VENDREDI 10 MAI 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1782
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// ÉLEVAGES ATTAQUÉS DANS L'YONNE



Un véritable carnage !

Fin avril, plusieurs élevages de l'Yonne ont fait l'objet d'attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée. Mais, quoi qu'il en soit, le nombre de bêtes tuées (28 ovins et une génisse) sur des élevages différents est d'une ampleur inédite. C'est un vrai choc pour les éleveurs concernés et ces faits posent, plus que jamais, la question d'une prédation contre laquelle les agriculteurs se sentent démunis.

Page 03

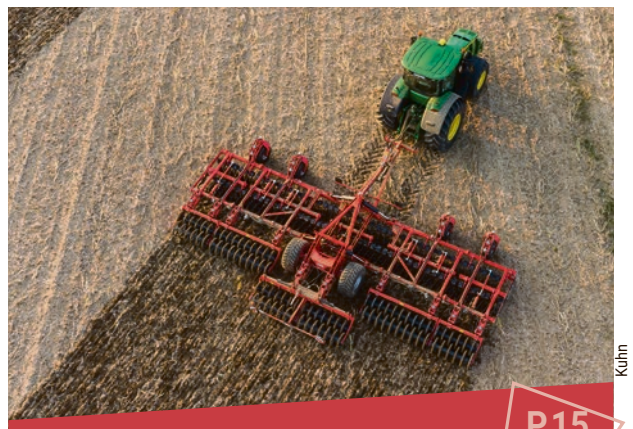


DR

ACTUALITÉS P.05
Météo // Après le coup de gel, la grêle…



PRODUCTIONS P.12
Colza // Le levier variétal pour limiter l'impact des grosses altises



Kuhn

DOSSIER P.15
Machinisme // Spécial travail du sol *seconde partie*

fendt.fr
FENDT

MACHINES DISPONIBLES
ET FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

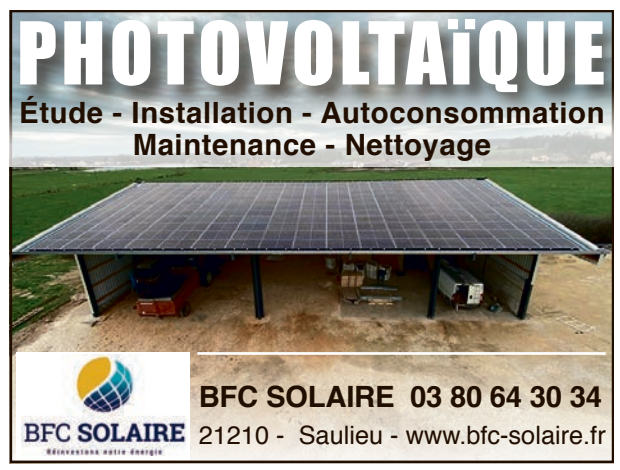
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 VISITE MINISTÉRIELLE: PRISCA THEVENOT À LA RENCONTRE DE LA FDSEA ET DES JA

.05 GRÊLE: BIS REPETITA…

.06 GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE: RENOUVELLEMENT ASSURÉ ?

.07 LÉGUMERIE DE DIJON MÉTROPOLE: UN AN APRÈS, PREMIER BILAN

.08 COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE CÔTE-D'OR: LE FLAMBEAU EST TRANSMIS

.09 AGRIVOLTAÏSME: LES PANNEAUX VERTICAUX DE CHANNAY, APRÈS DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 RACE BRUNE: CHÂTILLON EN APPROCHE

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.11 AGROFORESTERIE: TOUT SAVOIR SUR LE PAULOWNIA

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 COLZA: LE LEVIER VARIÉTAL POUR LIMITER L'IMPACT DES GROSSES ALTISES

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 BIENVENUE À LA FERME: LA CLEF DE LA STABILITÉ?

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL 2/2

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 EXPÉRIENCE: ESSAYEZ POUR CHANGER DE VIE

.20 FOIRE DE SENS: RETOUR SUR LA 95e ÉDITION

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.29 PIQUETS DE CLÔTURE: UN SAVOIR-FAIRE HÉRÉDITAIRE

.30 SOLIDARITÉS: LE PASS COLO, POUR DES VACANCES AU GRAND AIR

.31 JEUNES AGRICULTEURS: À FOND LA CAISSE… À SAVON

.32 DÉCOUVERTE: IMMERSION DANS L'UNIVERS DES VERS À SOIE

LE CHIFFRE

- 2,6 %

recul du nombre de têtes de bovins entre mars 2023 et mars 2024

Bovins Baisse des abattages en mars

Selon la dernière étude de conjoncture d'Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture, le nombre de têtes de bovins (toutes catégories) a reculé de -2,6 % entre mars 2023 et mars 2024. Seulement 351 000 têtes ont été abattues en mars 2024, ce qui représente aussi une baisse de -6,6 % par rapport à la moyenne quinquennale et confirme la décapitalisation en cours. Seuls les abattages de gros bovins mâles sont en augmentation (+2,4 % sur un an mais -2,6 % par rapport moyenne 2019-2023). Le nombre de vaches allaitantes abattues a chuté de -7,6 % sur un an et celui des vaches laitières de -3,9 %. Agreste rapporte également que le cours de la vache O se replie de 0,48 € sur un an, atteignant 4,52 €/kg mais qu'il reste élevé par rapport à la moyenne quinquennale (+0,76 €). Enfin, le service statistique pointe une hausse *« marquée »* des exportations de viande bovine en février 2024 (17 824 tonnes équivalent carcasse) *« pour le deuxième mois consécutif après un an et demi de baisse »*. Il pointe cependant une baisse des exportations d'animaux vifs *« pour le douzième mois consécutif »*, en particulier sur les broutards (-5 %).

// EN BREF

LOA Feu vert des députés en commission, grâce à l'abstention de la droite

Le gouvernement a fait adopter le 4 mai en commission son projet de loi agricole (LOA), l'opposition dénonçant un texte peu ambitieux ou potentiellement dangereux pour l'environnement. À l'issue des quelque 35 heures de débats, les députés du camp présidentiel (Renaissance, MoDem, et Horizons) ont voté pour le texte. Ceux de gauche (LFI, PS et Écologiste) s'y sont opposés. La droite, le Rassemblement national et les indépendants de Liot se sont abstenus. Si les débats ont été largement apaisés, l'opposition a longuement déploré un manque d'ambition du projet de loi. *« De nombreux sujets sont absents : le revenu, le foncier et l'adaptation au changement climatique »*, a énuméré David Taupiac (Liot). *« La question numéro un, c'est ce qu'il n'y a pas dans ce texte. Le vrai sujet c'est l'accès au foncier »*, a abondé Dominique Potier (PS). Alors que l'exécutif espère récupérer des voix à droite, le député LR Julien Dive a mis en exergue des *« lignes rouges »*, à l'instar d'un dispositif de diagnostic prévu pour les exploitations agricoles lors d'une installation ou d'une transmission. Il a soulevé l'hypothèse d'une motion de rejet dans l'hémicycle, à l'instar de celle portée par LR contre le projet de loi immigration. *« Nous travaillons avec eux pour trouver des avancées qui correspondent à ce qu'ils souhaitent »*, a expliqué samedi la ministre des Relations avec le Parlement Marie Lebec, interrogée sur France Info.

Haies Vers une départementalisation des périodes d'interdiction de la taille

Dans le cadre de l'examen du projet de LOA le 4 mai, les députés de la commission des affaires économiques ont adopté un amendement du député Julien Dive visant à décentraliser, au profit du préfet de département, la détermination de la période d'interdiction de la taille des haies. L'amendement a reçu un avis favorable du ministre de l'Agriculture, qui s'est « étonné » que ce dispositif soit encore pris à l'échelle nationale. Pour rappel, l'Afac (agroforesterie) et les ONG de défense de l'environnement redoutaient cet automne un assouplissement de l'interdiction de taille en période de nidification et reproduction (BCAE8), sujet sur lequel le ministère de l'Agriculture ne s'est - jusqu'ici - pas encore clairement prononcé. Le projet de LOA vise par ailleurs à établir un *« régime juridique simplifié pour la protection des haies »*. Il s'agit notamment, de soumettre tout projet de destruction d'une haie à *« une déclaration unique préalable »*. En octobre, le gouvernement a présenté un Pacte en faveur de la haie, qui vise à obtenir un gain *« net »* du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030 (+7 000 à +8 000 km/an). Il sera doté de 110 millions d'euros.

Vente directe Les députés de la Coméco simplifient les « activités commerciales accessoires »

Dans le cadre de l'examen du projet de LOA le 4 mai, les députés de la commission des affaires économique ont adopté plusieurs amendements identiques émanant aussi bien de la droite que de la gauche, visant à permettre des sociétés civiles agricoles à pratiquer des *« activités commerciales accessoires »*, sous réserve d'un plafond de 10 000 euros et 50 % du chiffre d'affaires. L'objectif est d'éviter la création d'une société à côté de la société d'exploitation ; les députés citent l'exemple d'agriculteurs en vente directe réalisant des activités d'achat-revente pour compléter leurs gammes. Dans leurs exposés des motifs, les députés expliquent que la pratique est déjà permise fiscalement jusqu'à 100 000 € et 50 % du chiffre d'affaires, mais pas en droit civil *« dès lors qu'il s'agit d'actes d'achat-revente de complément, ou de prestations effectuées avec le matériel de l'exploitation pour le compte d'un tiers »*. Le ministre de l'Agriculture a donné un avis défavorable. Le dossier serait connu Rue de Varenne, a-t-il expliqué, mais fait craindre des problématiques de droit, pour l'heure, insurmontables selon lui.

Victimes de pesticides Le gouvernement envisage d'indemniser les riverains

Le gouvernement *« envisage »* la mise en place d'un *« dispositif d'indemnisation des riverains »* victimes des pesticides, selon une version récente du plan Écophyto 2030 qu'Agra presse a pu consulter, et que le gouvernement doit présenter lundi 6 mai. Ce dispositif pourrait éventuellement bénéficier à *« d'autres catégories de personnes ayant contracté une maladie d'origine non-professionnelle, en lien avec l'exposition prolongée et répétée aux produits phytopharmaceutiques »*. Le gouvernement évoque *« un dispositif différent »* du fonds d'indemnisation des victimes professionnelles de pesticides (FIVP) notamment pour la *« présomption d'imputabilité »*. Début mars, une action collective en justice a été lancée par le cabinet de l'avocate et ex-ministre de l'environnement, Corinne Lepage, pour réclamer des indemnisations pour les riverains victimes des pesticides. Son cabinet prône la mise en place d'un dispositif similaire au FIVP pour indemniser les résidents situés à moins de 150 m de zones d'épandage. En mai 2023, un rapport du député Paul Christophe (Horizons, Nord) appelait à consolider le FIVP, observant que non seulement les riverains mais aussi certains professionnels exposés aux pesticides en étaient exclus (agents de la fonction publique ou de la SNCF…).

Élections européennes Renaissance révèle sa liste, avec Canfin 4e et Decerle 14e

Après Les Républicains et le Rassemblement National, Renaissance, le parti du président Emmanuel Macron, a publié le 4 mai, les trente premiers noms de sa liste pour les élections européennes du 9 juin. Intitulée Besoin d'Europe, celle-ci contient aux premières places de nombreux eurodéputés déjà en poste et visant un second mandat. Présent dans le quatuor de tête en 2019, Jeremy Decerle, seul représentant issu du monde agricole de la liste, recule lourdement à la 14e place. Cette position lui garantirait tout juste un siège à Strasbourg, au regard des récentes intentions de vote, avec moins de certitudes que lors des précédentes élections européennes. Cette année, la 4e place de la liste centriste est dévolue à Pascal Canfin, président de la puissance commission de l'Environnement du Parlement européen. Par ailleurs, on notera la présence dans la liste de Marie-Pierre Vedrenne, vice-présidente de la commission du Commerce international et présidente de la délégation française au sein du groupe Renew (auquel appartient Renaissance), en 3e position ou celle de l'ancienne secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Bérangère Abba, à la 17e place.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ATTAQUES SUR TROUPEAUX

Le loup a-t-il encore frappé ?

Entre le jeudi 25 et le lundi 29 avril, quatre élevages ont été victimes de prédation, dans un secteur à cheval sur l'Avallonnais et le Tonnerrois. Au total, 29 animaux (28 ovins et une génisse), ont été tués. Interrogés, les éleveurs accusent le loup.

Le constat est dramatique : en l'espace de quatre jours, pas moins de 28 ovins et une génisse ont été retrouvés morts dans un secteur à cheval sur l'Avallonnais et le Tonnerrois. Quatre nuits de terreur pour les éleveurs, qui ont commencé la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 avril, chez Frédéric Berrier et Philippe Chaumard, éleveurs à Provency (Gaec de Marcilly). Au petit matin, les deux éleveurs retrouvent 15 brebis tuées et 6 autres blessées. « *Cela s'est passé dans une parcelle à Provency* », indique le premier. Mais cela ne s'arrête pas là, puisque 10 nouvelles brebis sont tuées la nuit suivante. « *Une a été tuée dans le même pré, les neuf autres dans un pré collé au précédent* », continue Frédéric Berrier, précisant que « *toutes les brebis ont été attaquées au cou* ».

Immédiatement contacté, l'OFB s'est rendu sur place « *très rapidement, les deux fois* », assurent les éleveurs, qui ont déjà vu leurs troupeaux être victimes d'attaques en 2021 et 2022 avec deux brebis tuées à chaque fois (la piste du loup avait été « non écartée », ndlr).

Après deux attaques coup sur coup, les éleveurs ont peur que d'autres aient lieu. « *Lorsqu'on arrive dans le pré et qu'on constate autant de brebis tuées, que l'on revit la même chose le lendemain, on a peur d'y retourner le troisième jour. On n'élève pas des bêtes pour nourrir le loup ou tout autre animal* », se désole Philippe Chaumard.

Les deux éleveurs confient également ne pas avoir la possibilité de protéger leurs troupeaux. « *On a des chevaux, des vaches et des moutons qui sont ensemble dans les prés. C'est donc difficile de mettre de la clôture, d'autant plus qu'on a 170 ha d'un seul tenant. Il faudrait plusieurs kilomètres de clôture pour faire le tour, ce n'est pas envisageable* », assure Philippe Chaumard, ajoutant « *qu'avec les vaches et les chevaux, ce n'est pas possible de mettre des patous (des chiens de protection)* ».

Des génisses attaquées

À quelques kilomètres de là, Vincent Moiron, éleveur à Courterolles, hameau de Guillon-Terre-Plaine, a retrouvé une génisse de 14 mois, d'environ 300 kg, « *éventrée* » dans un pré à Cisery. « *C'est arrivé dans la nuit du 26 au 27 avril. Quelques jours avant, le 16 avril, j'avais déjà retrouvé une génisse morte près de la mangeoire. Les autres s'étaient sauvées de ma prairie, après avoir arraché la clôture. Je les avais retrouvées dans un pré du voisin, complètement apeurées. À ce moment-là, je n'avais pas fait de rapprochement avec le loup, mais là…* ».

La nuit suivante, une nouvelle attaque a lieu dans une parcelle à Massangis, sous des panneaux photovoltaïques. Deux moutons sont retrouvés morts, appartenant à Nicolas Carbognani, éleveur à Châtel-Gérard. Ce dernier nous confie que « *ce n'est pas la première prédation que j'ai dans mon cheptel, j'ai malheureusement un peu l'habitude. J'en ai déjà eu huit ou neuf, je ne sais plus exactement car arrivé à un moment, on arrête de compter. Cela faisait un an et demi que je n'avais pas eu d'attaque. Je sais reconnaître une attaque de chien d'une attaque de loup. Là, pour moi, il s'agit du loup, c'est une certitude* ».

Il indique que, lui aussi, ne peut pas mettre de chien de protection dans cette parcelle. « *On n'a pas le droit, pour une question de sécurité vis-à-vis des employés de la maintenance pour les panneaux photovoltaïques. Mais sur les autres attaques que j'ai eues, qui ont eu lieu dans des prés hors panneaux photovoltaïques, où j'ai un patou et une clôture électrifiée, cela n'a pas empêché le loup de tuer des brebis* ».

Nicolas Carbognani confie passer de mauvaises nuits depuis les attaques. « *Ça m'empêche de dormir, je suis stressé. Lorsque je me lève le matin, la première chose que je me demande, c'est si je vais avoir encore des pertes dans mon troupeau* ». L'éleveur rejette la faute de ces attaques sur l'État qui, selon lui, « *doit choisir s'il veut continuer à avoir des élevages, ou s'il veut faire un parc naturel d'ampleur nationale avec des loups* ».

Éleveur dans la même commune (Châtel-Gérard), Hugues Trameau (la ferme des cornes) a retrouvé un agneau tué le lundi 29 avril. « *C'est la deuxième fois qu'on subit une attaque sur des agneaux* », dit-il. « *La première a eu lieu l'année dernière. Il y avait aussi eu un agneau de tué. Pourtant, nous avons des patous et des clôtures, que nous avons d'ailleurs dû payer nous-même (il affirme qu'elles n'ont pas été prises en charge par le plan loup, ndlr). Les chiens sont très énervés en ce moment, ce qui montre qu'il y a bien un prédateur dans les parages* ».

À l'heure où nous écrivons ces lignes, seul le rapport de l'OFB concernant les premières attaques à Provency est connu : la piste du loup a été « non écartée ».

Christopher Levé



Frédéric Berrier et son associé ont également retrouvé six brebis blessées au cou.

Un accompagnement psychosocial par la MSA

Lors d'attaques de ce type, la MSA Bourgogne contacte systématiquement les éleveurs, quelques jours après les faits, pour leur proposer un accompagnement psychosocial. « *Nous sommes prévenus lorsqu'il y a une attaque de prédation par le biais de la DDT* », indique Hélène Dapvril, présidente du comité départemental de l'Yonne, pour la MSA Bourgogne, qui précise que la MSA revient vers les éleveurs une seconde fois « *3 à 6 mois après* ».

L'an dernier, des groupes d'échange avaient été créés dans l'Yonne et la Saône-et-Loire pour que les éleveurs ayant subi des attaques de prédation puissent venir échanger entre eux et avec une travailleuse sociale de la MSA, ainsi qu'une psychologue. Des groupes qui peuvent être activés « *à tout moment, selon les besoins des éleveurs* ».

Hélène Dapvril précise également qu'en Côte-d'Or, en partenariat avec le syndicat ovin, « *la MSA a financé des clôtures mobiles (dont la distribution est gérée par le syndicat, sur un principe de permanence 7 j/7). Lors d'une attaque de prédation, les éleveurs du secteur concerné reçoivent une alerte pour les prévenir. Ces derniers peuvent alors demander à ce que soient mises à disposition ces clôtures mobiles. C'est une procédure expérimentale à l'échelle du département* ».

Pas d'autorisation prévue pour éliminer le loup

Lors des derniers jours, Terres de Bourgogne a pu échanger avec Pascal Jan, préfet de l'Yonne, sur ces attaques. Interrogé sur le fait d'autoriser les tirs pour éliminer le loup, le préfet s'est montré clair : « *Pour le moment, non, je n'envisage pas de l'autoriser. C'est une décision qui doit se prendre, ou non, au vu d'un certain nombre de rapports d'expertises. Il faut aussi déterminer si les dernières attaques sont à attribuer à un loup. Il faut savoir que dans ce secteur, d'autres attaques ont déjà eu lieu où il a été avéré que des chiens errants les avaient commises. Aujourd'hui, dans la situation actuelle, sans connaître les conclusions des rapports de l'OFB, je ne peux difficilement faire plus que ce qui a déjà été fait, le loup étant une espèce protégée par un engagement international* ».

Le préfet rappelle qu'à son arrivée dans l'Yonne, il avait pris une décision concernant les indemnisations en cas d'attaque : « *dès lors qu'il y a un doute, il profite à l'éleveur avec une indemnité. Cela n'enlève pas le choc psychologique que peut représenter une attaque, ni la perte économique, mais c'est une mesure qui tend à créer un climat de compréhension* ».

Également interrogée sur le sujet, Clémence Choutet, directrice de cabinet du préfet, indique qu'en ce qui concerne la DDT indique qu'en ce qui concerne les attaques sur bovins, « *depuis 2022, il y a eu 8 constats effectués par l'OFB. Un seul constat est ressorti en « loup non écarté » (en 2023). Les autres constats n'ont pas été considérés comme liés à une prédation lupine* ».

Elle souligne aussi qu'à la suite des attaques, « *il y a eu une très grande réactivité et disponibilité de l'OFB qui s'est déplacé systématiquement, y compris pour un constat complémentaire. La DDT avait aussi adressé, dès le vendredi 26 avril, des messages d'alerte aux éleveurs du secteur* ».



Chez Frédéric Berrier et Philippe Chaumard, éleveurs à Provency, 25 brebis ont été tuées en deux jours.



Une génisse a été retrouvée morte éventrée par une attaque de prédation.

// VISITE MINISTÉRIELLE

89 Prisca Thevenot à la rencontre de la FDSEA et des JA

Prisca Thevenot, porte-parole du gouvernement, est allée à la rencontre du monde agricole, le jeudi 2 mai, dans le cadre du « Tour de France de ce qui change chez vous ». La ministre a notamment échangé avec les élus de la FDSEA et des JA de l'Yonne pendant plus d'une heure. Ces derniers lui ont fait part de leurs attentes vis-à-vis de l'État, déjà énoncées lors des mobilisations de ce début d'année, mais dont les solutions ne sont toujours pas arrivées dans les fermes.

Prisca Thevenot, ministre déléguée, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement, est allée à la rencontre du monde agricole, le jeudi 2 mai, dans le cadre du « Tour de France de ce qui change chez vous ».

Elle s'est d'abord rendue sur l'exploitation de Franck Pouillot, agriculteur à Quenne et secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, où elle a échangé avec les élus syndicaux.

Puis, au lendemain des orages de grêle qui ont détruit partiellement le vignoble du Chablisien (voir page 5), la ministre s'est rendue à Chablis, à la coopérative la Chablisienne, puis dans une parcelle de vigne à Villy, pour apporter son soutien aux viticulteurs. Avant de prendre la direction d'Auxerre pour participer au dispositif d'aide aux devoirs des élèves de l'école Marie-Noël.

Face aux élus agricoles, la ministre a annoncé être venue « *les écouter* ». Divers sujets ont été abordés. Parmi eux, la problématique de surtransposition des normes. L'hôte, Franck Pouillot, a rappelé « *qu'en ce qui concerne les normes liées à l'utilisation de produits phytos, il y a des normes françaises et européennes qui sont surtransposées et systématiquement durcies. Cela est dénoncé depuis plusieurs années. Je pense que ça a été entendu lors des dernières manifestations, le problème c'est que rien ne bouge pour le moment* ». Il ajoute. « *On le voit aussi en ce qui concerne les betteraves : il y a un refus en France de permettre aux betteraviers d'utiliser des molécules autorisées partout en Europe. On préfère autoriser des passages supplémentaires d'un produit qui n'a pas ou peu d'efficacité pour protéger la culture. C'est de l'incompréhension totale et de l'incohérence qui pénalisent la production. Il faut être clair, s'il n'y a pas de lisibilité rapide, c'est une filière qui va s'écrouler, alors qu'il faut rappeler que la France était l'un des leaders au niveau mondial dans la production de sucre* ».

Le président de la FDSEA, Damien Brayotel a pointé que l'un des messages portés par les syndicats est : « *Pas d'interdiction sans solution. Aujourd'hui, on a besoin de recherche pour nous apporter des solutions nouvelles pour remplacer des produits phytos qui seraient interdits* ». Avant de rebondir sur la surtransposition européenne. « *Si nos concurrents européens, qui sont nos voisins, ont le droit d'utiliser des produits chez eux, il faut que l'on puisse faire de même chez nous, pour rester compétitifs* ».

À cela, la ministre a assuré que « *le travail a été réengagé et le retour sera fait d'ici quelques semaines* ». Elle ajoute. « *On doit aujourd'hui pouvoir se mettre tous autour de la table au niveau national et au niveau local, avec les services de l'État, pour approfondir les choses, au-delà des jalonnements attendus d'un point de vue de calendrier. Il y a des choses que l'on doit pouvoir regarder au long cours et continuellement. Parce que la folie normative dans laquelle on a été par moments doit être revue pour retrouver du bon sens dans le pays, même si tout n'est pas à jeter, car les normes permettent de protéger et d'encadrer le monde agricole* ».

Les paiements PAC se font attendre

L'une des grandes préoccupations du monde agricole concerne le renouvellement des générations. « *Si on veut pouvoir installer des jeunes en agriculture, il faut qu'ils puissent pouvoir vivre correctement de ce métier. C'est déjà un métier où il faut composer avec la météo, alors si en plus les jeunes doivent composer avec des règles qui ne sont pas adaptées, c'est compliqué. On ne gère pas une exploitation avec un fichier Excel. Ce que l'on veut, c'est du bon sens paysan* », reprend Damien Brayotel.

Ce dernier poursuit avec les retards dans le paiement des aides PAC. « *Il avait été annoncé que les aides PAC seraient payées au 15 mars, mais il y a encore des aides qui n'ont toujours pas été payées et qui ne le seront pas avant juin. Il y a des soucis de trésorerie chez certains et lorsque les aides qui sont prévues, qui sont dues, sont en retards de plusieurs mois, c'est compliqué. Quand des engagements de l'État ne sont pas tenus, cela décrédibilise la parole publique. Sur le terrain, il y a une colère qui gronde toujours car il n'y a pas de solutions concrètes et rapides qui ont été apportées* ».

D'autant plus que les aides tendent à diminuer, comme le rappelle Charles Baracco, président des JA 89. « *Dans une période inflationniste, si en plus les aides PAC diminuent, c'est la double peine. Cela a été très mal perçu par le monde agricole* ».

Le monde agricole a été (une nouvelle fois) entendu. Désormais, plus que de l'écoute et des paroles, ce sont des actes que les agriculteurs attendent, au risque de perdre patience.



Prisca Thevenot, ministre déléguée, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement, est allée à la rencontre du monde agricole.

Christopher Levé

// VÉRIFICATION DES ORIGINES

58 « On continue et on étend »

Le 29 avril, une délégation de la section bovine de la FDSEA 58 a réalisé une visite de vérification de l'origine des viandes à la clinique « Le Réconfort » à Saizy.



La délégation de la FDSEA 58 avec de gauche à droite : Romaric Gobillot, Benoît Perreau, Ludovic Guyard.

« *Nous voulions étendre le champ des actions que nous avons pu entreprendre en 2023 et 2024 sur le contrôle de l'origine des viandes* » souligne Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 lors d'une visite à la clinique « Le Réconfort » à Saizy, le 29 avril. Il poursuit : « *Aujourd'hui, outre le constat de l'origine, nous voulons trouver des clefs pour faciliter l'approvisionnement de certaines structures en produits locaux* ».

Pour rappel, le service de restauration de la clinique de Saizy fournit également des centres scolaires et des repas en portage – en plus de ceux servis aux résidents. Au total, les services présents font état d'environ 300 repas distribués par jour et environ 200 par jour lors des vacances scolaires. Après une présentation de l'action auprès du personnel de la clinique, la délégation a pris la direction des centres de froid du site, dans une ambiance détendue pour toutes les parties.

Cocorico

Une fois les portes des frigos ouvertes, la vérification commence pour la viande. Manque de chance, les étals ne sont pas fournis. En cause, un jour de livraison fixé au mardi, soit le lendemain. Malgré tout quelques emballages pleins sont encore là : du sauté de veau élevé, abattu et découpé en France, du poulet estampillé « Le Gaulois » donc français et de la rosette « Aoste » d'origine française également. Une fois les quelques paquets vérifiés, Romaric Gobillot saute sur l'occasion : « *peut-on regarder les légumes ?* ». La réponse par la positive est formulée sans attendre. Et là, la surprise de la délégation est grande et heureuse : « *à part les aubergines qui viennent d'Espagne, tout est produit en France (Loiret, Bretagne, etc.)* ». Romaric Gobillot annonce alors : « *C'est très agréable de voir que tout est frais. Cela montre que les éléments sont réellement préparés et cuisinés sur place ; c'est rassurant et très encourageant* ».

Une fois cela effectué, c'est au tour de la congélation d'ouvrir ses portes. Là encore, les viandes sont françaises. Les salariés présents stipulent que tous les éléments congelés sont utilisés en « *cas d'imprévu : absence ponctuelle d'un employé des cuisines ou commande modifiée à la dernière minute* ».

Discussions à engager

Pour l'approvisionnement des denrées (fraîches ou congelées), les salariés ajoutent que les commandes sont régies par le groupe Colisée [1] dont fait partie la clinique « Le Réconfort » et passées sur Transgourmet [2] : « *les menus sont bien évidemment vérifiés et validés par notre diététicienne* » ajoutent-ils. Afin d'en savoir davantage, Romaric Gobillot souhaitait rencontrer les responsables du site, malheureusement en congés ce jour-là. Ainsi, il a été convenu de recontacter lesdits responsables ultérieurement en fixant un rendez-vous ; affaire à suivre donc. Dans la même veine, l'établissement avait commencé à renseigner ses informations d'approvisionnement sur « Ma cantine » [3] mais n'a pas pu poursuivre plus quotidiennement faute de personnel ; là encore, affaire à suivre pour Romaric Gobillot. Il conclut : « *c'est une heureuse surprise de voir que tout est frais et dans la majorité des cas français ; preuve que déjà cela est réalisable !* ».

Chloé Monget

1. https://colisee.fr/
2. https://www.transgourmet.fr/
3. Voir TDB n° 1773

// GRÊLE

89

Bis repetita…

Le Chablisien a une nouvelle fois été très fortement impacté par un orage de grêle destructeur. Plus d'un tiers du vignoble, soit plus de 2 000 ha de vigne, a été touché, avec des dégâts allant de 30 à 100 %, en fonction des secteurs. S'il est encore tôt pour connaître d'exactitude des conséquences sur la prochaine récolte, pour le monde viticole icaunais c'est l'année 2016 qui se répète.

« *On voit l'année 2016 se répéter* », se désole Ludovic Barat, viticulteur à Chablis. Et lorsque l'on parle de 2016, le monde viticole le sait, ce n'est pas en bien.

Depuis près d'un mois, les viticulteurs luttent contre les épisodes successifs de gel et de grêle, avec des dégâts jusqu'alors plutôt mesurés dans l'ensemble. Mais l'orage de grêle survenu le mercredi 1er mai dans la soirée (entre 19 heures et 20 heures) a été dévastateur pour une partie du vignoble du Chablisien. Des parcelles du Tonnerrois ont aussi été touchées.

« *La vallée du Serein a fortement été touchée* », indique Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne et vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Maligny, Chablis, Milly, Courgis, Villy, ou encore La Chapelle-Vaupelteigne* », liste-t-il de manière non exhaustive. Selon Ludovic Barat, ces deux dernières communes sont les plus touchées, « *avec des dégâts qui vont de 60 à 100 %* », tout en confiant que d'après les premières estimations, « *il y aurait au moins 2 000 ha du Chablisien à avoir été détruits par cet épisode de grêle, soit un gros tiers du vignoble* ».

À noter que des parcelles agricoles dans le Florentinois ont également été impactées par cette chute de grêle.



La grêle a fortement touché le vignoble du Chablisien le mercredi 1er mai, au soir. (Photo transmise par un adhérent de la FDSEA de l'Yonne).

DR



Des cultures ont aussi été touchées par cet épisode de grêle, avec des dégâts à constater.

DR

Une récolte compromise

Ludovic Barat, comme tous les viticulteurs, le sait déjà : « *la récolte sera compliquée cette année. Il y a certains secteurs dans le Chablisien où il n'y avait déjà plus de feuilles vertes dans les vignes (tout avait grillé) avec le gel. Il faut maintenant attendre de voir comment la vigne va se réveiller, comment elle va se sortir de ce stress et attendre la floraison en juin pour avoir une visibilité globale sur la suite* », explique-t-il. « *Il y a plusieurs cas de figure : il y a les parcelles où il n'y a plus rien, où l'on sait déjà que la récolte est perdue, et il y a le constat mi-figue mi-raisin où il faudra attendre la floraison pour s'exprimer. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de connaître le potentiel de récolte dans le vignoble* ».

Notamment parce que les vignerons craignent « *que les inflorescences se transforment en files et qu'il n'y ait pas le potentiel de rendement escompté* », ajoute Christophe Race, viticulteur à Chablis et président de la Chablisienne.

La pression du mildiou

Les soucis des viticulteurs ne s'arrêtent malheureusement pas là. Tous craignent que les pluies incessantes favorisent l'apparition du mildiou. Pour Ludovic Barat, il est urgent que la pluie se calme, « *pour que l'on puisse très vite ressortir avec les tracteurs et aller traiter dans les vignes pour protéger contre le mildiou et éviter que l'impact de grêle continue de creuser et nécroser encore davantage le végétal* ».

Le jeudi 2 mai, lors de son déplacement dans l'Yonne (lire page 4), Prisca Thevenot, ministre déléguée chargée du renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement s'est rendue à Chablis, à la coopérative La Chablisienne, dans une parcelle de vigne à Villy, pour apporter son soutien à la filière viticole. La ministre a notamment indiqué que l'indemnité de solidarité nationale pourra être actionnée suite à cet événement climatique. Un moindre mal pour les vignerons, même si cela ne compensera toutefois pas, pour certains, des mois de travail partis en fumée en l'espace de quelques secondes.

Christopher Levé

// SYNDICALISME

21

Une invitation à accepter

Jacques de Loisy espère la présence d'un maximum d'agriculteurs à l'assemblée de la FDSEA, le 17 mai à Venarey-les Laumes.

Les « *batailles* » sont nombreuses et quasi quotidiennes à la FDSEA. Celles-ci s'invitent même à l'assemblée générale du syndicat, qui se tient vendredi 17 mai après-midi à Venarey. « *Ce rendez-vous sera de bonne tenue, mais nous souhaitons qu'un maximum d'agriculteurs soient présents pour faire valoir nos positions en présence des administrations, des élus et du préfet* », insiste Jacques de Loisy. Une table ronde se dédiera à l'approvisionnement local et bio en restauration collective : « *il nous faut consommer local, puisque nous ne voulons pas importer ce que nous ne pouvons pas produire… C'est aux collectivités, au sens large, de montrer l'exemple ! La commande publique, c'est une décision politique ! Je pense aux cantines, avec l'alimentation de nos enfants, mais pas seulement… Le budget alimentaire est un vrai sujet. Nous verrons, tous ensemble, ce qui mérite d'être amélioré dans notre département…* », poursuit l'exploitant agricole de Hauteville-lès-Dijon. Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, animera cette table ronde, à laquelle participeront notamment Hervé Lapie (secrétaire général de la FNSEA), Marie-Claire Bonnet-Valet (présidente de la Communauté de communes de Cap-Val-de-Saône) et Anne-Catherine Loisier (sénatrice de Côte-d'Or). Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA, attend beaucoup de ces échanges : « *Les manifestations du début d'année ont permis de faire évoluer certaines mentalités, il faut manger français ! Il y a déjà de bonnes initiatives sur le terrain mais il faut aller bien plus loin. Nous ne devons rien lâcher au moment où nous parlons de ce projet de loi d'orientation agricole… Personnellement, j'attends beaucoup des collectivités locales : leur rôle est très important, elles doivent montrer l'exemple et n'ont pas le droit d'être déconnectées de la réalité !* ».

Ça bouge et ça avance

L'actualité des derniers mois sera bien sûr à l'ordre du jour. Jacques de Loisy rappelle à ce titre que le travail de fond réalisé par la FDSEA et les JA commence à porter ses fruits : « *chaque semaine, nous obtenons des petites choses qui, mises bout à bout, deviennent de véritables avancées qui finissent par concerner tout ou partie des exploitations de la Côte-d'Or ! Je le redis ici : les exploitants méritent une meilleure rémunération. Récemment, la donne vient aussi de changer au niveau européen, avec le Parlement qui a donné son feu vert pour la simplification de la Pac. L'obligation de jachères a été supprimée, les règles encadrant la rotation des cultures seront assouplies et les contrôles vont être allégés. Nous prenons acte de ces décisions qui vont dans le sens de nos revendications* ». Rien n'est toutefois « *terminé* », comme l'ajoute le président de la FDSEA : « *les efforts doivent se poursuivre. Nous faisons régulièrement des points d'avancées avec les parlementaires. Il y a quelques jours, nous leur avons remis une centaine d'amendements concernant la future loi d'orientation. Des travaux dédiés à Écophyto prendront très vite le relais* ». « *Tout ne se fait pas en un jour* », enchaîne Jacques de Loisy : « *toutes les batailles sont longues car sur chaque sujet, il y a toujours des écolos et l'administration en embuscade. Il faut du temps pour faire reculer certaines idées préconçues, les faire valider puis modifier les lois et décrets au plus haut rang* ».

AG



Le responsable côte-d'orien annonce la venue des administrations, des élus et du préfet pour parler de la restauration collective.



// GROUPEMENT TECHNIQUE VÉTÉRINAIRE

58 Renouvellement assuré ?

Du 5 au 7 avril se déroulait, à Ouroux-en-Morvan, la seconde édition du séminaire de l'association « Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort » (GTV Junior d'Alfort).



Iris Sergent

Fanny (à gauche) et Maxime Guillien ont ouvert les portes de leur exploitation (Gaec des randonneurs) aux étudiants de l'association « Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort ».



Iris Sergent

Une partie de paintball fut organisée en partenariat avec les JA du canton.

Le premier volet du séminaire de l'association « Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort » (GTV Junior d'Alfort) s'est déroulé dans le Morvan en 2023 (1). Pour rappel, un groupe d'anciens exploitants en était à l'initiative : Bernard Machecourt (disparu cette année), Pierre Bobin, Florence et Jean-Paul Berlo, Pascal Berg et Lionel Roullier. Ce dernier pointe : *« Avec l'aide des partenaires et des vétérinaires, nous sommes arrivés à monter un nouvel événement axé sur la convivialité et la découverte des besoins et des désirs de chacun »*. Ainsi, pour la seconde édition, 17 étudiants, âgés de 19 à 25 ans, ont fait le déplacement du 5 au 7 avril, à Ouroux-en-Morvan. *« Six sont revenus, et des nouveaux se sont joints à eux… c'est très encourageant, cela veut dire que la formule plaît »* se félicite Florence Berlo, ancienne exploitante et maire de la commune d'Ouroux-en-Morvan. Pour elle, toutes les facettes du territoire devaient, encore une fois, être mises à l'honneur : *« il faut leur montrer que nous avons un vrai cinéma, des cafés, des services (médecins, pharmacies, supérettes, écoles, etc.) et un véritable tissu social »*. Sur ce point, outre la rencontre avec les habitants durant le marché dominical, les jeunes agriculteurs du canton ont emmené les jeunes vétérinaires faire un paintball… Marjolène Jallois, membre du GTV Junior d'Alfort et participante au voyage, réagit : *« Même si l'association réunit les futurs vétérinaires ruraux, les jeunes peuvent encore changer d'avis sur ce point. Donc, avec ce projet, nous pouvons avoir une vision d'ensemble d'un territoire rural, que ce soit professionnellement ou sur tous les autres aspects de la vie (activités de loisirs, soutien entre collègues ou voisins etc.) »*. Si les divertissements étaient au programme, d'autres points d'orgue étaient proposés aux jeunes.

Liens avec les pairs

Le premier fut la visite du Gaec des Randonneurs avec leurs propriétaires : Fanny Perruchot et Maxime Guillien (3) accompagnés pour l'occasion par leur vétérinaire. Puis, la Chambre d'agriculture de la Nièvre établit le panorama des activités agricoles du département. Enfin, le troisième rendez-vous fut la table ronde où 12 vétérinaires professionnels du département étaient venus échanger librement avec les jeunes. Durant cet instant privilégié, des thèmes variés ont été abordés comme le souligne Marjolène Jallois et Alexia Allègre (autre étudiante) : *« les inquiétudes face à l'installation en zone rurale, le non-renouvellement des générations pour les vétérinaires, la diversification de l'activité avec des éleveurs plus techniques, une discussion globale sur le parcours des vétérinaires présents, le salariat, l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, la gestion du stress, la relation avec les propriétaires et/ou les éleveurs »*. Elle ajoute que : *« les vétérinaires présents semblent être prêts à prendre le temps de transmettre leur savoir et leur passion ; c'est appréciable »*. Du côté des vétérinaires, le docteur vétérinaire Anne Baltazart (Cabinet Vétérinaire Baltazart Thirion à Magny-Cours) pointe : *« Grâce à mes responsabilités au sein du syndicat vétérinaire local et des GTV (Groupements Techniques Vétérinaires), j'ai pu avec d'autres professionnels participer à la préparation de cette rencontre. Pour moi, la tenue d'un tel regroupement dans le département a du sens, de même qu'échanger avec les futurs vétérinaires pour comprendre leurs attentes afin de les accueillir au mieux dans nos structures »*. Pour le docteur, ce point est indispensable pour atteindre un maillage durable.

Petite et longue focale

En effet, elle rappelle : *« Aujourd'hui, beaucoup de structures vétérinaires travaillent en sous-effectif. Cela engendre de grandes amplitudes horaires à ajouter aux permanences de soins (ou gardes) impératives ; une situation de plus en plus lourde à assumer. Et, lorsqu'une structure vétérinaire ferme ses portes, comme cela s'est produit à Château-Chinon l'année dernière, le travail se reporte sur les établissements voisins ; alourdissant encore davantage la charge de travail. Tout cela pèse souvent sur la fatigue et le moral des vétérinaires en exercice. Ces derniers ont alors moins d'énergie pour accueillir et former des jeunes vétérinaires qui ne se sentent pas alors à leur place. Ces situations gangrènent parfois tout un territoire : une structure qui arrête la rurale ou qui ferme, est parfois suivie sur ce chemin par d'autres. À mon sens, cela est très embêtant car les vétérinaires ont (entre autres) un rôle de santé publique, en participant au contrôle et à la prévention de nombreuses maladies, dont certaines d'entre elles sont des zoonoses (maladies transmissibles à l'homme)… La prise de conscience de l'importance de ce maillage doit être collective »*.

Agir pour l'avenir

Finalement, au vu de l'ampleur que prend chaque année cette initiative du Morvan, est-il possible de se dire qu'elle est indispensable pour retrouver ce fameux maillage ? Lionel Roullier sourit : *« je ne sais pas s'il y aura les résultats escomptés, mais au moins, nous aurons essayé ! »*. Le docteur Baltazart rebondit : *« Je ne sais pas si c'est indispensable. Mais, si nous ne faisons rien, personne ne viendra chez nous ! Alors n'ayons pas peur d'expérimenter en la matière afin de démarquer les points forts de notre territoire pour motiver les jeunes à venir, revenir et rester ! Je pense que pour compléter les événements comme le séminaire d'Ouroux, il peut être intéressant que les jeunes viennent en stage dans nos structures ou participent à d'autres dispositifs comme la semaine de la clinique ambulante (2e édition en octobre) »*. Elle conclut : *« Il faut rappeler que d'autres départements ont pris la mesure du problème et ont mis en place des dispositifs dans le cadre de la loi DDADUE (4) pour attirer les jeunes vétérinaires : des aides au logement des stagiaires et à leurs déplacements ainsi que des soutiens à l'installation ou encore à l'investissement pour les vétérinaires ruraux en exercice, etc. Malheureusement, la Nièvre n'a pas encore ces outils et j'espère que cela viendra rapidement »*. En attendant, l'équipe d'organisation, les vétérinaires professionnels ou les jeunes seraient partants pour une troisième édition… un renouvellement se profilerait-il ?

Chloé Monget



Iris Sergent

Anciens exploitants, partenaires, vétérinaires de la Nièvre et étudiants se sont rassemblés pour une photo souvenir.

Ruralité boudée ?

Certains préjugés voudraient que les jeunes générations boudent la campagne. Pour Marjolène Jallois, il n'en est rien : *« La vie dans les territoires ruraux ne fait pas forcément peur aux jeunes. Au contraire, ceux qui ont grandi à la campagne (mais pas que !) ont un réel besoin de retourner dans ces territoires après leurs études. Le problème qui se pose est qu'un étudiant sortant d'école n'est pas encore autonome professionnellement parlant. Le premier emploi est un moment charnière pour les jeunes, car ils ont besoin d'être très bien accompagnés et formés par des vétérinaires. Selon nous, il ne suffit pas de prendre la place des vétérinaires qui s'en vont, il faut aussi une transmission de savoirs. Cette relation est aussi très importante, car la première prise de poste nous fait passer d'une vie scolaire très active et très riche en interactions sociales à un endroit plus isolé ; un besoin d'interactions avec nos pairs peut se faire ressentir et ce même si la population locale est un soutien »*.

1. Voir TDB n° 1723 et 1726
2. Conseil Départemental, communauté de Communes, Commune d'Ouroux-en-Morvan, Abeille assurance Corbigny, Groupama, Crédit Agricole, MSA, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Gan assurance Château-Chinon.
3 Voir TDB n° 1753
4.https://www.veterinaire.fr/communications/actualites/lancement-dun-nouveau-dispositif-de-lutte-contre-les-deserts-veterinaires ou https://agriculture.gouv.fr/les-collectivites-territoriales-autorisees-delivrer-des-aides-aux-veterinaires-et-etudiants



// LÉGUMERIE DE DIJON MÉTROPOLE

21 Un an après, premier bilan

Un des outils de la politique globale de transition alimentaire menée par la Métropole dijonnaise, la légumerie monte en puissance.



Dans ce bâtiment, 44 tonnes de légumes bio ont été travaillés en 2023 et sur les quatre premiers mois de 2024, on en est déjà à 45 tonnes.



Stéphane de Lazzer, directeur de la légumerie, avec des pommes de terres qui viennent d'être livrées.

Directeur de la légumerie de Dijon Métropole, Stéphane de Lazzer est aussi un peu historien à ses heures, et il a fait récemment une découverte : *« la dernière fois qu'on a trouvé des côtes de bettes dans les menus scolaires de la ville de Dijon, c'était en 1973… »* Le 29 mai, ce légume sera officiellement réintroduit dans ces menus. C'est l'un des effets concrets de la politique de transition alimentaire menée, sous le nom de ProDij, par la métropole dijonnaise et dont la légumerie, inaugurée il y a un an, dresse son premier bilan. Cette structure, implantée sur le parc d'activités de Beauregard, à Ouges, au sud de Dijon, est l'un des outils de ProDij, une démarche globale qui a valu à la métropole de faire partie des exemples mis en lumière, début avril, lors de la Conférence des solutions de la restauration collective, organisée à Paris, au ministère de l'Agriculture. *« La légumerie participe à une logique d'innovation dans les pratiques professionnelles en restauration collective »* souligne Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon Métropole, en charge de la transition alimentaire, du Plan alimentaire territorial (PAT) et de la restauration collective. Cela concerne les manières de travailler en cuisine, mais aussi l'évolution des comportements des agriculteurs et des consommateurs. *« Sur la transition agroécologique,* poursuit-il, *on souhaite faire évoluer les systèmes de culture vers quelque chose de plus vertueux d'un point de vue environnemental, mais en conservant une productivité suffisante ».*

44 tonnes de légumes

« Réapprendre à manger une carotte qui a du goût, un pois chiche qui ne sort pas d'une boîte mais qui a été cuit par les cuisiniers, et qui est plus ferme, c'est à cela qu'on participe » précise pour sa part Stéphane de Lazzer. Ouverte en mai 2023, la légumerie a acheté, jusqu'à la fin de l'année, 44 tonnes de légumes, qui ont été transformés et revendus essentiellement à la cuisine centrale de Dijon. *« Cela représente 105 000 euros réinjectés dans ce circuit du légume,* précise son directeur. *55 % des produits venaient de BFC, dont 90 % de Côte-d'Or. Depuis début 2024, nous en sommes à 45 tonnes de légumes achetées : autant en quatre mois qu'en six mois l'an passé. Actuellement, 9 maraîchers alimentent la légumerie. Il y en a 7 de Côte-d'Or, 1 de Saône-et-Loire et 1 du Jura. On veut faire croître cette proportion et c'est la raison pour laquelle il est important de travailler avec les agriculteurs pour avoir une vision. Si, par exemple, on arrive à travailler avec le CHU, cela représentera 32 tonnes de carottes ».*

Le CHU est l'un des prospects avec lesquels la légumerie mène des discussions mais ce n'est pas le seul : on trouve aussi Desie Restauration, entreprise d'insertion qui dispose d'une cuisine centrale à Chenôve pour desservir les restaurations scolaires de Quetigny et Longvic, ou encore l'École des Métiers de Dijon Métropole, et plusieurs relais petite enfance.

Pour l'instant, la légumerie fournit la cuisine centrale de Dijon Métropole, qui produit 8 000 repas par jour pour les 47 restaurants scolaires de la ville de Dijon (maternelles et élémentaires), mais elle a aussi pour client l'école de gendarmerie, à Longvic. Stéphane de Lazzer est en quête permanente de nouveaux débouchés. Au fur et à mesure que de nouveaux clients apparaîtront, les surfaces de productions correspondantes s'ajouteront. Les choses ne peuvent se faire que progressivement.

Transformer mais aussi conserver

Actuellement la totalité des légumes qui passe par la légumerie est issue de producteurs bios, organisés au sein de la plateforme Manger Bio BFC, mais l'outil a aussi vocation à travailler des légumes de producteurs conventionnels. *« Nous travaillons très bien sur ces questions avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or »* explique Philippe Lemanceau. À ses yeux, la légumerie traduit l'évolution de la relation entretenue avec la nourriture : *« Certains producteurs agricoles me disent leur fierté de contribuer à une politique de transition alimentaire. La colère agricole exprimée au début de l'année tient aux soucis de rétribution, mais aussi à un vrai déficit de reconnaissance sociale des agriculteurs… ».*

L'avenir, pour la légumerie, pourrait prendre la forme d'une conserverie, installée dans une future extension du bâtiment, et fonctionnant sur le principe de la fermentation de légumes : *« cela évite d'avoir recours à la surgélation et permet d'absorber des excédents,* souligne Stéphane de Lazzer. *Sur ce projet de fermentation, la légumerie est accompagnée par le pôle de compétitivité Vitagora et l'Inrae ».*

Berty Robert

// FDSEA/JA

89 Prévenir les risques sanitaires en élevage

La FDSEA et les JA de l'Yonne organisent une réunion ouverte à tous les éleveurs sur le thème de la prévention des risques sanitaires en élevages.

La FDSEA de l'Yonne et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent une réunion ouverte à tous les éleveurs (adhérents et non adhérents) sur le thème de la prévention des risques sanitaires en élevages (MHE, FCO, Besnoitiose). Seront données des informations sur les enjeux liés à ces maladies, sur la biosécurité et la réglementation à suivre.
Cette réunion, qui se fait en partenariat avec l'ordre national des vétérinaires et la DDETSPP 89, est prévue le vendredi 17 mai, de 9 h 15 à 12 heures, dans les locaux de FDSEA de l'Yonne et des JA 89, au 37b rue de la Maladière, à Auxerre.

FDSEA 89



La réunion est prévue le vendredi 17 mai, à Auxerre.

Pour plus d'information, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



// COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE CÔTE-D'OR

Le flambeau est transmis

Samuel Bulot quitte la présidence de la CLCO après un mandat de deux ans, Hervé Dechanet lui succède depuis le 26 avril.

Un peu de 52 dans le 21 : telle est l'originalité de la coopérative laitière de Côte-d'Or (CLCO), qui vient d'élire un Haut-Marnais à sa tête. Hervé Dechanet, 42 ans, élève une centaine de vaches Prim'Holstein avec son frère Nicolas sur la commune de Poinson-lès-Grancey, non loin de Saint-Broing-les-Moines, Minot, Bure-les-Templiers et Cussey-les-Forges.

Le nouveau président, qui siégeait déjà au conseil d'administration, est l'un des deux Haut-Marnais de la CLCO : *« Il est vrai qu'il ne reste plus grand monde du 52, il y a Emmanuel Stelet de Villars-Santenoge et moi-même… Historiquement, notre département était rattaché à celui de la Côte-d'Or, de par les laiteries de Minot et Venarey »*.

Au diapason

Hervé Dechanet partage les mêmes idées que son prédécesseur, éleveur à Prâlon : *« nous voulons maintenir le dynamisme de notre coopérative, de notre filière, même si rien n'est simple pour autant avec une pyramide des âges qui n'est pas favorable et des installations qui ne s'affolent pas… Entretenir, voire améliorer nos relations avec les transformateurs fait partie de nos objectifs les plus importants »*. Samuel Bulot rappelle que la CLCO *« pèse »* aujourd'hui 90 adhérents pour environ 60 millions de litres de lait : *« Cela représente les deux tiers de la production départementale. Une quarantaine de millions, bio et conventionnel, sont contractualisés via Eurial. Les vingt autres millions sont en AOP, nous travaillons avec trois transformateurs que sont Lincet (Gaugry), Berthaut et Germain »*.

Le Côte-d'orien poursuit : *« notre production laitière est certes en diminution, c'est une réalité, mais cette baisse est beaucoup moins marquée que dans d'autres régions de France. En Côte-d'Or, nous avons la chance d'être dans le berceau de la Simmental et de la Brune, ce n'est pas rien. La Montbéliarde et la Prim'Holstein ont aussi un poids important. Ce sont des atouts que nous devons exploiter »*.

Que ça bouge !

Samuel Bulot et Hervé Dechanet pensent tous les deux que cette diminution de l'offre ne sera pas *« sans conséquences »* : *« ce contexte doit nous permettre d'assainir nos relations avec nos partenaires, nos transformateurs. Il faut que nos ateliers tournent économiquement, il n'y a pas le choix. Être éleveur laitier demande beaucoup de travail, avec une grosse astreinte, même avec un système robotisé ! Socialement, ce métier doit être acceptable. Nous aimons ce que nous faisons et nous ne comptons pas nos heures, mais cela ne fait pas tout »*. Le nouveau président rappelle qu'un prix de base de 430 euros les 1 000 litres est annoncé pour le mois de mai en cours : *« ce niveau de prix reste très limité, les marges de manœuvre dans nos exploitations le sont tout autant car les charges sont encore élevées… À nous de chercher, trouver et développer des filières rémunératrices, à l'image de la marque C'est qui le Patron, dans laquelle plusieurs de nos adhérents sont engagés »*.

Samuel Bulot rappelle qu'Eurial avait incité au maintien de la production en 2022 : *« cette mesure, certes aidée par une bonne récolte fourragère, avait bien marché. Quand les prix sont là, la production est là aussi… Nous devons nous faire entendre. La force du collectif est très importante dans nos démarches, il n'y a que collectivement que nous arriverons à peser »*.

AG



Le Côte-d'orien Samuel Bulot et le Haut-marnais Hervé Dechanet, lors de l'assemblée générale à Baigneux-les-Juifs.

// FERTILISATION DU BLÉ TENDRE D'HIVER

Est-ce que cela fonctionne avec de l'ensilage de luzerne ?

Le mercredi 10 avril a eu lieu une visite d'essai sur la thématique de la fertilisation du blé tendre d'hiver avec de l'ensilage de luzerne, en agriculture biologique, à Merry-sur-Yonne.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Une visite d'essai sur la thématique de la fertilisation du blé tendre d'hiver avec de l'ensilage de luzerne, en agriculture biologique, a eu lieu le 10 avril, à Merry-sur-Yonne



Chambre d'agriculture de l'Yonne

La fertilisation par luzerne fraîche avec de l'ensilage de luzerne peut être intéressante sous certaines conditions.

Le 10 avril, agriculteurs et conseillers se sont regroupés autour de la thématique de la fertilisation du blé tendre d'hiver par de l'ensilage de luzerne en AB. Cet essai est mené par BioBourgogne Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il est réalisé dans le cadre du GIEE Innov'Bio 58 animé par BioBourgogne, du programme régional ABPROFIL financé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le CASDAR du PRDAR BFC.

Lors de la visite, des résultats d'essais précédents ont été présentés et montrent que la rentabilité économique d'une fertilisation du blé n'est pas toujours au rendez-vous.

En revanche, dans une situation où la luzerne de la rotation ne peut pas être valorisée, la fertilisation par luzerne fraîche avec de l'ensilage de luzerne peut être intéressante sous certaines conditions.

Le coût de chantier d'ensilage doit être appréhendé en fonction du matériel disponible mais également du temps disponible au printemps.

La réponse du blé à la fertilisation par la luzerne n'est pas toujours rentabilisée vis-à-vis du coût de chantier.

Retrouvez les approches économiques et les présentations de la visite sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL

C'était la soirée des agréés

Le Département a organisé un grand rendez-vous dédié à la marque « Savoir-faire 100% Côte-d'Or ».

Plus de 350 personnes ont répondu présent à l'invitation de François Sauvadet, président du Conseil départemental, pour la première soirée des agréés *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »*, organisée au palais des congrès à Dijon. Lancée fin 2019 avec les Chambres consulaires et l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), la marque connaît depuis un beau succès : en moins de cinq ans, la marque bénéficie déjà à plus de 450 agréés, *« qui sont les talents de la Côte-d'Or »*. Cette rencontre a été particulièrement appréciée par les agréés, permettant de créer toujours plus de liens, de partager les expériences et les bonnes pratiques, de favoriser les synergies ou encore de faire émerger des projets collaboratifs. *« C'est une très belle dynamique que nous avons initiée sous cette bannière du 100 % Côte-d'Or, qui réunit les producteurs et les consommateurs. C'est aussi la réponse de la Côte-d'Or au double défi de la transition et de la souveraineté alimentaire »*, a souligné François Sauvadet.

Communiqué



Philippe Bruchot

// AGRIVOLTAÏSME

21

Les panneaux verticaux de Channay, après deux ans de fonctionnement

Les équipes de TotalEnergies Dijon et le Conseil départemental de la Côte-d'Or se sont retrouvés fin avril afin de découvrir les résultats des deux premières années d'expérimentation sur le démonstrateur agrivoltaïque de Channay.



Christine Muller-Wille

Cette visite avec une délégation du Conseil départemental de la Côte-d'Or intervenait au terme de deux ans d'activité du démonstrateur de Channay.

Premier démonstrateur agrivoltaïque bifacial installé en France, le site TotalEnergies de Channay, au nord de la Côte-d'Or, a été implanté en 2021, sur l'exploitation agricole de Jean-Philippe Delacre. Alors que la législation sur l'agrivoltaïsme vient de connaître une évolution importante avec la publication, le 9 avril, du décret relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, les équipes de TotalEnergies Dijon et des représentants du Conseil départemental de la Côte-d'Or se sont retrouvés à Channay fin avril pour tirer un premier bilan de la centrale, après deux années d'activité. La parcelle de la ferme Bel-Air accueille 616 panneaux photovoltaïques sur une surface de 0,68 ha. Ils sont positionnés verticalement, selon une orientation est-ouest. La centrale constitue un véritable laboratoire de suivi de la technologie en panneaux photovoltaïque bifaciaux, de l'intérêt agronomique pour les cultures implantées entre les rangs de panneaux, et des bénéfices sur la biodiversité grâce à des bandes enherbées.

Retour sur les essais culturaux

TotalEnergies a conçu, développé et financé le démonstrateur, grâce à un ancrage territorial fort et une confiance avec les décideurs locaux qui s'est construite au fil des années. La commune de Channay a été récompensée pour la qualité de la concertation menée avec les habitants et les parties prenantes concernés par le projet. Marc Frot, vice-président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, qui représentait François Sauvadet lors de la visite du démonstrateur, a rappelé le soutien du Département en faveur des énergies renouvelables et d'un agrivoltaïsme qui permet de pérenniser le métier d'agriculteur en diversifiant les sources de revenu. L'agriculteur Jean-Philippe Delacre a retracé ses nombreuses expériences, de l'origine du projet à aujourd'hui, ses essais pour diversifier ses cultures et pour améliorer les rendements. La lavande et l'orge plantées entre les panneaux photovoltaïques se développent bien. Il ne voit que des avantages à cette installation pour les cultures (réduction des effets du vent, ombrage, limitation des effets des pics de chaleur) et constate que l'érosion des sols est limitée, sur cette parcelle à faible potentiel agricole. À ses yeux, ce modèle économique est une *« assurance récolte »*, une garantie de revenu.

Volonté d'accélérer

TotalEnergies dispose d'un portefeuille d'1,5 GW de projets agrivoltaïques en développement en France, répondant aux critères de la loi pour l'accélération des énergies renouvelables de mars 2023, avec un objectif de mise en service à horizon 2030. En septembre 2023, l'énergéticien a réalisé l'acquisition d'Ombrea, leader de l'agrivoltaïsme en France, et créé un pôle d'expertise dédié à l'agrivoltaïsme. Il entend accélérer le déploiement de solutions permettant au monde agricole d'accroître ses revenus en produisant de l'énergie tout en pérennisant ses activités et en réduisant son empreinte carbone.

Berty Robert, avec communiqué

Channay en chiffres

- 616 panneaux photovoltaïques bifaciaux verticaux installés
- la zone concernée par l'implantation des panneaux est de 6870 m² (0,68ha). Elle est installée à côté d'une zone qui sert de témoin
- entre chaque rangée de panneaux, on trouve une largeur de 12 mètres qui permet la conduite de cultures et l'installation de bandes enherbées
- la centrale représente une puissance de 277 kWc installée

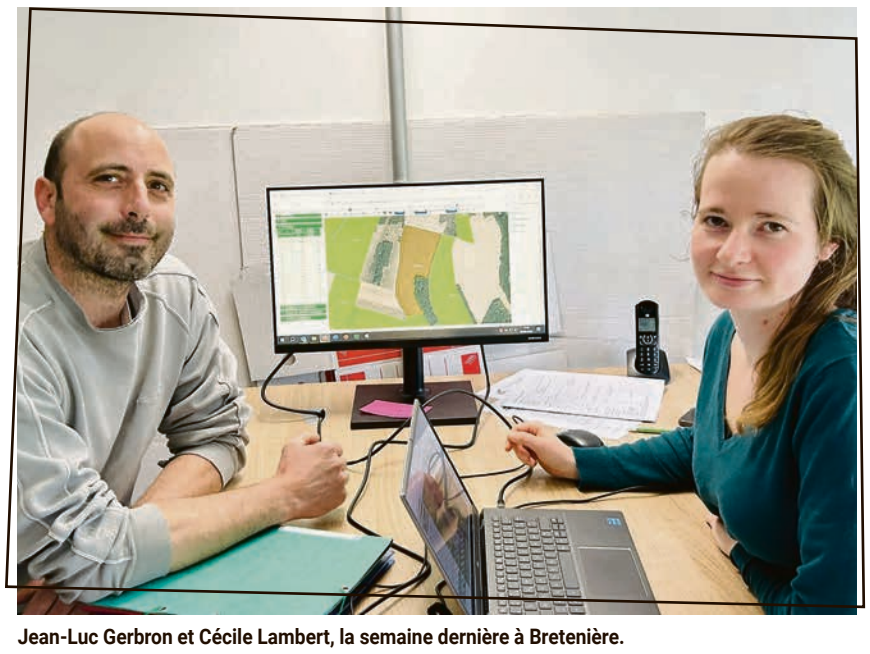
// DÉCLARATIONS PAC

21

« *Une bonne chose de faite* »

La FDSEA propose ses services d'accompagnement en matière de télédéclarations Pac. Attention, l'exercice se termine mercredi.

Jeudi 2 mai, Jean-Luc Gerbron avait rendez-vous dans les locaux de la FDSEA de Côte-d'Or pour se faire accompagner dans sa télédéclaration Pac. La démarche a duré 1 h 30, la facture s'élève à 90 euros TTC. *« Cela me convient parfaitement. Tout s'est bien passé puisque je n'ai rien eu à faire, si ce n'est de transmettre des documents et répondre à quelques questions ! »*, indique l'éleveur du canton de Montbard. Celui-ci n'a pas hésité un seul instant à faire le déplacement jusqu'à la Maison de l'agriculture, malgré les 180 kilomètres aller-retour du trajet : *« me faire accompagner est pour moi une garantie, une sécurité… J'aurais pu me lancer seul dans l'exercice, mais un problème rencontré il y a quelques années avec l'ICHN m'a quelque peu refroidi… Je ne me pose plus la question et je sollicite à chaque fois des personnes qui maîtrisent Télépac. En plus, ici à la FDSEA, le prix adhérent est nettement moins élevé qu'ailleurs avec ses 50 euros/heure, mon déplacement est plus qu'amorti »*, poursuit le Côte-d'Orien.



Jean-Luc Gerbron et Cécile Lambert, la semaine dernière à Bretenière.

Plus de 100 rendez-vous

Cécile Lambert, qui a reçu une centaine d'agriculteurs depuis le 2 avril, observe effectivement cette volonté de *« déléguer, sans prendre le moindre risque »* dans la majorité de ses rencontres : *« l'accompagnement que nous proposons est une assurance à leurs yeux. Le droit à l'erreur est certes permis, c'est une nouveauté dans la Pac avec la possibilité de modifier plus tard les déclarations, mais cela ne change pas les habitudes des adhérents. Autant viser juste dès notre rendez-vous, car corriger une erreur implique déjà de la repérer, la corriger prend ensuite du temps, l'instruction doit être relancée et les paiements peuvent être différés… »*. Télépac s'est montré *« plus performant »* que l'année passée, fait remarquer Cécile Lambert, accompagnée de sa collègue Charlène Efligenir.

AG



ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

21

Châtillon en approche

Le concours régional de la race Brune se tient les 1er et 2 juin dans le cadre des journées châtillonnaises. La préparation de l'évènement était au programme de l'assemblée du syndicat, fin avril.

Si, si, la Brune est encore de sortie ! Après le salon de l'agriculture, les Journées laitières et le concours européen, la voici à Châtillon-sur-Seine pour son grand concours local. *« Et après ça, l'année 2024 sera loin d'être terminée : nous participerons en septembre à un interrégional génisses, dans la Meuse, puis au Sommet de l'élevage, à Cournon ! »*, indique fièrement Mickaël Clerget, président depuis 20 ans du syndicat départemental. L'éleveur de Courcelles-Frémoy n'avait jamais vu un tel engouement au sein de ses troupes : *« je n'arrive pas à l'expliquer, mais c'est très bien… Il se passe quelque chose, c'est certain ! Les retours de Créancey sont tous très bons. Le concours de jeunes présentateurs de Châtillon va sans doute connaître un énorme succès, il devient un moment incontournable de notre évènement. Si nous ne retenions pas certains jeunes, nous aurions une bonne centaine de génisses à chaque fois en concours ! »*. Sur cette très belle lancée, Mickaël Clerget avec son binôme animatrice Laurette Millot et toute leur équipe espèrent organiser un événement de grande ampleur en Côte-d'Or, à moyen terme : *« la manifestation serait dédiée aux jeunes, avec un show open… Rien n'est officiel, nous sommes en train d'y réfléchir ! »*.



Amélie Perrin Photographie

Les jeunes (voire très jeunes) générations devraient être nombreuses, comme le mois dernier à Créancey. (Photo de Paul Colson, de Moloy, accompagné de sa cousine Margaux Mallèvre, avec le veau brun Vedette).

Tout se présente bien

Un nouveau « carton » à Châtillon pourrait accélérer ces réflexions : *« cela tombe bien, nous nous dirigeons -peut-être- vers un nouveau record de participation, non pas en animaux car notre capacité d'accueil n'est pas extensible, mais plutôt en nombre d'éleveurs »*. Les différentes sections devraient être d'un très bon niveau, avec la présence de plusieurs Brunes ayant participé au salon de l'agriculture, aux journées laitières ainsi qu'au concours européen. Des éleveurs étrangers feront très certainement le déplacement à Châtillon, avec des visites d'exploitations et peut-être même des achats… Pour l'anecdote, un potentiel acquéreur était prêt à débourser la somme de 30 000 euros pour une vache côte-d'orienne lors du dernier concours européen !

Merci à tous

En parlant de commerce, une vente aux enchères sera une nouvelle fois proposée le samedi en soirée, à l'issue des concours : *« Thomas Gérouville, de BGS, n'a retenu que des top animaux. Nous aurons de la morphologie, des index, de la production, des bonnes familles… Il y en aura pour tout le monde. À ces dix animaux viendra s'ajouter un lot d'embryons venant d'un élevage de Moselle doté d'une très bonne origine suisse qui intéresse notre schéma »*. Mickaël Clerget tient à ajouter *« deux autres bonnes nouvelles du moment »* : *« tout va décidément très bien car les résultats laitiers qui nous ont été présentés lors de notre assemblée sont tous très bons, nous continuons de progresser dans bien des domaines. Le niveau génétique Côte-d'Or reste grandement correct. Et un dernier point positif concerne les journées châtillonnaises : les annonceurs répondent plus que présent, c'est remarquable là aussi, sachant que nous les avions déjà sollicités il y a peu, pour Créancey ! Qu'ils soient tous remerciés »*.

AG

// MOULINS-ENGILBERT

58

La foire aux culards arrive !

Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert annonce la nouvelle édition de son grand rendez-vous annuel. Ce sera le 16 mai et toujours en partenariat avec la Sicafome !

Pas loin de 200 animaux annoncés ! La prochaine édition de la foire aux culards de Moulins-Engilbert confirme tout l'intérêt que suscite l'évènement, auprès des éleveurs et des professionnels du secteur, bien sûr, mais aussi vis-à-vis du grand public. Elle va se tenir le jeudi 16 mai durant toute la journée au marché au cadran de la Sicafome. Comme le confirme Gilles Trinquet, président du Comité des foires et concours, cette manifestation s'articulera autour de deux temps forts : un concours et une vente. Cette dernière est scrutée avec attention par le milieu agricole car elle agit un peu comme un baromètre, capable de fournir des indications sur le comportement des marchés pour le reste de l'année. Les prix de vente seront donc observés de près et ce, d'autant plus qu'un nombre d'animaux à la hausse est proposé pour 2024 : 197 animaux (contre 167 l'an dernier). Parmi eux, on trouvera 184 femelles et 13 mâles. En 2023, la vente s'était caractérisée par un prix moyen de 2 317 euros, soit un prix du kilo à 4,06 euros. Le top price au kilo s'était fixé à 10,18 euros et l'animal le plus cher dans l'absolu s'était échangé à 4 860 euros. Fera-t-on mieux cette année ? Impossible à dire pour l'heure.

Qualité et convivialité

Tous les animaux vendus vont partir à l'engraissement, un peu partout en France, et finiront sur les étals de boucherie dans un ou deux ans. Si le nombre d'animaux proposés à la vente est en hausse, ce sera aussi le cas des élevages qui feront le déplacement : ils seront 46. L'an passé, la qualité des animaux présentés avait été unanimement saluée et cela participe évidemment à la réputation de la manifestation qui soigne également son côté convivial : il sera possible de manger sur place pour 20 euros et, Gilles Trinquet insiste : l'évènement est ouvert à tout le monde. Une bonne occasion, pour un public pas forcément habitué, de découvrir le résultat du travail acharné des éleveurs.

Berty Robert

Renseignements auprès de la Sicafome au 03 86 84 28 75



La vente du comité des foires et concours de Moulins-Engilbert est un rendez-vous qui fait un peu office de boussole pour les niveaux de prix.

// CALENDRIER

58

Élimination des déchets de soins vétérinaires

Afin d'éliminer les déchets de soins vétérinaires, des dates de tournées de récupération des fûts sont programmées.

Mercredi 5 juin :
Alligny -Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet : arrivée à 8 h départ à 8 h 45. Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy : 9 h 15 – 10 h 45. Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge : 12 h – 13 h 45.

Jeudi 6 juin :
Montsauche : parking près du Crédit Agricole : 8 h – 9 h. Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonyer : 9 h 45 – 10 h 45. Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon : 11 h 15 – 13 h. Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay : 14 h – 15 h 30. Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant : 16 h 15 – 17 h.

Vendredi 7 juin :
Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry : 8 h – 9 h 30. Decize : Parking Gamm Vert, route de Champvert : 10 h 15 – 11 h 45. Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize : 12 h 15 – 13 h 45. Luzy : gare – coopérative agricole Teol : 15 h – 16 h 15.

Le GDS 58 insiste sur le fait de se conformer aux dates et horaires indiqués, car aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2024. Pour rappel : les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage) et un bon de prise en charge sera délivré lors de la remise, ce dernier devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés. Renseignement complémentaire : 03 86 90 18 90 (GDS 58).

Chloé Monget

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

// AGROFORESTERIE

Tout savoir sur le Paulownia

Une demi-journée d'information était organisée par la Chambre d'agriculture sur la culture du Paulownia à Varennes-Vauzelles.

À l'invitation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, plus d'une vingtaine de personnes, agriculteurs et forestiers, sont venues le 26 mars dans la salle du Papy's à Varennes-Vauzelles, découvrir la culture du Paulownia, arbre originaire d'Asie.

Pour l'occasion, Didier Guyon, élu référent de la Chambre sur les thématiques des énergies renouvelables et de l'agroforesterie entre autres, précise en introduction que *« l'organisation de cette réunion fait suite à plusieurs sollicitations auprès d'Étienne Bourgy, conseiller Énergies et Agroforesteries de la structure, ainsi que lors d'autres rencontres sur le terrain avec un panel large d'agriculteurs (Groupes de développement, AG des Irrigants, …) »*. Pour lui, cette culture *« peut répondre à une recherche de diversification et permettre de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs nivernais »*.



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Une demi-journée d'information sur la culture du Paulownia était proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Son portrait

La société Paulownia Nature, l'une des rares à proposer des variétés adaptées au climat de nos régions, a détaillé avec précision les conditions d'implantation, de suivi, d'entretien ainsi que les débouchés. Elle a ainsi rappelé que cet arbre à croissance rapide doit être implanté à l'automne (les plants mis en terre font environ 30 cm de haut) afin de faire l'économie d'irriguer au démarrage (ce qui est nécessaire pour une implantation de printemps). Un an après, il peut déjà faire plus de 2 m de haut. Il faut alors le couper à ras. Le rejet alors sélectionné croît et en 3e année, l'arbre est élagué à une hauteur de 4 m environ. L'objectif est d'atteindre un diamètre de 38 cm après 7 ans. Son impact carbone a aussi été abordé et selon des études (à confirmer par l'Inrae d'ici quelques semaines), le Paulownia peut absorber 10 fois plus de CO_2 que certaines céréales et produire quatre fois plus d'oxygène qu'un arbre classique.

Le marché

Les débouchés en France sont encore à développer mais les qualités sont nombreuses : outre sa forte résistance à la flexion, il se révèle être un bon isolant thermique et acoustique, et dispose d'un point d'inflammabilité très élevé.

Une autre valorisation dépeinte - plutôt faite en Espagne à ce jour - est l'utilisation dans la construction de pales d'éolienne après broyage du bois.

D'autres tests sont en cours avec la parfumerie via la valorisation des fleurs, par ailleurs très mellifères. De l'avis des intervenants, c'est la production qui va créer les marchés, argument appuyé par des représentants forestiers.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Étienne Bourgy à etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr ou au 06 48 25 22 98.

En bref

Le pH idéal pour le Paulownia est situé entre 5,5 et 7,5. Il est résistant aux ravageurs et maladies ainsi qu'aux températures comprises entre -30 à +45 °C. Sa croissance est rapide : 1re coupe après 7 ou 8 ans, puis 6 ans pour les cycles suivants. Le coût d'un plant s'élève à environ 11 euros. Enfin, pour mémoire, < 100 arbres / ha sur terres arables : permet de rester éligibles aux aides PAC, en agroforesteries.

// FORMATION

Travailler avec le calendrier lunaire

Les 2 et 4 avril, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une formation sur l'utilisation du calendrier lunaire pour les interventions agricoles.

« Que ce soit pour la préparation des sols, les semis, la fertilisation, la récolte ou l'intervention auprès des animaux, l'utilisation du calendrier lunaire peut vous apporter des leviers d'amélioration » précise Éric Michels, formateur en agriculture alternative, lors de la formation organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre les 2 et 4 avril à Nevers.

Demander à la lune et au soleil

Ainsi durant la rencontre, de nombreuses informations ont été prodiguées afin de comprendre les moments les plus opportuns pour telles ou telles actions. *« Il y a une multitude de paramètres à prendre en compte, ce qui peut perdre les exploitants. Mais, on peut déjà commencer par utiliser les cycles lunaires (montants et descendants). C'est un bon début »* souligne Éric Michels. Pour l'exemple, il rappelle que pour les semis de graines, il est préférable de se calquer sur le cycle lunaire montant, et pour les plants, le cycle descendant. *« Pour les greffes, elles seront idéales durant une lune descendante alliée à un cycle du soleil descendant ; soit à partir d'août. Et, on note aussi que la pousse de l'herbe est toujours plus vive en lune montante »* précise-t-il avant d'ajouter : *« Quand on veut amener du calme, on préfère toujours la lune descendante. Il en va de même pour le cycle du soleil : pour le compostage du fumier, on le sortira durant un cycle descendant afin qu'il ne monte pas trop en température »*. Il insiste également sur la période des lunes noires : *« on ne fait rien, car cela aura des effets indésirables… Occupez-vous d'autre chose »*.

L'intensité des signes

Après les cycles lunaires et solaires, Éric Michels s'est aussi attardé sur l'astronomie. *« Les autres planètes et étoiles ont également leur importance dans la programmation de vos intentions et de vos actions »*. Afin de comprendre cela, il a abordé les positions devant les constellations, en indiquant leur périodicité et en précisant les actions qui pouvaient s'allier à ceux-ci. *« Gemini (mi-juin à mi-juillet) sera la période où tous les effets précédents se font voir sur le sol. On commencera alors à réfléchir à ce qui sera à mettre en place ensuite. De mi-juillet à mi-août, nous avons le Cancer, avec la perception du sensible. Si on veut envoyer des informations, c'est à ce moment-là qu'il faut le faire, comme les inséminations. Puis, vient Léo (mi-août à mi-septembre), avec la réception des informations et conceptualisation. Durant cette période, il faut se calmer et faire des prospectives en ciblant le niveau des objectifs. On peut faire des semis, comme l'orge, mais il faudra les semer moins denses que s'ils sont faits en Virgo. Justement, après Léo vient Virgo, de mi-septembre à début novembre. Là, c'est la réflexion. On continue de bien cibler ce que l'on veut faire afin d'avoir le moins d'embêtement par la suite. Libra (mi-novembre fin novembre) est très court, mais a son importance car les légumineuses sont très sensibles à cette période. On peut encore faire des retouches pour les semis d'avoine par exemple, mais cela reste sporadique. Puis, vient Scorpio (de fin novembre à début décembre) on arrive à la fin de la période de réflexion, on commence à se préparer. Pour Scorpio (début décembre à mi-décembre), on évite de semer des plantes trop sensibles, comme le seigle. Arrive alors Sagittaire (du 15 décembre au 15 janvier) où on organise ce qui s'est planifié dans la période de réflexion, cela continue avec le signe suivant, le Capricorne (de mi-janvier au 18 février) puis avec l'Acquarius (mi-février à mars). Le poisson (du 10 mars au 20 avril) fait la transition vers les signes d'action : Ariès (mi-avril à mi-mai) et Taurus (mi-mai à juin). En fait, en regardant tout cela on se rend compte que nous avons 10 mois de réflexion et d'organisation pour seulement deux d'actions… Alors, autant bien prendre le temps de se préparer pour ne pas rater cette période courte »*. Après ces points, Éric Michels s'est également intéressé aux quatre éléments. *« Eux aussi ont leur importance dans l'implantation ou dans les interventions pour les productions animales. Un oignon – plante d'eau – planté durant un signe d'eau, sera très gorgé d'eau et donc très doux, à la différence d'un oignon planté en signe de feu »*. Il conclut : *« Il faut reconsidérer nos conceptions, et faire des essais. Personne n'a tort ou raison… Seul le terrain donne sa vérité. Dans tous les cas, il faut savoir ce que l'on cherche et ce que l'on souhaite atteindre le tout en s'adaptant à ce que l'on a. On peut penser que s'intéresser aux astres ou aux cycles lunaires peut paraître farfelu. Mais, je vous invite à essayer… Vous verrez bien les effets »*.

Chloé Monget



Éric Michels, formateur en agriculture alternative, lors de la formation des 2 et 4 avril à Nevers.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// COLZA

Le levier variétal pour limiter l'impact des grosses altises

Pour mieux caractériser les variétés de colza, Terres Inovia évalue les variétés sur de nouveaux critères essentiels dans la lutte contre les ravageurs d'automne et particulièrement les grosses altises et leurs larves : la vigueur du début de cycle et la capacité de la variété à peu exprimer les dégâts de larves de grosses altises.

Dans le cadre du projet Adaptacol, Terres Inovia et ses partenaires mettent en place plus de 50 essais pour caractériser les variétés déjà utilisées par les agriculteurs, mais également en cours de développement.

Une meilleure vigueur pour une plante plus robuste

L'évaluation de la vigueur consiste en une observation via une photographie par drone à plusieurs périodes sur certains essais variétaux.
Cela permet de distinguer deux vigueurs :

- La vigueur de départ qui caractérise la surface foliaire atteinte au stade 3-4 feuilles pour mieux résister aux morsures de grosses altises ;
- La vigueur automnale qui classe les variétés selon leur dynamique de croissance jusqu'à l'entrée de l'hiver pour un colza plus robuste face à la présence de larves d'altises.

Au stade 3-4 feuilles, on mesure une différence de surface foliaire de 5 à 10 % entre les variétés les moins et les plus vigoureuses. Cet écart s'accentue pendant l'automne avec 15 à 20 % entre les extrêmes au stade 8-10 feuilles à l'entrée de l'hiver. On observe régulièrement une corrélation entre ces 2 vigueurs, mais cela n'est pas toujours le cas pour certaines variétés.

Des différences d'infestation larvaire et de dégâts

Sur certains essais variétaux, des blocs sont suivis sans traitement insecticide pour observer les symptômes de plantes buissonnantes dus aux larves de grosse altise. En réalisant des mesures d'infestation larvaire par la méthode Berlèse et des comptages de plantes buissonnantes avant la floraison, des classifications de variétés sont possibles.

En effet, certaines variétés présentent deux fois plus de larves que d'autres dans un même essai, mais n'expriment cependant pas la même gravité de symptômes avec moins de plantes buissonnantes. En allant jusqu'au rendement, l'écart entre des variétés traitées et non traitées confirme le bon comportement de certaines variétés face à larves de grosses altises.

Ces nouveaux critères permettent de choisir ses variétés en fonction du risque de pression grosses altises de son secteur. Cependant, c'est bien l'ensemble des leviers qu'il faut mettre en place pour obtenir un colza robuste exprimant tout son potentiel. L'implantation dans de bonnes conditions de fraîcheur et d'état structurel du sol, une fertilité satisfaisante permettant une croissance dynamique du colza, l'association du colza avec des légumineuses gélives sont autant d'atouts qu'il faut utiliser en plus de la variété pour limiter ou améliorer l'efficacité du traitement qui sera nécessaire en cas de forte pression des ravageurs d'automne.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

Un nouvel outil de choix variétal

Bien choisir ses variétés de colza est essentiel pour se donner toutes les chances de réussite. Le choix ne doit d'ailleurs pas se faire uniquement sur le rendement. La durée du cycle végétatif de la variété, la tolérance aux maladies, l'élongation automnale, la verse ou les critères de qualité comme la teneur en huile doivent également faire partie de la réflexion. L'ensemble de ces critères doivent se raisonner en fonction du contexte pédoclimatique de l'exploitation, ainsi que des contraintes locales.
Dans cet objectif, Terres Inovia propose désormais un nouvel outil de choix variétal disponible gratuitement sur www.myvar.fr et permettant un choix multicritère via un indicateur de « mérite agronomique ».



Différences de comportement entre deux variétés – Essai de Faux-Vésigneul (51 – 2023).



Différences de vigueur entre 2 variétés.

// LENTILLES SÈCHES BIO

Dérogation pour le Flipper dans la lutte contre le puceron vert

Pour éviter l'impasse face aux attaques de pucerons verts, les producteurs de lentilles sèches bénéficient, jusqu'à la mi-août, d'une dérogation pour l'utilisation de la spécialité Flipper, mais selon un cadre très précis.

Le puceron vert (Acyrthosiphon pisum) peut s'attaquer à la lentille, dès les stades de développement précoces de la culture, et impacter le potentiel de rendement sur les parcelles touchées. Ils peuvent impacter directement la lentille, en consommant la sève, ce qui retarde la croissance de la culture et freine la floraison. L'impact des pucerons peut également être indirect, par la transmission de virus qui ont été détectés sur lentille en 2020 et 2021 dans le cadre des diagnostics réalisés par Terres Inovia en 2020 et 2021. Les conditions climatiques douces au printemps favorisent la présence de ce ravageur. Il est nécessaire d'aller observer les parcelles dès maintenant. Afin d'éviter que les producteurs de lentille sèche en agriculture biologique ne se retrouvent dans une impasse, une demande de dérogation 120 jours (art 53 REG 1107/2009) déposée par l'Association nationale interprofessionnelle des légumes secs (Anils) et Terres Univia auprès du ministère de l'Agriculture a reçu un avis positif. La spécialité commerciale Flipper (AMM 2160527, Alpha BioPesticides Ltd) bénéficie d'un usage dérogatoire pour la campagne 2024 (jusqu'au 18 août 2024) pour la lentille sèche au sein de l'usage cultures légumières, traitement des parties aériennes, pucerons.

Critères d'application précis

Flipper® est composé de sels de potassium d'acides gras C7 à C20 (479.8 g/l). Il est autorisé à la dose maximale d'emploi de 10 l/ha des stades BBCH11 à BBCH89 en 5 applications maximum. Le délai de rentrée est de 24 heures et celui avant récolte est de 3 jours. Il peut être dangereux pour les abeilles.

L'application est possible durant la floraison et sur les zones de butinage, en l'absence d'abeilles et dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil ou les 3 heures suivant le coucher du soleil. Pour protéger les organismes aquatiques, il faut respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Flipper® agit par contact comme dessiccant et suffocant. Il est utilisable également en production conventionnelle, il n'a pas l'action choc d'un pyréthrinoïde et son efficacité sera inférieure. Il faut donc l'appliquer en tout début d'infestation, dès les premiers pucerons. La dose à appliquer est de 5 l/ha, l'efficacité est dépendante de la qualité de l'application. Il faut adapter le volume de bouillie à la végétation pour en recouvrir la totalité : viser 400 à 500 l/ha de bouillie. Pour les cultures peu développées (avant le stade boutons floraux), 5 l/ha de Flipper® dans un volume de bouillie minimum de 250 l/ha est également possible.

La persistance d'action est assurée par la répétition des applications. Observer et renouveler l'application au bout de 7 jours maximum si nécessaire. Deux applications minimum sont en général nécessaires.

F. Duroueix, L. Ruck, Z. Le Bihan (Terres Inovia)



A.Penant

Un puceron vert (acyrthosiphon pisum) sur lentille.

DIVERSIFICATION

// BIENVENUE À LA FERME

La clef de la stabilité ?

Laurent Auboussu (Ferme de Lolo à Saint-Hilaire-en-Morvan) a eu l'agrément Bienvenue à la ferme récemment. Il revient sur ce choix.

Installé au 1er janvier 2001 (en Gaec avec son père André, puis à son départ en 2008 en EARL), Laurent Auboussu, 45 ans, a reçu l'agrément Bienvenue à la Ferme en février. Un choix qui découle d'un remaniement global de sa vision de son exploitation : *« je suis persuadé que cela est une plus-value pour mon activité »* pointe-t-il. Pour comprendre sa position, il faut revenir un peu en arrière.

Le jeu en vaut la chandelle

La ferme de Lolo se compose de 165 ha (25 ha de cultures : blé, avoine, triticale pour de l'autoconsommation et de la vente ; 15 ha de prairies temporaires et le reste en permanentes), 110 Charolaises (non inscrites) et 100 brebis croisées Texel et Charollaises. Seul à la tête de l'entreprise, il commence à rencontrer des difficultés financières suite aux épisodes de sécheresse notamment : *« Il fallait que je trouve une solution pour me dégager des revenus, car la situation devenait intenable avec un fonds de roulement devenu inexistant. J'ai donc décidé de monter un atelier de diversification en avril 2023 pour mes bovins (transformation en rillettes, pâtés, plats cuisinés), et aujourd'hui j'arrive à m'y retrouver même s'il faut avoir conscience de l'investissement nécessaire »*. Sur ce point, il évoque l'argent alloué pour ce domaine : *« Mis bout à bout, j'ai 6 800 euros / vache en diversification. Cela comprend : les frais d'abattoir (Luzy), l'accompagnement de Nature et région et la mise en bocaux (Luzy), avec le soutien de l'institut de l'élevage de Charolles pour la mise au point des recettes. Et, malgré cela, je commence à sortir la tête de l'eau financièrement »*.

Il espère retrouver un fonds de roulement confortable pour son entreprise d'ici trois ans.

Présence locale

En plus, il souligne le temps nécessaire à la diffusion des produits : *« j'ai ouvert la boutique à la ferme, et je fais les marchés locaux à partir d'avril jusqu'à octobre, dans un rayon de 100 km autour de la ferme. Je suis également présents lors des marchés « l'Amour est dans le pré » puisque j'ai participé à l'émission. C'est d'ailleurs cette dernière et les contacts que j'ai eus avec d'autres collègues qui ont été un déclic pour me lancer dans la diversification »*. Question rentabilité, il pointe que les retours économiques sont plus développés via les ventes en ligne et les marchés : *« la boutique est loin derrière en la matière. Mais, je pense qu'avec l'agrément Bienvenue à la ferme cela sera amené à évoluer. Mon but est de me faire connaître localement afin que mes produits deviennent presque un réflexe d'achat pour les voisins et touristes séjournant dans les environs »*. Pour lui, l'importance de la proximité est indéniable : *« c'est le contact humain que j'ai retrouvé avec la vente de mes produits. Cela me permet de sortir un peu la tête du guidon et de créer des liens avec les gens. Le public a une écoute particulière pour nous, et salue notre travail. Je pense qu'il n'y a pas de reconnaissance plus importante que celle-ci »*.



Laurent Auboussu

Laurent Auboussu, 45 ans, dans sa ferme à Saint-Hilaire-en-Morvan : https://la-ferme-de-lolo.fr/



La ferme de Lolo a eu l'agrément Bienvenue à la ferme en début d'année.

Envie d'un avenir

Malgré un enthousiasme sans borne pour son métier, et pour la vie en général, Laurent s'assombrit un peu lorsque l'avenir à long terme de la ferme est mis sur la table : *« Mes enfants (17 et 15 ans aujourd'hui) ne reprendront sûrement pas l'exploitation. Ma fille n'est pas spécialement intéressée par la profession et mon fils voit le peu de retombées malgré les investissements fournis. Je pense que si nous ne trouvons pas de nouveaux débouchés à nos productions, et donc avec a minima des revenus assurés, plus aucun jeune ne souhaitera s'installer – ce que je peux comprendre. Il faut donner envie, et donner à voir l'avenir qu'une exploitation peut offrir »*. Pour le moment, si Laurent se donne corps et âme pour son métier, il espère faire évoluer son EARL afin de dégager un peu plus de temps pour ses proches : *« je pense réduire un peu le cheptel et me séparer des parcelles les plus éloignées. Je suis tout seul et sans main-d'œuvre cela devient un peu complexe à gérer. Avec la diversification et les retombées que Bienvenue à la ferme peut offrir, je pense que cette réduction sera bénéfique pour moi en termes de temps »*. En attendant, Laurent continue de courir partout pour assurer ses engagements, avec un souvenir bien ancré dans son cœur pour tenir tous les jours : *« moi avec mon grand-père pour mes premières leçons de conduite de tracteur… un souvenir simple mais qui marque »*.

Chloé Monget

Renseignements : earl-de-la-chaume1@orange.fr ou au 06 27 58 64 27. Pour le réseau Bienvenue à la ferme : Clémence Guillaumet à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou 06 47 86 89 21.

// RÉFLEXIONS

Des échanges pratiques

Le 19 avril, une délégation Icaunaise s'est rendue dans la Nièvre afin d'avoir des informations sur l'accompagnement et la création de La Fermille (Saint-Benin-d'Azy).



Après une matinée de présentation du projet de La Fermille, la délégation icaunaise a visité le site à Saint-Benin-d'Azy.

Afin d'avoir des informations pratiques sur l'accompagnement et la création de l'atelier de découpe et de transformation ainsi que du magasin de Saint-Benin-d'Azy (nommé La Fermille), la Chambre d'agriculture de l'Yonne (CA 89), la FDSEA 89 et la CCI 89, se sont rendus dans la Nièvre le 19 avril. *« Cela fait un petit moment que nous émettons l'idée d'un outil collectif mettant en avant les producteurs et les valeurs de notre territoire. Nous sommes dans la première étape : celle d'imaginer une trame. Pour ce faire, il est toujours bon de rassembler des idées d'horizons différents. Nous avons d'ailleurs déjà fait une visite d'un atelier privé en Côte d'Or »* souligne Nadine Darlot, vice-présidente de la CA 89. Ainsi, accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) et la CCI 58, la délégation icaunaise a assisté à un diaporama chronologique sur l'atelier puis a participé aux échanges entre les diverses parties présentes, avant une visite du site de La Fermille.

Temps, cohésion et formation

« Ce genre de projet ne se monte pas en trois ans » insiste Clémence Guillaumet, conseillère en diversification à la CA 58, et ajoute : *« un long temps de réflexion et de prospections est nécessaire pour bien cibler les activités et pour réunir les bons acteurs afin d'avoir une cohérence et une durabilité »*. Ainsi, il a été rappelé que 7 ans ont été nécessaires des prémisses au lancement effectif de La Fermille. Didier Ramet, président de la CA 58 et membre de la Fermille, sourit : *« le seul regret dans ce genre de projet est le temps qui passe. Mais, avec du recul, il est parfois indispensable pour une certaine réussite »*. Clémence Guillaumet souligne ensuite l'importance de partir d'un besoin des producteurs du territoire : *« Sans cela, ça ne fonctionnera pas »*. Didier Ramet fait également remarquer : *« parfois ce qui bloque dans un projet collectif, c'est le fait de s'entendre entre nous »*. Clémence Guillaumet rebondit : *« Cette cohésion et le dynamisme qui en découle sont des points majeurs dans le succès. Pour La Fermille, tous les producteurs engagés au départ ne sont pas allés au bout. Cela étant, pour ceux qui sont restés, cette émulsion leur sert encore aujourd'hui puisqu'ils se relaient pour assurer l'ouverture du magasin et le bon fonctionnement de l'établissement : la gestion sanitaire, le suivi des commandes, la communication, etc. »*. Didier Ramet dépeint que ces engagements sont répartis entre les associés de la Fermille, et ont été pris en fonction des prédispositions et des appétences de chacun. Outre ce point, la formation des producteurs a été mise en exergue : *« Les producteurs sont spécialistes dans leur domaine. Mais, pour qu'un outil fonctionne, ils doivent pouvoir s'assurer de la qualité proposée ou des éléments nécessaires à mettre en place – notamment pour les volets de la diversification et de la découpe. Ils ont donc suivi des formations sur la réglementation sanitaire, sur la découpe fermière ou encore sur l'utilisation d'un autoclave »* détaille Clémence Guillaumet.

Administrations et financements

Côté bâtiment, la CA 58 insiste lourdement sur les échanges avec les instances vétérinaires et sanitaires : *« Ils offrent une aide précieuse pour que le projet réponde aux besoins des producteurs dans les normes. Pour la Fermille, de nombreux ajustements ont été faits en cours de route. D'ailleurs, cette flexibilité doit aussi se retrouver dans le statut juridique, car certains peuvent être des freins pour accéder à certaines subventions »*. Pour mémoire, outre les subventions du Plan de relance, la Fermille a pu bénéficier du soutien à hauteur de 20 000 euros du GUFA de la Nièvre, puisqu'il s'agit d'un projet collectif réalisé par et pour les exploitants agricoles. Didier Ramet a martelé qu'une aide est à envisager que ce soit pour les diagnostics, les études de marché ou encore pour l'établissement des dossiers pour répondre aux marchés publics : *« savoir où trouver les subventions et savoir répondre à ces marchés peut être décisif dans ce genre de dossier »*.

Chloé Monget

// PIÈCES D'USURE

La longévité des pièces d'usure carbure au tungstène

Lorsque les conditions deviennent trop usantes, le choix de pièces d'usure passe par l'option carbure de tungstène. Voici quelques éléments à connaître pour faire le bon choix.



Exemple de pièce dotées de plaquette au carbure de tungstène. L'insert de la plaquette en V optimise son maintien.

Kuhn

Pointes, dents, socs, disques, versoirs, rasettes… Les pièces d'usure des outils de travail du sol et de semis sont soumis à rude épreuve. Selon la nature du sol et les conditions de travail, ces pièces peuvent être amenées à fondre comme neige au soleil. Les sols secs, riches en pierres et/ou en sables peuvent favoriser l'usure. Le travail à vitesse élevée agit également dans le même sens. Dans ces conditions, faire le choix de pièces renforcées en carbure peut s'avérer pertinent. Certes, le coût de ces pièces est trois à quatre fois supérieur, mais la durée de vie est trois à dix fois plus élevée. Au bout du compte, le coût à l'hectare est moindre. Et espacer les intervalles de retournement ou de remplacement des pièces d'usure réduit le temps d'immobilisation, notamment à des périodes où la main-d'œuvre pourrait être mobilisée ailleurs à des activités plus pertinentes.

Attention au brasage

La différence de prix se justifie notamment pour les différentes qualités de pièces renforcées au carbure. L'action de braser une pastille de carbure sur une pièce classique, chauffe l'acier trempé et en modifie les propriétés, ceci d'autant plus quand l'épaisseur de la pièce est faible. Un brasage de qualité implique alors un traitement adéquat de la pièce en acier.

Autre aspect du carbure de tungstène, son manque de souplesse. Il est peu résistant à l'élongation et tend à casser lorsqu'on le tord. En conditions difficiles, comme des sols pierreux, les fortes sollicitations peuvent générer une désolidarisation de la plaquette. Pour éviter cet effet, il est préférable d'avoir une multitude de petites plaquettes brasées les unes à côté des autres, plutôt qu'une grande. De même, les plaquettes avec des retours en bout de pointes limitent l'exposition de cette zone fragile qu'est la liaison entre la plaquette au carbure et le reste de la pièce.

Des nuances dans les carbures

Constituée d'un mélange d'un liant (cobalt) et de grains de carbure de tungstène, la plaquette peut présenter à l'échelle microscopique des variations qui impactent ses caractéristiques et sa durée de vie. Généralement, plus les grains de carbure sont fins, plus sa concentration en carbure de tungstène est élevée, plus la pièce est chère, plus elle est résistante à l'usure et moins elle est résistante aux chocs. À l'inverse, les gros grains impliquent une plus grande proportion de cobalt, donc une plus grande élasticité. Le jeu des constructeurs de pièces consiste donc à trouver le meilleur compromis dans la recette.

Ludovic Vimond



agripartner



// NOUVEAUTÉS

Köckerling
L'Allrounder Profile en largeur de 12,70 m

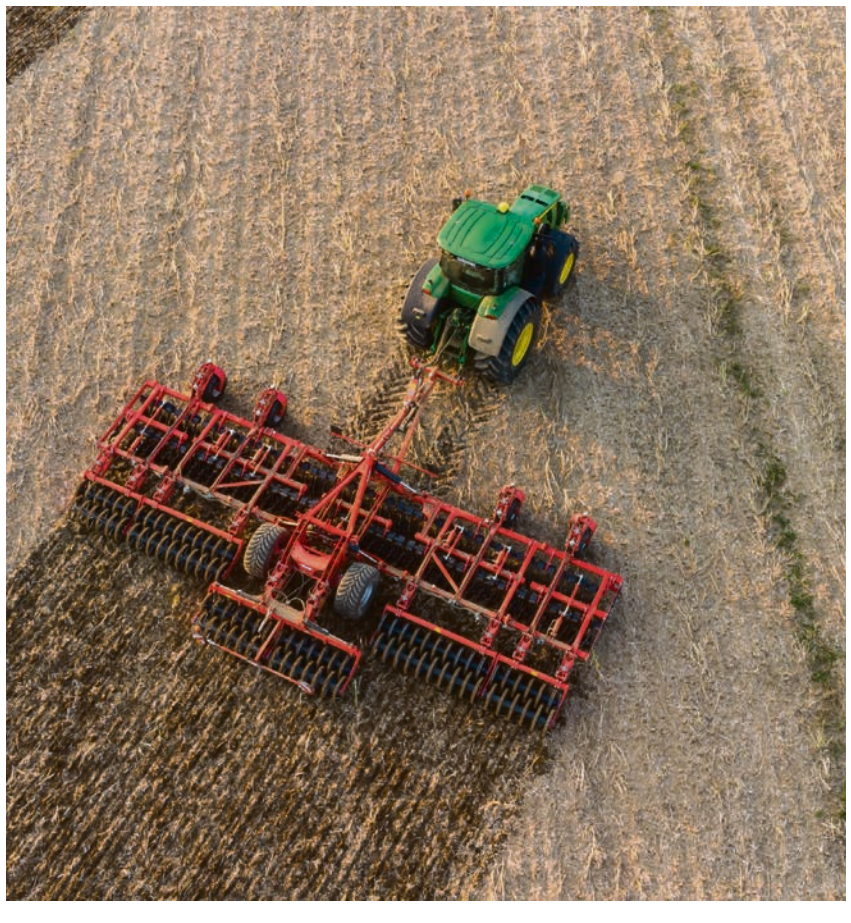
L'Allrounder Profiline 1270 enrichit l'offre de déchaumeurs à dents vibrantes de Köckerling. S'intercalant entre le modèle 935 et 1450, cet outil de plus de 12 t travaille sur une largeur de 12,70 m et nécessite un tracteur de 350 ch minimum. Ses 76 dents 70 x 12 mm lui procurent un espacement entre dents de 166 mm. Convenant au déchaumage, au désherbage mécanique ou à la préparation du lit de semence, l'Allrounder Profiline 1270 se replie à 3 m au transport. Le contrôle de profondeur est réalisé par les six roues à l'avant et le double rouleau STS (en diamètre 530 mm) à l'arrière. En option, il peut recevoir une planche niveleuse à l'avant, des dents Hercule+ (à double ressort) et/ou une herse à l'arrière.



Köckerling

Kuhn Un déchaumeur Optimer de 12,50 m

Disponible uniquement en version L (disques de 510 mm de diamètre) avec un rouleau double U, le déchaumeur à disques indépendants Kuhn Optimer L 12 500 affiche une largeur de travail de 12,50 m. Cet appareil se montre adapté au Controlled Traffic Farming (CTF), un mode de travail dans lequel toutes les opérations sont réalisées tous les 12 m ou multiples de 12 m, en passant toujours dans les mêmes traces de roues.
Par ailleurs, Kuhn enrichit sa gamme Optimer d'un rouleau hacheur optionnel de 400 mm de diamètre pour détruire les couverts et les résidus végétaux en amont des pièces travaillantes. Pour la reprise de labour, Kuhn propose également une barre nivelante (Levelling Board) à réglage hydraulique en continu (escamotable pour le déchaumage). Le constructeur donne aussi la possibilité d'ajouter une herse intermédiaire entre les disques et le rouleau pour une bonne répartition des pailles et un sol bien émietté. La herse peut également prendre place derrière le rouleau pour un désherbage mécanique en exposant les racines au soleil.
Pour un bon suivi du sol, les châssis de 6 à 12,5 m peuvent être dotés de l'innovation Steady Control.



Kuhn

Kuhn Durakarb, des lames de herse et des pointes au carbure de tungstène

La lame de herse rotative et les pointes 80/50 et 50/30, à plaquettes de carbure de tungstène, offrent une durée de vie rallongée notamment en zones pierreuses. La lame à plaquettes carbure Durakarb est disponible sur les séries HR 103/104, 1003/1004 génération FAST-FIT 2, ainsi que sur les nouvelles séries HR 1020/1030 et 1040. Elle peut être montée en lieu et place des lames standard et des lames carbure Durakuhn. La pointe à plaquettes carbure 80/50 équipe les déchaumeurs Cultimer et Performer et a été conçue pour favoriser la pénétration dans le sol. Le Prolander bénéficie de la pointe 50/30. Conçue sur les bases de la 80/50, elle reprend la forme spécifique en « V ».



Kuhn

Kuhn Le Prolander atteint 14 mètres

La gamme de cultivateurs à dents vibrantes Prolander s'agrandit avec 3 nouveaux modèles de 9, 12 et 14 mètres de large. Le constructeur alsacien annonce des débits de chantier, lors des travaux de préparation de sol, jusqu'à 16 hectares à l'heure.
Le Prolander assure un scalpage intégral même superficiellement. Ces trois modèles conservent les mêmes caractéristiques : 5 rangées de dents avec un espacement croissant entre chaque rangée pour faciliter le passage des résidus, dégagement sous bâti de 60 cm, dent en S de 70 x 12 mm d'une capacité d'arrachement de 650 kg/m avec un fort pouvoir vibrant pour un travail de préparation ou dent 90 x 13 mm d'une capacité d'arrachement de 1 200 kg/m pour le déchaumage. Pour le scalpage, un soc patte d'oie 200 mm est proposé (disponibles aussi en version carbure).



Kuhn

Kverneland Le déchaumeur à disques Qualidisc en très grande largeur

Le Qualidisc 21123 T est le déchaumeur à disques indépendants le plus grand jamais fabriqué dans l'usine Kverneland Group des Landes-Genusson en Vendée. Cet appareil traîné, conçu pour travailler entre 2 et 15 cm de profondeur à une vitesse allant jusqu'à 20 km/h, affiche une envergure de 12,25 m. Dimensionné pour être attelé à des tracteurs développant de 400 à 600 ch, il pèse environ 15 t avec le rouleau double Actipress Twin. Ce déchaumeur reçoit deux rangées de disques de 600 mm de diamètre et se divise en quatre segments, dont le principe de gestion de la pression au sol garantit un bon suivi des irrégularités du terrain.
La profondeur de travail est contrôlée par quatre grosses roues pivotant à 360 degrés à l'avant du châssis et par le rouleau arrière. Son réglage s'opère hydrauliquement et indépendamment entre l'avant et l'arrière à l'aide de deux curseurs situés du côté gauche, afin de bien gérer l'action de chaque rangée de disques pour assurer un bon comportement de l'outil. Pour le transport, le Qualidisc 21123 T se replie en respectant une largeur de 3 m et une hauteur de 4 m. Son circuit de freinage pneumatique lui permet de circuler à 40 km/h.



Kverneland



// NOUVEAUTÉS

Kverneland Des herses rotatives repliables à châssis poussé

Les herses rotatives repliables Rotago 4000 F de Kverneland se caractérisent par l'adoption d'un lamier évoluant poussé devant le rouleau. Sur ces machines, contrairement aux modèles classiques, le rouleau est fixé de façon rigide à l'attelage trois points et le lamier est relié au châssis par des parallélogrammes animés par des vérins hydrauliques. Cette architecture permet d'ajuster la profondeur de travail depuis la cabine. Ces herses rotatives, disponibles en 4 ; 4,5 ; 5 et 6 m de large, proposent également le réglage hydraulique de la position de la barre de nivellement. Elles se déclinent en deux finitions : basique et Isobus. Avec la seconde, les différents paramètres se contrôlent sur le terminal Isobus du tracteur ou via les terminaux Kverneland Tellus GO + et Tellus Pro. Les Rotago 4000 F se complètent d'une rampe de semis f-drill CB F se démontant en 10 minutes environ. Elles peuvent être équipées d'une roue de transport, afin de soulager le relevage et de limiter la charge sur le pont arrière du tracteur.



D. Laisney

Lemken La herse étrille Thulit commercialisée

Présentée sous la forme d'un prototype au Sima 2022, la herse étrille développée par Lemken arrive dans sa livrée définitive. Baptisée Thulit, celle-ci se démarque par ses dents indépendantes reliées individuellement à de micro-vérins hydrauliques qui permettent de moduler la pression qu'il leur est appliqué de 100 g à 5 kg. Les 8 rangées de dents (8 mm de diamètre) sont positionnées sur 4 poutres, respectant un écartement de 31,25 cm (32 dents/m) annoncé comme le meilleur compromis pour limiter les dégâts sur la culture, bien passer dans les résidus et ne pas trop alourdir la machine (1 440 kg pour la 9 m). Le dégagement sous châssis de 45 cm facilite le passage sur des cultures en buttes. Lemken a aussi travaillé la facilité de changement des dents. La Thulit dispose de 2 ou 4 roues de jauge à l'avant et de 0 à 4 à l'arrière. Les deux modèles de 6 et 9 m commercialisés en 2024 se replient en deux éléments. Un modèle de 12 m est déjà prévu pour 2025. Des équipements supplémentaires sont aussi à l'étude, comme l'intégration d'un semoir de petite graine ou le relevage des dents sur les rangs de culture semés au RTK.



Lemken

Lemken Le déchaumeur à disques indépendants Rubin atteint les 10 mètres

Lemken décline son déchaumeur à disques indépendants Rubin 10 en largeur de 10 m. Dénommé Rubin 10/1000, cet appareil reçoit des disques concaves crénelés de 645 mm de diamètre répartis sur deux rangées et disposés symétriquement pour limiter le déport latéral de l'outil au travail. Le constructeur annonce une incorporation des débris végétaux sur toute la surface à partir d'une profondeur de 7 cm et un travail sans bourrage, grâce à l'écartement entre disques de 14 cm. Le Rubin 10/1000 est doté de trains de disques à suspension pendulaire pour un meilleur suivi du sol. Il se replie en long pour le transport en respectant une hauteur de 4 m et une largeur inférieure à 3 m. Sa vitesse sur route est homologuée à 40 km/h.



Lemken

Maschio Gaspardo Les herses rotatives repliables passent au Super

En apposant le suffixe Super à ses herses rotatives repliables Falco, Gabbiano, Aquila, Toro et Jumbo, l'italien Maschio Gaspardo met l'accent sur la qualité de travail, le confort d'utilisation et la robustesse de ses machines. Arborant un nouveau look, ces herses adoptent le lamier Power Hub, qui augmente la capacité de charge tout en réduisant la puissance nécessaire à son entraînement. Les versions Super profitent d'un système de refroidissement de l'huile intégré au châssis et entraîné par une pompe reliée au boîtier principal. Ces évolutions associées à l'emploi d'une nouvelle huile, permettent au constructeur d'augmenter la puissance admissible à la prise de force jusqu'à 20 ch. Le constructeur utilise de nouveaux paliers de rouleaux à la durée de vie triplée par rapport à un palier classique.
La préparation du lit de semence bénéficie d'une barre de nivellement plus haute et plus proche des rotors, ainsi que d'un rouleau packer au diamètre supérieur (550 mm). Pour travailler en combinaison avec un semoir, les herses Super se dotent d'un nouveau kit Combi plus facile à installer. Celui-ci comprend un relevage hydraulique de la barre de semis. La profondeur de travail de la herse peut dorénavant s'ajuster durant le semis, grâce à un réglage hydraulique du rouleau.
Côté sécurité, les cardans latéraux sont dotés de nouveaux carénages en métal, garantissant une meilleure protection et une accessibilité aux graisseurs, grâce à des trappes escamotables.



Maschio Gaspardo







HORSCH

JOKER :
Déchaumeur à disques compact pour le déchaumage et la préparation du lit de semences en grande largeur.

#FUTUREGROUND

TERRANO :
Déchaumeur polyvalent en 3 et 4 rangées de dents.
Travail superficiel à profond.

ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE SAINE.

FINER :
Un travail du sol précis et efficace.
Configuration libre jusque dans les moindres détails.

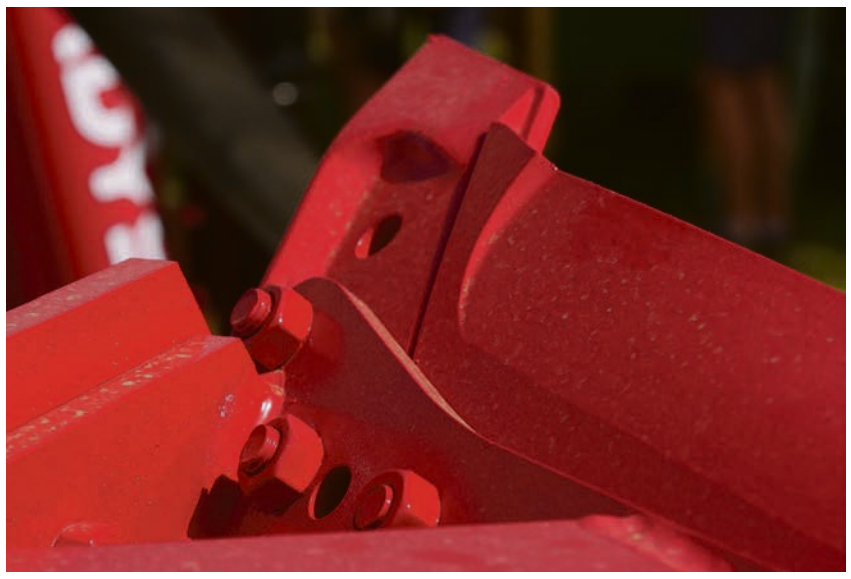
NODIMAT GROUPE OUVRARD

Nos bases en Côte d'Or:
21400 Chatillon sur Seine - 03 80 91 52 21
21110 Longeault - 03 80 48 91 60
21200 Beaune - 03 80 22 28 53
www.nodimat.com
retrouvez-nous sur @nodimat

// NOUVEAUTÉS

Ovlac Le soc Ecoflow limite l'usure

Ovlac lance le soc Ecoflow sur ses charrues déchaumeuses Mini NH. Ce soc est en réalité décomposé en deux demi-socs, l'avant du soc usant plus que l'arrière sur un modèle classique. Dans une majorité de cas, cela permet de réduire les pièces d'usure uniquement sur la partie avant. Il est possible de passer d'un demi-soc long à une version courte selon les besoins. Autre nouveauté sur ces charrues, un déflecteur plus long qui accompagne davantage le flux végétatif, notamment en cas de gros volumes de résidus.



L. Vimond

Pöttinger Des évolutions sur les outils de désherbage mécanique

Le constructeur autrichien Pöttinger apporte des améliorations à ses outils de désherbage mécanique. Disponible en largeurs de 4,70 à 9,20 m, la bineuse Flexcare bénéficie désormais en option du pilotage hydraulique par GPS du relevage individuel de chaque élément, afin de préserver les cultures dans les pointes et les bouts de parcelle.
Les houes rotatives Rotocare V 6600 et V 8000 peuvent bénéficier du semoir de petites graines Tegosem en capacités de 200 et 500 l.



Pöttinger

Özdöken Des houes rotatives repliables

Travaillant déjà avec Agripartner pour la fourniture de bineuses, la firme turque Özdöken ajoute à son catalogue une houe rotative. Baptisée Rotokul, cette machine se décline en 4,20 et 6,20 m de large. Repliable hydrauliquement, elle respecte au transport un gabarit de 3 m. Cette houe rotative reçoit des étoiles de type Yetter et dispose à l'avant de deux roues pour le réglage de la profondeur.



Agripartner

Pöttinger Les herses rotatives Lion renouvelées

La gamme de herses rotatives Lion 1000 à châssis fixe de Pöttinger a été entièrement revue. Celle-ci se décline en trois familles par catégories de puissance : Lion Classic, jusqu'à 150 ch ; Lion, jusqu'à 200 ch ; et Lion Master, jusqu'à 270 ch. Selon les modèles, ces machines disposent de trois rotors par mètre (série 30, les dents peuvent alors être montées en position agressive ou fuyante), ou quatre rotors par mètre (série 40, avec la position fuyante des dents exclusivement). Des dents renforcées par des plaquettes carbure sont proposées en option.



Pöttinger

Afin de s'adapter aux différents tracteurs, les systèmes d'accroche des bras de relevage peuvent être plus ou moins avancés (quatre positions) et les efface-traces sont montés sur un tube carré permettant de les coulisser, pour les ajuster à la voie et à la monte de pneumatiques du tracteur. Le réglage de la barre niveleuse est mécanique, tout comme celui de la profondeur de travail (hydraulique en option).
Modèle : 2530 Classic ; 3030 Classic ; 3040 Classic ; 3030 ; 3040 ; 3540 ; 3030 Master et 4030 Master.
Largeur de travail : 2,50 ; 3 ; 3 ; 3 ; 3 ; 3,50 ; 3 et 4 m.

AGUIRRE

SEMOIRS PNEUMATIQUES

> Semoirs trainés de 6 à 9 m
Capacité totale 7 000 L, 60/40 (4 200/2 800 L)
Option 3e et 4e cuves (180 L)

> Le seul constructeur qui vous propose 4 trémies (4 distributions) sur sa gamme de semoirs portés ; capacité totale jusqu'à 2 500 L.

> Idéal pour implanter vos cultures associées

> Inter-rangs possibles : 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm

> Épaisseurs de dents : 12 mm

- Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
- Largeur de travail de 4 à 9 m
- Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
- Double parallélogramme

- Roues de jauge avant et arrière
- **Exclusivité AGUIRRE,** cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée
- Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

ISOBUS sur toute la gamme

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

// NOUVEAUTÉS

Rabe Un vibro qui se mue en scalpeur

Pour concevoir son scalpeur Fink, Rabe reprend le châssis porté de son vibroculteur Sturmvogel et lui apporte de nombreuses modifications. Ce nouvel appareil dispose ainsi de deux fois moins de dents (32 pour un 6 m) et celles-ci reçoivent une double spire, ainsi que des pattes d'oie de 18 cm de large. À l'avant des dents, les lames de nivellement sont remplacées par un rouleau étoilé, tandis qu'à l'arrière, le rouleau est remplacé par deux rangées de herses pour laisser la matière en surface. Décliné en largeurs de 3 à 9 m, cet outil conserve une construction en modules de 1,5 m de large montés sur parallélogramme, offrant un réglage très précis de la profondeur de travail et un bon suivi de sol.
Largeur de travail : 3 ; 4,5 ; 6 ; 7,5 et 9 m.


Rabe

Sky Agriculture Des déchaumeurs à disques indépendants de 3 à 12 m

Le constructeur ligérien Sky Agriculture complète son offre de déchaumeurs à disques indépendants Methys HDS. Les deux modèles traînés de 6 et 8 m sont désormais accompagnés de modèles traînés repliables de 5 et 12 m, mais aussi de deux modèles portés repliables de 4 et 5 m et d'un modèle porté à châssis fixe de 3 m. Montés sur suspensions élastomères, les disques ondulés de 530 mm de diamètre travaillent sur une profondeur de 3 à 11 cm. Sur les appareils traînés, leur profondeur de travail est gérée par des roues de jauge avant combinées aux rouleaux arrière, offrant une horizontalité constante du châssis.
Au passage, Sky Agriculture enrichit l'offre de rouleaux, avec un modèle barre double (diamètre 560 et 460 mm), un double en U (560 mm) et un à pneus de 760 mm de diamètre. Au transport, les modèles portés repliables ne dépassent pas 2,50 m de large, tandis que celui de 12 m, composé de 5 éléments, est contenu dans un gabarit de 3 m de large et 4 m de haut.


Sky Agriculture

Väderstad Les réglages des déchaumeurs Opus et TopDown pilotés par GPS

Les déchaumeurs Opus et TopDown de Väderstad se déclinent dans une version E-Services permettant de gérer tous les réglages depuis la cabine : profondeur de travail des disques (TopDown uniquement) et des dents, position des lames de nivellement et pression du rouleau arrière. Dans cette finition, ces appareils se pilotent depuis un iPad d'Apple fourni par le constructeur ou via le terminal Isobus du tracteur. Ils sont éligibles à la solution Isobus Task Control permettant de moduler les différents réglages à partir d'une carte de préconisation. Par exemple, l'agriculteur peut déterminer dans ses parcelles des profondeurs différentes pour chaque partie de l'outil, afin de ne pas relever de pierres avec les dents dans certaines zones ou de ne pas trop rappuyer dans d'autres. Cette automatisation permet notamment d'économiser du carburant et de respecter les sols, voire de rouler plus vite dans certains endroits du champ pour augmenter le débit de chantier. Le dispositif E-Services propose de mémoriser quatre configurations de machines pour les interventions les plus courantes et donne la possibilité de contrôler manuellement tous les réglages. Il ouvre la voie à l'utilisation des Opus et les TopDown avec des robots et des tracteurs autonomes.


D. Laisney

Des KOCKERLING disponibles immédiatement !



Déchaumeurs : • Flatline 900, 9 m, neuf
• Flatline 900, 9 m, 2023, démo
• Allrounder 530 V2, neuf
• Vector 570, neuf
• Vario 570, 2017, occasion
• Rebell 520, 2023, occasion
Autre demande, n'hésitez pas à nous consulter.

Votre spécialiste KOCKERLING

SPAI
Solutions pour l'agriculture & l'industrie

B. KALLENKOOT - 06 81 82 64 46 - RN 60 / 89 Malay le Grand

Väderstad Des bineuses de 8 à 48 rangs

Issue du rachat du fabricant danois Thyregod en février 2023, la gamme de bineuses Väderstad prend l'appellation Extract. L'offre se compose des modèles portés Extract V disponibles en 6 et 9 m et travaillant de 8 à 36 rangs, ainsi que de la variante traînée Extract L, d'une envergure de 12 m, comptant de 16 à 48 rangs. Ces bineuses, commercialisées à partir de l'été 2024, se déclinent selon les configurations en interrang de 225, 250, 450, 500 et 750 mm. Elles sont éligibles au relevage indépendant des éléments piloté par GPS et à l'interface de guidage coulissante fonctionnant à partir d'une caméra ou de palpeurs. Le modèle traîné Extract L se caractérise par son chariot équipé de roues directionnelles et d'un double châssis. Il embarque deux bineuses distinctes pour intervenir sur 12 m de large après un semis réalisé avec un appareil de 6 m.


D. Laisney

// EXPÉRIENCE

58

Essayez pour changer de vie

Le 18 avril, les participants de la 6e édition de l'initiative « Essayez la Nièvre » se réunissaient à l'étang de Baye pour une rencontre avec les partenaires.

Pour la sixième édition de « Essayez la Nièvre », Nièvre Attractive, initiateur du projet, organisait une rencontre entre les partenaires et les familles participantes, le 18 avril à Baye.
Pour rappel, « Essayez la Nièvre » permet à un certain nombre de candidats de venir découvrir le territoire durant quelques jours. Les hébergements des familles sont pris en charge par les communautés de communes accueillant les participants.

Pour 2024, neuf familles ont eu l'occasion durant une semaine d'explorer la Nièvre, avec comme point d'orgue la journée du 18 avril pour discuter emplois, formations, opportunités immobilières ou encore reconversion. Ainsi, outre la Chambre de commerce et d'industrie, l'Adeb Cosne, ou la Fabrique Emploi et Territoires, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) était également présente pour donner des renseignements à deux porteurs de projet maraîcher.

Chercher ailleurs

Laurianne Perrier, conseillère entreprise installation auprès de la CA 58 insiste : *« il est indispensable d'accompagner les personnes intéressées par des projets agricoles, afin de leur fournir les informations nécessaires à une installation. En parallèle, nous sommes également là pour leur faire découvrir les outils existants dans notre département comme « Bienvenue à la ferme » ou « J'veux du local ». Ces derniers peuvent permettre aux porteurs de projets de trouver des débouchés commerciaux, mais également aux nouveaux résidents pour s'approvisionner en produits locaux »*. En plus de ces éléments, elle pointe la présentation du répertoire départ installation : *« Cela peut leur offrir une vision d'ensemble des exploitations à reprendre dans la Nièvre ; fort utile surtout lorsque l'on ne vient pas du département et que l'on s'installe en hors cadre »*.

Sur ce point, elle rappelle qu'en 2023 le Point accueil installation (PAI) a dénombré 58 % visites de hors cadre (soit 84 personnes accueillies contre 55 dans le cadre d'une installation familiale). Au total, sur les 145 visites au PAI (toute installation confondue), 110 avaient moins de 40 ans et 34 plus de 40 ans : *« avec des projets de reconversion, comme ici pour les deux porteurs de projet d'Essayez la Nièvre »* complète Laurianne Perrier.

Chloé Monget

Depuis le début de l'opération « Essayez la Nièvre », en 2020, 15 familles se sont installées partout dans le département à la suite de la découverte d'une semaine. Avec des candidats de plus en plus nombreux et des projets variés (reprises de commerces, installation en agriculture, etc.), certains restent encore indécis sur leur voie professionnelle. Laurianne Perrier conclut : « Au-delà des porteurs de projets, il faut penser aux conjoints qui peuvent être intéressés par notre réseau et celui de nos partenaires (comme le service de remplacement par exemple) pour trouver un emploi. Ce genre d'initiative permet aux personnes extérieures au département de se faire une idée précise de ce qu'elles peuvent trouver ici ; en somme : découvrir par la pratique ».



Les partenaires (Chambres consulaires, offices du tourisme, etc.) et les participants de l'initiative « Essayez la Nièvre » se sont réunis le 18 avril à la base Activital à Baye.

Une journée à Paris

Afin de donner de la visibilité à l'initiative « Essayez la Nièvre », une opération de communication (stands et animation) avait lieu le 10 octobre 2023 à Paris – La Défense. Au final, 800 personnes ont visité l'espace dédié ce jour-là où 45 partenaires s'étaient déplacés pour l'occasion (Source : https://www.essayezlanievre.com/bilan-operation/).

// LOISIRS

21

Une balade en calèche, ça vous dit ?

La Côte-d'orienne Jessica Brevet, cochère professionnelle, propose tout type de services à bord de sa calèche tractée par de jolis Traits auxois.

Avec une calèche, on peut faire beaucoup des choses ! Jessica Brevet en a pleinement conscience et a créé sa propre entreprise l'été dernier, dans le secteur de Montbard. La jeune femme propose des activités ressourçantes et atypiques en valorisant, par la même occasion, le cheval Trait Auxois qu'elle affectionne tant. La Côte-d'orienne répond et s'adapte à toute demande de ses clients.

Au choix !

Trois formules de balades attelées sont ainsi proposées : *« Nous avons tout d'abord les balades classiques, toutes simples, avec la découverte de petits coins de campagne et forestiers. Il y a ensuite la formule pédagogique, qui invite à la découverte de la nature à travers des commentaires et documents éducatifs sur la faune et la flore locales. Les balades gourmandes, elles, sont combinées à des dégustations de produits locaux avec, au menu, un plateau de fromages et de charcuterie, de la bière artisanale, de l'eau, du vin ainsi que des jus de fruits ! »*. Chaque balade permet de *« prendre le temps avec soi-même, tranquillement, au pas du cheval et profiter de la nature auxoise ». « Cette activité permet de se ressourcer ! »*, insiste l'adhérente de l'UNCTA (Union nationale du cheval Trait Auxois).

Tout est personnalisable

D'autres prestations sur demande sont aussi possibles comme des mariages, des anniversaires, des fêtes de village, des marchés ou même des journées découverte du cheval Trait Auxois. *« L'accent peut être mis sur l'attelage, mais aussi sur bien d'autres points. Je m'adapte aux envies et besoins de chacun, tout est personnalisable ! »*, confie Jessica Brevet. Les Attelages de l'Auxois prévoient notamment un partenariat avec une commune très touristique mais aussi des balades cet été au lac de Pont. Jessica Brevet, ancienne assistante vétérinaire et soigneuse animalière, ajoute que ses activités sont adaptées à tous les âges ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, une rampe PMR étant à disposition.

AG

Renseignements : 06 10 22 08 38, lesattelages-delauxois@gmail.com, page Facebook « Les Attelages de l'Auxois ».



Différentes formules existent : des balades classiques, pédagogiques ou même gourmandes avec des dégustations de produits locaux. Les Attelages de l'Auxois peuvent être sollicités pour des anniversaires ou des mariages. Des services aux communes sont également au programme.



// FOIRE DE SENS

89 Retour sur la 95e édition

La 95e édition de la foire de Sens a eu lieu du samedi 27 avril au jeudi 2 mai. Et comme d'habitude, le pôle agricole, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, était bel et bien présent.

Malgré la pluie, la 95e édition de la foire de Sens a bien eu lieu, du samedi 27 avril au jeudi 2 mai. Comme chaque année, le pôle agricole, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, était là. On y retrouvait les habitués, comme les Jardins de la Croisière, l'Afdi, le réseau Bienvenue à la ferme, les établissements scolaires de l'enseignement agricole, ainsi que, bien sûr, la Chambre… Mais aussi un petit nouveau : C'est qui le patron ?!

Pour Étienne Henriot, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, *« cet événement est une tradition dans le Grand Sénonais, comme l'est le marché Arts et Saveurs, organisé par la Chambre d'agriculture et la Ville de Sens, au moment de Noël »*.

Durant la totalité de la foire, les visiteurs ont pu voir se succéder les producteurs sur le stand du réseau Bienvenue à la ferme. *« Ils (les adhérents du réseau) se sont relayés tous les jours. Cela permet, pour le grand public, de faire connaissance avec différents producteurs de ce réseau, de les mettre en avant »*, poursuit Étienne Henriot.

Aussi, chaque année, une thématique différente est abordée sur le stand de la Chambre d'agriculture. Cette année, c'est le projet alimentaire territorial du Grand Sénonais qui a été mis en avant, dont les objectifs sont de relocaliser l'agriculture, structurer les filières afin de développer la consommation de produits locaux et ainsi favoriser la résilience alimentaire des territoires. Le « bien manger » et le « bien produire » sont des enjeux principaux auxquels les actions développées doivent répondre.

Christopher Levé



Le pôle agricole était une nouvelle fois organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Étienne Henriot (à gauche) et Damien Brayotel (à droite) étaient présent le mardi 30 avril pour représenter la Chambre d'agriculture.



Chaque jour, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme (ici la Chèvrerie des Dames Douces) se sont relayés.



Le petit nouveau de cette édition était C'est qui le patron ?!

// VOYAGE

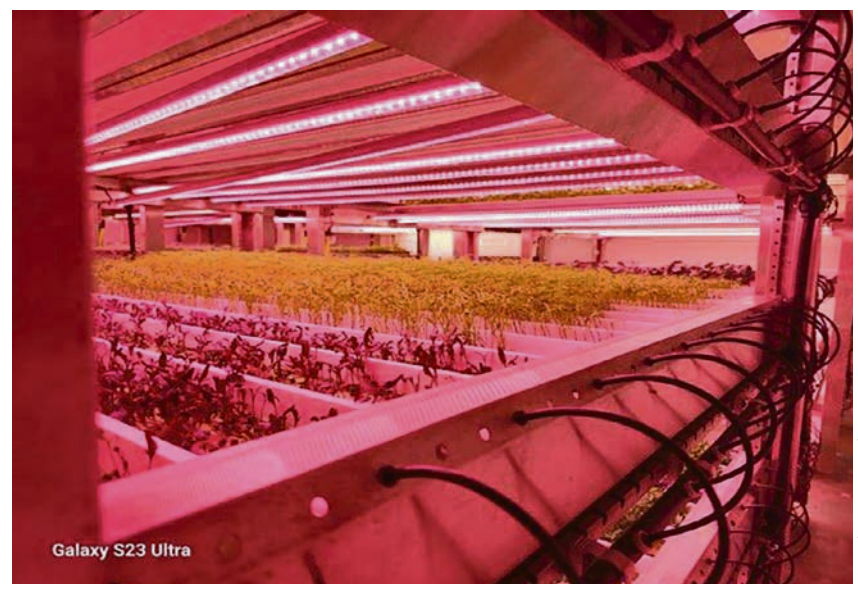
58 S'inspirer d'ailleurs pour faire l'avenir

Un voyage était organisé par le Legta du Morvan aux Pays-Bas pour ouvrir les horizons des élèves.

Les élèves de Terminale Bac Pro ayant suivi l'option section européenne, les élèves de Terminale SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) et les étudiants de 2e année de BTSA DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux) du Legta du Morvan (Château-Chinon) ont effectué un voyage aux Pays Bas du 24 au 29 mars. Ainsi, des visites très diversifiées ont été réalisées : pour les SAPAT, un hébergement d'urgence pour personnes en difficulté et une micro-crèche à Amsterdam ainsi qu'une maison de retraite innovante à Zandaam. Pour les BTSA, dans le cadre d'un module consacré à la diversification agricole, les visites furent variées également avec celle d'une tuliperaie (à Voorhout), d'un écoquartier avec ferme (à Culemborg) et d'une ferme verticale robotisée axée sur la production de jeunes pousses et de fleurs pour les restaurants et supermarchés à Amsterdam. De leur côté, les élèves d'Aquaculture ont pu se rendre à Edam et Volendam pour une rencontre avec un professeur de l'Université d'Amsterdam, porteur d'un projet d'expérimentation avec la volonté de réintroduire les anguilles, pour ensuite visiter un restaurant/fumoir sur le même thème. En plus de cela, tous les étudiants ont pu découvrir le Rijksmuseum, musée réputé d'Amsterdam, flâner le long des canaux ou se balader aux abords du marché aux fleurs.

De beaux souvenirs et de belles rencontres inspirantes pour les élèves et étudiants, « faiseurs d'avenir »…

Muriel Veyne (Legta du Morvan) et Chloé Monget



Muriel Veyne Legta du Morvan

La ferme verticale visitée par les élèves à Amsterdam.



Muriel Veyne Legta du Morvan

Les élèves du Legta du Morvan des sections SAPAT, DATR et Aquaculture partis en voyage aux Pays-Bas.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Se préparer à la cessation et à la transmission de son activité

• 16 mai à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Gestion des étangs

• Vendredi 17 mai

L'Association des étangs de France Nivernais-Morvan, en partenariat avec le Cerd, organise une formation sur la gestion des étangs le 17 mai à partir de 9 h au Legta du Morvan (Château-Chinon).

Inscriptions auprès du Cerd : cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• Mardi 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réglages gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 30 mai

Optimiser les réglages d'une machine sur un chantier de récolte est important afin d'éviter les pertes de grains et assurer la qualité de la récolte. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Certicrea : Réussir mon installation en société

• Jeudi 16 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Mieux connaître les cultures associées en AB

• Vendredi 24 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de lavage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée des anciens exploitants

• Jeudi 16 mai

Les anciens exploitants de Côte-d'Or se réunissent en assemblée générale jeudi 16 mai à 9 h 30 à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot. Les avantages et inconvénients de l'agrivoltaïsme pour les propriétaires ruraux seront notamment étudiés lors de ce rendez-vous, en présence d'une juriste en droit rural et d'un responsable départemental Groupama. L'apéritif et un repas convivial seront proposés après l'assemblée. À partir de cette année, il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

NIÈVRE

// Journée Innov'Action

• Mardi 14 mai

À partir de 13 h 30 à Narcy (localisation : 47°13'50.0"N 3°04'22.8"E) aura lieu dans la Nièvre la première démonstration dynamique d'un robot autonome en grandes cultures. Visite libre sur les stands des différents partenaires rythmée par plusieurs sessions de démonstrations : technologies de guidage, caméra sur bineuse, pulvérisation localisée, drones (semis, épandage, blanchiment, etc.), etc. D'autres éléments seront présentés comme les outils d'aide à la décision, de nouveaux effaroucheurs d'oiseaux ou les analyses de qualité de la récolte et des fourrages (HarvestLab).

Plus d'informations auprès : 03 86 93 40 00.

// Tournées de collectes des déchets de soins vétérinaires

• 5, 6 et 7 juin

Afin d'éliminer les déchets de soins vétérinaires, des dates de tournées de récupération des fûts sont programmées.
Le mercredi 5 juin : Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet : arrivée à 8 h départ à 8 h 45. Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy : 9 h 15 - 10 H 45. Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge : 12 h - 13 h 45.
Jeudi 6 juin : Montsauche : parking près du Crédit Agricole : 8 h - 9 h. Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonyer : 9 h 45 - 10 h 45. Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 route de Châtillon : 11 h 15 - 13 h. Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay : 14 h -15 h 30. Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant : 16 h 15 - 17 h.
Vendredi 7 juin : Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry : 8 h - 9 h 30. Decize : Parking Gamm Vert, route de Champvert : 10 h 15 - 11 h 45. Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize : 12 h 15 - 13 h 45. Luzy : gare - coopérative agricole TEOL : 15 h - 16 h 15.
Le GDS 58 insiste sur le fait de se conformer aux dates et horaires indiqués, car aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2024. Pour rappel : les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage) et un bon de prise en charge sera délivré lors de la remise, ce dernier devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société PROSERVE DASRI, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Renseignement complémentaire : 03 86 90 18 90 (GDS 58).

YONNE

// Assemblée générale de Groupama

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 14 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Chablis (15 rue Marcelin Berthelot).

• Jeudi 23 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Jeudi 6 juin

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Sens (11 Avenue de Lörrach).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Bout de bergerie (Alysé)

• Mercredi 15 mai

Dès 14 heures, à la Scea des Cornes, chez Hugues Trameau, à Châtel-Gérard (Les cornes). Le programme : Présentation de l'exploitation et son historique, le choix du système, pourquoi les Romney, le bien être des animaux. Ceci suivis d'échanges avec les présents.

Contact : Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

// Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

• Vendredi 31 mai

À Nitry (salle des fêtes). La thématique : l'Europe. Pour en parler, Alessandra Kirsch, directrice d'Agriculture et Stratégies, et des candidats aux élections européennes seront présents.

Inscriptions auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 682 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,84	3,85	3,85	
		300-350	3,69	3,78	3,72	- 0,21
		350-400	3,67	4,07	3,84	- 0,07
		400-450	3,66	3,92	3,82	- 0,02
		450-500	3,70	3,76	3,74	+ 0,04
	R	250-300	3,71	3,77	3,72	- 0,21
		300-350	3,53	3,66	3,61	- 0,15
		350-400	3,58	3,76	3,63	- 0,08
F	U	250-300	3,47	3,73	3,51	=
		300-350	3,44	3,57	3,52	- 0,08
		350-400	3,41	3,57	3,49	- 0,03
	R	250-300	3,38	3,40	3,38	- 0,01
		300-350	3,34	3,36	3,36	- 0,01

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,16	3,53	3,24	+ 0,22
	R	350-400	2,84	2,96	2,91	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 382 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,57	2,63	2,60	- 0,01
	R	+ 500 kg	2,36	2,55	2,49	- 0,01
F	U	24 à 36 mois	2,92	3,58	3,24	+ 0,07
		- 5 ans	2,87	3,50	3,01	- 0,09
		5 à 10 ans	2,67	3,29	2,99	=
		+ 10 ans	2,62	3,07	2,72	- 0,14
	R	24 à 36 mois	2,40	2,98	2,82	- 0,08
		- 5 ans	2,65	2,86	2,76	+ 0,11
		5 à 10 ans	2,50	2,87	2,74	- 0,03
		+ 10 ans	2,43	2,62	2,55	- 0,02
	O	+ 10 ans	2,13	2,44	2,29	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 150 - Taux de vente : 93 %

Broutards / taurillons : Si les volumes présentés sont satisfaisants, on ne peut pas en dire autant de la qualité cette semaine. Dans la majeur partie des cas, on constate que les éleveurs vident leurs stabulations en vendant leurs derniers lots. Si les quelques bons lots de plus de 400 kg demeurent très recherchés et se négocient à des tarifs très fermes, on constate par ailleurs que les lots de qualité moindre sont prisés et voient leurs tarifs s'effriter dans les sujets plus âgés.

Laitonnes / génisses : Les tarifs se maintiennent dans la qualité, mais le tri est plus sévère.

Vaches / génisses 30 mois : Volumes corrects avec une qualité très hétérogène ce qui explique une variation des cours. Néanmoins les sujets bien présentés qui ont été préparés se négocient rapidement. Peu de relève.

Taureaux : Apports corrects et cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/04/2024

Effectif : 139

Broutards :	(255 - 330 kg)	930 - 1280	3,48 - 3,86
Broutards :	(395 - 470 kg)	1460 - 1670	3,53 - 3,72
Génisses 24 - 36 mois :	(595 - 645 kg)	1830 - 1970	2,91 - 3,17
Vaches légères :		1050 - 1590	
Vaches entre deux :		1630 - 1870	
Vaches lourdes :		1900 - 2370	

Cours reconduits en males. Peu de relève. Demande calme en femelles.
Vente rapide et quasi globale en génisses et vaches à des cours soutenus.

Bovins gras : 3

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 12

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/04/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,20	1,25	1,23	- 0,43
F	U	> 60 kg	1,61	1,75	1,67	- 0,04
	R	> 60 kg	1,33	1,62	1,54	

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 376 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,49	5,18	
		de 38 à 44 kg	4,68	5,50	4,94	- 0,38
		+ de 44 kg	4,82	4,90	4,84	- 0,47
	R	de 32 à 38 kg	4,13	4,76	4,52	- 0,71
		de 38 à 44 kg	4,46	4,69	4,59	- 0,45

OBSERVATIONS

Effectif global : 526 - Taux de vente : 91 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,72	3,78	3,77	+ 0,03
F Charolais	U	250-300	3,33	3,47	3,40	- 0,08
		300-350	3,28	3,65	3,38	- 0,04
M Limousins	U	350-400	4,23	4,23	4,23	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,86	3,19	3,02	
		- 5 ans	2,78	3,06	2,90	+ 0,06
		5 à 10 ans	2,71	2,92	2,88	+ 0,06
		+ 10 ans	2,66	2,88	2,70	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 203 - Taux de vente : 100 %

Broutards : L'offre se raréfie mais les premiers laitons font leur apparition. Un lot de 12 broutards limousin valorisé à 4,23 euros du kilo vif.

Laitonnes : Cours légèrement baissier.

Vaches : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 402 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,91	5,53	5,09	- 0,09
		de 38 à 44 kg	5,11	5,71	5,51	- 0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 151 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,48	1,81	1,71	- 0,18
		+ de 60 kg	1,66	2,00	1,88	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 625 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les volumes présentés augmentent, permettant de mieux subvenir aux besoin de nos acheteurs. Les animaux sont de très bonne qualité.

Brebis : Marché toujours porteur, la demande ne faiblit pas.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Mai 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse sur les JB, incompréhensible par rapport aux volumes mis en vente. Marché stable sur les vaches allaitantes, bonne demande en vaches laitières.

Bovins maigres : marché reconduit. Plus difficile en femelles.

POLITIQUES

Les institutions européennes ont voté plusieurs mesures visant à simplifier et adapter les réglements de la PAC.
Ainsi, les Etats Membres ont la possibilité de mettre en œuvre des souplesses concernant le maintien et la réimplantation de prairies permanente, notamment en cas de baisse structurelle de cheptel. De plus, ils peuvent appliquer des exemptions concernant la gestion des prairies sensibles et adapter les obligations de rotation.
Le Gouvernement doit désormais se saisir pleinement de ces possibilités pour les décliner en France !

BIEN-ETRE ANIMAL

Engagée dans une démarche d'amélioration continue du bien-être animal, la filière viande bovine souhaite réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'écornage/ébourgeonnage, de castration et des modalités.
Pour ce faire, une enquête en ligne sur ce sujet a été élaborée par Idele, en collaboration avec INTERBEV (dont la FNB). Nous invitons l'ensemble des éleveurs à y répondre
http://limesurvey42.idele.fr/index.php/947783?lang=fr

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Par voie de communiqué de presse le jeudi 2 mai, les éleveurs bovins ont rappelé leur priorité sur le sujet des lois EGalims, suite à la rencontre du Président de la République avec les Syndicats Agricoles : *« Les priorités pour donner une perspective à l'élevage concernent en premier lieu la juste rémunération des producteurs. Elle est aussi une condition pour le renouvellement des générations. Sur ce plan, la FNB attend l'application d'Egalim et une évolution législative afin que la construction du prix s'appuie réellement sur l'indicateur de coût de production de référence. Le Chef de l'Etat a indiqué vouloir accélérer sur ce sujet. C'est indispensable! »*

FAIT DE LA SEMAINE

Le Chef de l'Etat a réuni les représentants agricoles à **l'Elysée le 2 mai**. Il a annoncé un futur discours cadrant l'orientation générale de la politique française sur l'agriculture (un « Rungis II »), axé sur produire, s'adapter, protéger et installer.
Cette réunion a été l'occasion pour la FNB de réexprimer la nécessité pour la France d'affirmer un cap clair pour l'Elevage et le maintien de son cheptel, ainsi que l'impératif de concrétiser toutes les mesures en attente par les éleveurs.

FOCUS

Au Conseil des ministres de l'agriculture, tenu à Bruxelles les 29 et 30 avril , plusieurs délégations, dont la France et l'Allemagne, ont demandé que soit relevé à 50.000 euros le **plafond «de minimis»** qui encadre pour l'instant à 20.000 euros sur 3 ans les aides exceptionnelles pouvant être attribuées par un pays à ses agriculteurs, lors de crises.
Cette évolution est fortement attendue des éleveurs en France. La Commission européenne s'est engagée à lancer une révision de ce montant «de minimis».

CHIFFRE A RETENIR

131.4

C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois de mars 2024 (en baisse de 0.4 point par rapport au mois précédent). Cela amène à un estimatif FNB des prix de revient, calculé selon la méthode interprofessionnelle, suivant: 6.11€/kg pour la vache allaitante, 6.70€/kg pour la génisse, 5.92€/kg pour le JB et 4.05€/kg vif pour le Broutard.

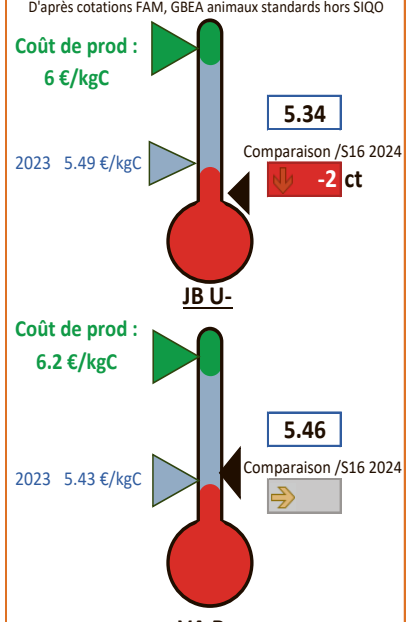
EN REGION

A noter le lancement des « Rencontres à Table ! Aimez la viande et ceux qui la font », refonte du dispositif mis en place depuis 10 ans que sont les Rencontres #MadeinViande. Ces rencontres se feront sous forme de tablées, les 31 mai, 1er et 2 juin prochain et avec pour thématique « Flexitariens et Athlètes du quotidien ». N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent, à ces tablées, dans votre région. L'inscription se fait sur le site internet suivant : https://rencontres-a-table.fr/

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

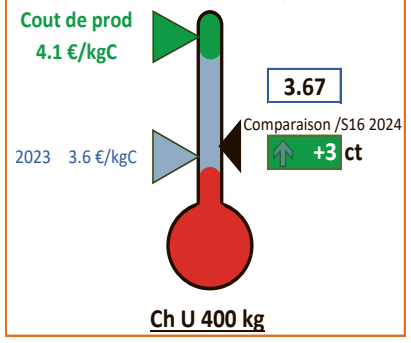
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

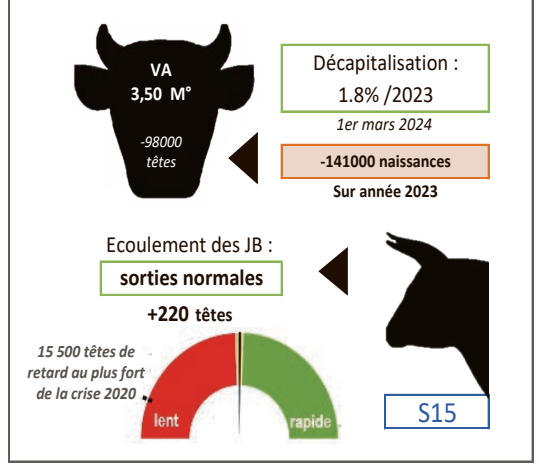
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



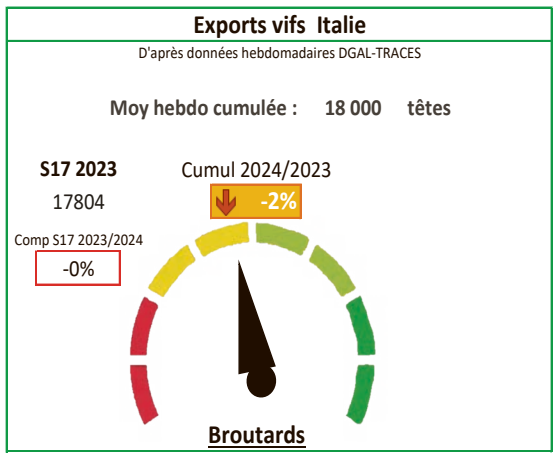
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



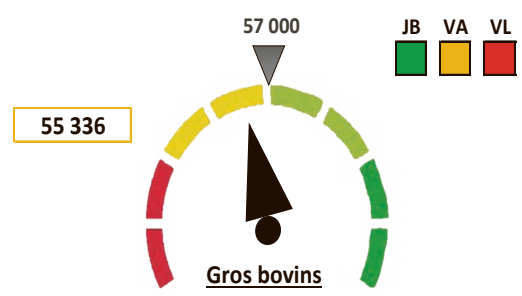
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 18
du 29 avril au 5 mai.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs se tempèrent cette semaine face à des besoins un peu plus timides en toutes catégories. Plusieurs marchés se décalent, le mercredi férié peut également perturber les exportations. Les présentations sont encore de qualité hétérogène. Les bons laitons se placent rapidement à des tarifs fermes, mais on sent un plafonnement dans les mâles d'Italie. En femelles, les lots sont davantage triés et il faut de nouveau concéder quelques centimes.

Gros bovins maigres : Les volumes sont encore conséquents et de qualité hétérogène mais globalement satisfaisante. Le placement reste rapide même si la demande est un peu plus calme : les achats des dernières semaines ont déjà bien couvert les besoins avec en toile de fond un marché du gras n'augmente pas. Les cours sont globalement reconduits.

Boucherie : L'ambiance commerciale reste régulière permettant un écoulement fluide en races à viande, sur des volumes modérés. Certains marchés se réajustent à la hausse. En vaches mixtes et laitières, la demande est active permettant encore de gagner quelques centimes.

Veaux : La demande est toujours active face à des volumes trop modestes pour pleinement satisfaire les besoins. Les transactions sont rapides en toutes catégories. Les tarifs des veaux laitiers purs et des croisés profitent globalement de nouvelles hausses tarifaires. Les cours des veaux allaitants sont reconduits. En veaux gras, l'activité rebondit sur une présentation plus qualitative.

Ovins : En agneaux, l'ambiance est plus calme cette semaine, face à des besoins moins pressants. Les sujets de bonne qualité restent recherchés et profitent de tarifs fermes tandis que la marchandise moyenne est davantage discutée. En agnelets, les effectifs sont corrects et stables pour la saison, sur une demande qui se réactive par rapport à la semaine dernière, permettant une belle hausse des cours. En brebis, la demande est stable en bons sujets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends 1 chiot mâle Epagneul Breton né le 29-11-2023 mère 250259811808049 Siret R43326893179.
✆ 06 26 53 52 86 HR

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vds Same IRON 175 S 180 ch 48 000 euros HT.
✆ 06 23 39 37 33

69 - Corneloup J. Recherche Tracteur : tout état, toutes marques même HS à partir de 1970
✆ 0643234351

69 - CORNELOUP J. Recherche Round baller 120x120 à chambre fixe et télescopique tout état même HS
✆ 06 43 23 43 51

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur à coeur Wogel et Noot (1901)
✆ 06 24 16 75 48

71 - Vends charrue Rabewerk 4 corps de 1995, NSM, avec nombreuses pièces d'usures bon état.
✆ 06 30 75 86 86

89 - Vends motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros (1601)
✆ 06 70 64 74 12

Récolte

21 - Vends MB NH TX 34, coupe 4.60 m., 3 500 h., caisson auto détecteur perte, broyeur éparpilleur, menu paille, 17 000 euros (1801)
✆ 03 80 93 82 76 midi
03 80 93 97 69 après 20 h

38 - Vends pirouette Fella 6 toupies 6m80 hydraulique TBE.
✆ 06 70 24 56 64

58 - Vends faneuse Kuhn GF 5000, 4 toupies, - faucheuse Kuhn GMD 44 (1902)
✆ 03 86 61 58 24 HR

71 - Vends faucheuse Pottinger 352 RC, conditionneur, rouleaux 45 HA, an. 2016, très bon état.
✆ 06 61 65 96 05

84 - Vends PELLENC 8470 Activ Selectiv Process de 2013, 1 750h, transformée en 8490, tête récolte GR600.
✆ 06 68 14 61 05

Arbo-viti

73 - Vends enjambeur Laupretre LPH140 année 2014 TBE 2200 H, pulvé Amos 5 descente tête récolte rogneuse 2 porte-outils.
✆ 06 80 28 64 34

Epandage

74 - Vends tonne à lisier en fibre, pompe à lobes, pneus neufs, très bon état.
✆ 06 75 08 24 73

Divers

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

18 - Vends tondeuse débroussailleuse SDH Staub à chenille, coupe de 80 cm, très peu servie ; broyeur de végétaux KPC BK 1500 AA B diamètre 10 cm, servie 1 H, prix à débattre.
✆ 06 13 02 17 19

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS


AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, -presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (1602)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vend 50 poutres en chêne 4,20 x 0.2 x 0.1 m à prendre sur place à Laperrière - 21450 Poiseul la Ville (1804)
✆ 06 75 02 71 69

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1805)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends enrouleur Irrifrance 330m diamètre 82 Pneuride + bineuse Super Prefer 2 rangs + jantes jumelage + vis à grain sur chariot.
✆ 06 14 39 05 51

26 - Vends 1 remorque fruitière 4 pal., pneus neufs, 600 euros. 1 chambre froide 8x8, refroidissement par eau. 1 Installation complète d'irrigation pour 1ha, tuyau 9m en polyéthylène, 800 euros.
✆ 06 74 40 59 63

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

La Maison de l'Eleveur
TÉL. 03 24 71 74 27 - FAX. 03 24 71 97 70 - www.lamaisondeleleveur.fr


69 - Vends batteuse Case Axial Flow 5 rangs maïs 700 H d'origine
✆ 06 73 84 54 99

71 - Cessation vends charrue Huard, 4 socs, réversible, combiné de semis, pirouette Kuhn, 6 toupies Renault et remorque 440 DXI plateau.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends andaineur double rotors Fella Juras 671, année 2021, parfait état double emploi.
✆ 06 09 32 28 89

71 - Vends rampe de curage Curetable, inox, et moteur et tendeur de chaîne, divers matériel cse cess.
✆ 03 85 79 40 83

Elevage

01 - Vends installation traite Delaval program. de lavage C50 pompe à vide VP 77 griffe Harmony poste milmaster pompe à lait inox presse NH 370.
✆ 06 79 82 56 53

26 - A vendre cause retraite louve Marchand récente.
✆ 06 07 64 29 69

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Partner 1.6 hdi bv5 3 places 113000km bon état entretenu Peugeot clim 08/2018 ct ok 8900 euros.
✆ 06 23 89 66 57

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône (1706)
✆ 06 86 00 02 01

52 - Vends foin luzerné, récolte 2023, bio en bottes carrées à partir de 80 € la tonne HT, départ exploitation, transport possible (1701)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends blé d'hiver, orge de printemps, petit épautre, bio, récolte 2023 (1702)
✆ 06 77 11 67 69

Fourrage

42 - Vends foin 2023, bottes carrées 120 x 90, très bonne qualité.
✆ 06 20 80 10 88

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - vds poutres lame colle 8x36 neuves 3 de 6m50 et 1 de 5m 10500e les 4.
✆ 07 81 26 03 14

Location

Immobilier

69 - Vds maison avec cuvage (4 etages) a salles arbuissonnas pour viti / negoce ou event. culture champignons.
✆ 06 07 62 25 70
OU 06 83 65 68 16

73 - Loue maison 1036 Route de Curienne-La Boisserette-73190 Saint Jeoire Prieuré, 4 personnes.
✆ 04 79 84 72 57

Chasse, Etangs

34 - 45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

69 - Chasse 21 recherche postes traqueurs pour étoffer équipe plus de 30 ans, 22 cervidés, 40-50 sangliers, 20 chevreuils, 11 weekends - Venaison partagée visite territoire possible.
✆ 06 19 43 19 97

Animaux

Bovin

07 - Vends taureaux charolais 5 ans origine cadoux cause consanguinité
✆ 06 89 09 57 15

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 -
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend gros veaux d'automne et veaux de 15 mois, TGS, livraison assurée. GAEC Lechenault - St Thibault (1603)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ 06 31 23 56 01

38 - Prends en pension 8 à 10 bovins selon âge et taille, pâturage au clame avec surveillance eau courante dans une superficie de 3ha.
✆ 06 70 05 89 00

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisson-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

69 - Vend mâle Aubrac né le 06/02/2023 - Génisses Jersiaise X tarentaise née le 8/10/2022.
✆ 07 71 27 47 78

69 - Elevage Limousin EARL JAMA - Vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais
✆ 06 08 10 22 44

69 - Élevage Limousin inscrit Vds mâles reproducteurs de l'année et un taureau adulte 5 ans.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends bons taureaux aubracs.
✆ 06 88 59 16 46

71 - HBC Vends vaches suit., génisses pleines VF, taureaux repro. 18 mois, IBR OK, livr. poss. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

74 - Vends foin, paille, 3 génisses Holstein.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

69 - Vends cabris de 4 jours à 1 mois
✆ 06 98 16 85 96

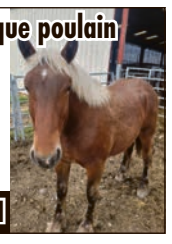
Ovin

01 - Vends bélier Bleu du Maine inscrit et un bélier Rouge de l'Ouest inscrit cause consanguinité.
✆ 06 63 37 70 09

38 - Vends agneaux et brebis charolais.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Équin

Vends magnifique poulain comtois
Un an
avec papier d'origine.
Très affectueux.
06 85 66 23 71


Chien

39 - Vends chiots border collie nés le 03/04/24, portée de 7, inscrite LOF 2024003937, mère 250268780057747, dispo en juin.
✆ 06 88 33 93 72

71 - Vends chiots beaucerons de ferme, portée 2, N. lof, nés le 20/02/2024, mère 250268712, Ssiret 92178762600012, photos ou + au :
✆ 03 84 92 82 62

Divers

71 - Vends cause cessation faucheuse conditionneuse Krone Easy Cut 3200, CU, 2010, TBE, sans TVA, Bétaillère Hawisth, 7 m, double essieu, sans TVA.
✆ 06 88 96 43 20

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Recrute chef/fe de production, usine de transformation et conditionnement de fourrages, CDI, à Touchay.
✆ **06 40 11 75 76**

89 - Exploitation céréalière dans le 89 cherche chauffeur de tracteur avec expérience, temps complet à pourvoir de suite, possibilité logement (1703)
✆ **06 70 36 65 53**

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge LEBRAT
✆ **06 43 72 79 02**

69 - Recherche salarié agricole à temps partiel exploitation bovins viande sect. Thizy les Bourg. Laisser message.
✆ **07 55 68 41 44**

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Suivez-nous sur notre page Facebook

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

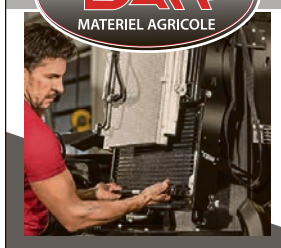
MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

RECRUTE
DAFP MATERIEL AGRICOLE



- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura

- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Demande

58 - Aide agri. bovins + lait, retraite bénévole sur le 71, 39, 01, 69, 42.
✆ **07 80 62 32 19**

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

ECO BÂTIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13, rue de Revaut
21490 ST JULIEN
892 676 628 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL24013332

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COPIAFAX SAS au capital de 99996 € Siège social : 14 G RUE COUBERTIN PARC DE MIRANDE 21000 Dijon 352 441 232 RCS de Dijon L'AGE du 22/04/2024 a décidé de transférer le siège social 24 Rue des Ardennes 21000 Dijon, à compter du 22/04/2024. Mention au RCS de Dijon

AL24013456

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU CHATELET
RCS 328036777

L'AGE des associés, réunie le 08/04/2024 a voté le transfert du siège social de la Cuma, de Mairie 21120 SPOY à 7 rue de la Calvine 21120 SPOY
Mention en sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis le Président

AL24013608

AVIS DE MODIFICATION

SAS GARAGE FUCHEY MATHIEU, au capital de 20 000 €, 3B rue du 11 Septembre 21310 MIREBEAU SUR BEZE, RCS DIJON n° 815 017 207. Le 25/04/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue Paul Auban 21310 MIREBEAU SUR BEZE à compter du 02/05/2024 et de modifier l'article 4 des statuts. Le Président.

AL24013623

TRANSFORMATION

OPHTAVISION HOLDING
Société Civile à capital variable
au capital minimal de 78.700 euros
et effectif de 123 700 Euros
Siège social : 4 Place du Murger -
21190 MEURSAULT
539 215 277 RCS DIJON

Aux termes d'un acte valant décision collective en date du 15 avril 2024, les associés ont décidé :
- de supprimer la variabilité du capital et modifier en conséquence les statuts,
- de réaliser une augmentation de capital de 20 euros par apports en numéraire, et par création de 2 parts nouvelles de 10 euros.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 123 700 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 123.720 euros.
Par ailleurs, aux termes de cette même décision, les associés, statuant dans les conditions prévues par la loi et les statuts, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 123.720 euros.
En conséquence, l'objet social a été reformulé de la manière suivante :
- acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; - prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés et entreprises,
- exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir,
- la propriété, la construction, la gestion, la location d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- l'aliénation, sous toute forme, de toutes valeurs mobilières ;
- l'acquisition et l'aliénation, sous toute forme, de tous biens immobiliers et droits immobiliers détenus directement ou indirectement.
Cette transformation rend par ailleurs nécessaire la publication des mentions suivantes :
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
M. Claude MORALES et Mme Laure MORALES, gérants, cessent leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Claude MORALES, demeurant 4 Place du Murger – 21190 MEURSAULT
DIRECTEUR GENERAL : Mme Laure MORALES, demeurant 4 Place du Murger – 21190 MEURSAULT
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL24013624

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

C2PACK
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962,
21600 LONGVIC
483 303 376 RCS DIJON

Selon délibération de l'AGO du 15/12/2021, la société CABINET COUREAU, domiciliée 6 Boulevard Georges Clémenceau - 21000 DIJON, a été nommée en qualité de CAC titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.
POUR AVIS
La Présidente

AL24013625

AVIS DE TRANSFORMATION

DOMAINE BACHELET-RAMONET Père et fils
SARL transformée en SAS
Au capital de 200 000 €
Siège social : 11 rue du Parterre -
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
310 370 077 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 Avril 2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.M. Alain BONNEFOY et Mme Marie BONNEFOY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Mme Marie BONNEFOY demeurant 4 rue du Parterre - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET
DIRECTEUR GÉNÉRAL :
M. Alain BONNEFOY demeurant 4 rue du Parterre - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET
Pour avis
La Présidente

AL24013643

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI DES ECOLES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 chemin du Chougnard
70400 VERLANS
843 531 534 RCS VESOUL

Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2024, l'associé unique :
- prend acte de la démission de Madame BONNOT Laura et Monsieur BONNOT Stéphane de leurs fonctions de gérants et décide de nommer Monsieur Charles LÉCOLIER demeurant 2 A Allée de l'Enfance 21121 AHUY en remplacement ;
- a décidé de transférer le siège social du 7 chemin du Chougnard, 70400 VERLANS au 2 A Allée de l'Enfance 21121 AHUY, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VESOUL sous le numéro 843 531 534 RCS VESOUL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 2 novembre 2018, a pour objet social l'acquisition, la location, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement et la gestion de tous biens immobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété ou usufruit et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Charles LÉCOLIER, gérant demeurant 2 A Allée de l'Enfance 21121 AHUY
Pour avis
La Gérance

AL24013650

TRANSFORMATION

SCI JULIENAT
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 43 Rue de l'Ile
21000 DIJON
434 117 693 RCS DIJON

Suite aux DUA du 02/05/2024, les associées ont décidé :
de préciser dans l'objet social que la société pourra donner en location meublée ou non meublée ses biens immobiliers et d'étendre l'objet à la cession de tous biens immobiliers, de modifier la dénomination qui sera désormais JULIENAT, de transformer la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €. Gérance : Julie TUAN – 73 A, Street, Jumeirah – DUBAI - UAE en remplacement de Madame Véronique TUAN.
Pour avis
La Gérance

AL24013657

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CHARLES V.

SCI au capital de 900 euros
Siège social
16 rue Mazeray
21190 MEURSAULT
840 942 882 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la Société MNH ET CIE, ayant son siège social 16 rue Mazeray 21190 MEURSAULT, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Pour avis. La Gérance

AL24013672

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par AGE du 02/04/2024, les associés de la société SARL CARROSSERIE G J, Sigle : CARROSSERIE G J, SARL à capital variable, au capital de 7 622,45 euros, Siège social ZA La Nourroy 21220 GEVREY CHAMBERTIN, RCS DIJON 413 273 301, décident d'étendre l'objet social à l'activité de station de lavage et de transférer le siège social au 2 Chemin de Saule 21220 BROCHON à compter du 02/04/2024, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL24013675

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BERNARD SECULA
SAS au capital de 164 320 €
Siège social : Zone Industrielle Beaune Vignoles –
Rue Gaston Chevrolet –
21200 BEAUNE
498 758 762 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 AVRIL 2024, l'associée unique a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 1er mai 2024, « SECULA METAL » et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL24013684

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 19 avril 2024, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 25 avril 2024 dossier 2024 00019228 référence 2104P01 2024 N 1037, contenant CESSION DE FONDS DE COMMERCE.
La Société dénommée THCV, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 2 Place du Général Leclerc identifiée sous le numéro SIREN 905 359 188 RCS DIJON.
A vendu à La Société dénommée CAG, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 2 Place Général Leclerc identifiée sous le numéro SIREN 987 789 179 RCS DIJON.
Un fonds de commerce de CAFE-BAR exploité sur la Commune de IS SUR TILLE (Côte d'Or) dans des locaux situés 2 Place du Général Leclerc, connu sous l'enseigne «Le 123» moyennant le prix de CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour CENT TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (103.200,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour ONZE MILLE HUIT CENTS EUROS (11.800,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 19 avril 2024.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL24013632

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT»
Notaires associés,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 27 janvier 1992, Madame Christiane Charlotte Louise Francine LEGUIEL née le 08 janvier 1929 à DIJON a consenti un legs universel.
Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aude NEYRET, notaire à BEAUNE référence CRPCEN : 21030 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL24013639

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Clémence DENAIN Notaire à «Le Galion», 20 bis rue de la Banque, le 19 avril 2024, à la requête de :
Monsieur Michel André Charles GAY, médecin, et Madame Emmanuelle Gilles SCHEIL, déléguée médicale, son épouse, demeurant ensemble à LONGECOURT-EN-PLAINE (21110), 11, rue du Moulin, nés Monsieur GAY à LONGECOURT-EN-PLAINE (21110), le 29 janvier 1958 et Madame SCHEIL à METZ (57000), le 28 juillet 1965, mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Marc BERTHAUD Notaire à GENLIS (21110), le 4 juillet 2001, préalablement à leur union célébrée à la mairie de LONGECOURT-EN-PLAINE (21110), le 7 juillet 2001.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Clémence DENAIN, notaire à CHALON-SUR-SAONE (71100), «Le Galion», 20 bis rue de la Banque.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24013665

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/05/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Chassagne-Montrachet (21) Libre – Terre en AOC BOURGOGNE COTE D'OR – Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale.
4 a 31 ca 'FONTAINE SOT' : AH-0081
Dossiers SAINT-ROMAIN – LA ROCHEPOT – BAUBIGNY : Libre – Parcelles de landes, bois taillis et terre – Urbanisme : BAUBIGNY Zone N du PLU
LA ROCHEPOT : les parcelles sont classées en zone N du PLU à l'exception de la parcelle D 133 classée en zone Ap.
SAINT-ROMAIN : Zone ZnC de la Carte Communale
Saint-Romain (21) 4 ha 48 a 55 ca 'LE JARRON' : D-0916-0918-3517-3519A-3519B-3522-3527 - 'SUR GOLLOT' : D-0736 - 'AU BAS DE POILLANGE' : E-0282 - 'LA PERIERE' : E-0185 - 'LE MARSAIN 2EME CANTON' : F-0191-0415 - 'EN VERDEAU' : G-0730-0735-0737-0744-0745-0759-0762-0763-0771-0773-0776-0779-0792-0798-0806-0809-0810-0813-0815-0816E-0819E-0825 - 'LE VERGER' : G-0424
La Rochepot (21) 51 a 84 ca 'BOIS DERNIERS' : D-0609 - 'PLAIN CRAY' : D-0133 - 'LA CHAUME AU NORD' : D-0005-0033-0075-0078
Baubigny (21) 23 a 40 ca 'SUR EVELLE' : ZH-0039
Morey-Saint-Denis (21) : Terres - Urbanisme: Zone Agricole du PLU - Objectif : Maintien de l'occupant
3 ha 61 a 82 ca 'LE CHAIGNOT' : AK-0057-0058-0059-0062-0069-0070B-0071 - 'LA MARE' : AL-0065-0069 - 'CORVEE BENIGNE': B-0018
Villy-le-Moutier (21) : Terres – Urbanisme : Zone Ai et A du PLU
Objectif : Maintien du fermier en place
5 ha 37 a 30 ca 'DERRIERE LES MEIX' : ZH-0047* - 'PRE DIARD' : ZK-0047*-0048-0049*
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/05/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013681

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Exco Socodec

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU
Société civile en liquidation
au capital de 121 959,21 euros
Siège social : 19 Boulevard Carnot
21000 DIJON
Siège de liquidation :
9 rue Marguerite Thibert -
Appt 102 - 21000 DIJON
390 969 137 RCS DIJON

Suivant décision en date du 31/12/23, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yves MICHELOT demeurant Camino Viejo Del Cura 78-1-2 - 28055 MADRID, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL24013612

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VIGN'APPART
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social
7-9 Rue Henri Challand
21700 NUITS ST GEORGES
Siège de liquidation
8 Route Nationale
21700 VOSNE-ROMANEE
830 722 443 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 avril 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Mélissa DUFOUR, demeurant 6 Route de Boncourt – 21700 VOSNE-ROMANEE, de son mandat de Liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24013676

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE ENPARATU
SCI ENPARATU
SCI en liquidation au capital de 90 000 €
Siège social : 18, rue du 27ème Régiment d'Infanterie
21000 DIJON
792 869 893 RCS DIJON

Par décision du 04/05/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Philippe LEROYER demeurant 18, rue du 27ème Régiment d'Infanterie, 21000 DIJON, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 04/05/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL24013677

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 23/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : ARTPOL.
Siège social : 131 rue des Vignes Dardelain, 21160 MARSANNAY LA COTE.
Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ; éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Frédéric MICHELIN, demeurant 6 impasse de la Tourelle 21160 PERRIGNY LES DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24013571

AVIS DE CONSTITUTION

EBDH CORPORATE
Par ASSP du 26/04/2024
Dénomination sociale : EBDH CORPORATE
Forme sociale : SAS
Capital social : 200 000 €
Siège : 6 Rue Jacques Germain – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE
Objet : la prise de participation de toutes sociétés civiles, commerciales, ou de toutes autres formes, la gestion de tous titres de participation, ainsi que la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles et plus généralement l'activité de société « holding »
Président : GROUPE EBDH dont le siège est à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) Rue Jacques Germain (385 366 976 RCS DIJON)
Il n'a pas été désigné de CAC
Admission aux Assemblées : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations ou AG. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause renseignant la libre disposition des actions : Les actions de la Société ne peuvent être cédées entre associés minoritaires et/ou au profit de tiers qu'après avoir obtenu un agrément préalable donné par l'associé majoritaire, savoir l'associé détenant en son nom plus de 50 % des actions et des droits de vote, au jour de la demande d'agrément envisagée.
Aucun agrément n'est requis pour les cessions effectuées par l'associé majoritaire.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis, le Président

AL24013626

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 30 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : HORIZON CORTON.
Siège : 25 Rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 50 000 euros.
Objet : - la propriété et l'exploitation de tous hôtels, restaurants, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs, les hébergements de courte durée, les hébergements saisonniers et les métiers de services ; l'organisation de réunions et de séminaires ; la location de salles et d'espaces pour tous types de réception ; - la création de toute société nouvelle, l'acquisition de tout fonds de commerce ainsi que la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet et, notamment d'hôtellerie, restauration, tourisme, de loisirs ou de services
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société HORIZON JOB SOLUTIONS RH, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est fixé 25 rue Pierre Joigneaux à BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°820 910 198 RCS DIJON, représentée par son Président, Monsieur Laurent RIOTTE.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL24013634

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée KOTA, au capital de 1.000 €, ayant pour objet en France et à l'étranger, le négoce de toutes boissons alcoolisées. L'acquisition, l'exploitation, la gestion de toutes marques de boissons,dont le siège social est 14 rue de Cluj à DIJON (21000). Le Président est la Société ETABLISSEMENTS GABRIEL BOUDIER, société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 euros, ayant son siège social 14 rue de Cluj à DIJON (21000), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 015 753 981. M. Florent BEUCHET demeurant 11 route de Norges à BERTIGNY (21490) a été nommé Directeur Général.
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL24013652

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 2 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : AA COMPETENCES
Siège : 5 Rue Arpad Szenes, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 €
Objet : Prestations de conseil, service et formation auprès des entreprises et des particuliers notamment dans le domaine de la comptabilité. Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Prestations de conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, secrétariat et assistanat administratif, de la conception à la mise en œuvre.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Anne AUBERT, demeurant 5 Rue Arpad Szenes, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS

AL24013659

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société 2 L INVEST, SARL au capital de 220 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 2 petite rue du Golot, 21320 CHATELLENOT, Objet social : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ;La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Monsieur Loïc LEBLOND, demeurant 2 Petite rue du Golot 21320 CHATELLENOT.
Pour avis - La Gérance

AL24013670

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

S.A.S RENAUDIN
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 €
Siège social : Lieudit 7 Voies
58270 SAINT FIRMIN
900 949 637 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2023, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24013621

MODIFICATION DU CAPITAL

LAURENT MICHON
SAS au capital de 1 000 € porté à 282 000 €
Siège social : 7, Route de Coddes
58340 CERCY LA TOUR
982 520 215 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 03/04/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Capital social :
Ancienne mention : 1 000 €
Nouvelle mention : 282 000 €

AL24013622

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC ELSSAS FARM
Capital : 400000 euros
Siège social : Fortichy 58240 LIVRY
987759222 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du «GAEC ELSSAS FARM»réunis en AGE le 24/04/2024, a décidé de modifier la dénomination du groupement et en conséquence l'article 2 des statuts. Ancienne mention: GAEC ELSSAS FARM. Nouvelle mention : GAEC ELSASS FARM. Effet au 01/04/2024. Mention au RCS de NEVERS. POUR AVIS. La gérance.

AL24013629

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE GERLAND

CUMA DE GERLAND
N° d'agrément : 58-221
RCS NEVERS 319 161 295

MODIFICATION

Le Conseil d'Administration de la CUMA « DE GERLAND » à St Germain Chassenay, réunie le 25 Avril 2024, a décidé de transférer son siège social de Les Glauds – 58300 TOURY LURCY à Reuillet – 58300 ST GERMAIN CHASSENAY
Le Président de la CUMA

AL24013633

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU BOURG

CUMA DU BOURG
N° d'agrément : 580251
RCS 322 235 342 00019

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU BOURG » à Talon, réunie le 29 Mars 2024, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Chez Mr Daniel RAFFEAU – La Tuilerie – 58190 TALON à La Tuilerie – 58190 TALON
Le Président de la CUMA

AL24013638

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES BORDS DE LOIRE

CUMA DES BORDS DE LOIRE
N° d'agrément : 58-284
RCS NEVERS 325 950 905

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DES BORDS DE LOIRE » à St Père, réunie le 26 Avril 2024, a décidé :
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Bourg de St Père Chez Mr Jean-Pierre Veneau – 58200 COSNE SUR LOIRE à 2 Place de l'Eglise – 58200 ST PERE
Le Président de la CUMA

AL24013640

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE MEAS
au capital de 91469,41 €
Siège social Meas
58110 TINTURY -
RCS NEVERS,
SIREN n° 429754716

Par acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY(58800) le 30/04/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 91469,41 euros à 246969,41euros par apport de biens immobiliers pour 155 500 euros par Monsieur Pierre Michel HERBEMONT, retraité, et Madame Catherine Jeanne Lucie LAVAULT, retraitée, son épouse demeurant ensemble à TINTURY (58110), Méas et création de1020 nouvelles parts sociales de 152,45 euros
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013644

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DU 44 AVENUE DU DOCTEUR DOLLET
SC au capital de 103 970,23 euros
Siège social : 44 Avenue du Docteur Dollet
58170 LUZY
390 690 816 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 22/7/2023 a autorisé le retrait de 3 associées et constaté la réduction du capital social de 103 970,23 € à 94 914,76 € par rachat et annulation de 594 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : «Le capital de fondation est fixé à 682.000,00 F. Il est divisé en 6 820 parts sociales de CENT FRANCS chacune numérotées de 1 à 6 820.
Nouvelle mention : «Le capital est fixé à 94 914,76 €. Il est divisé en 6 226 parts sociales de 15,24 euros chacune numérotées de 1 à 6 226»
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013645

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000), 1 rue Saint Martin, le 9 mai 2022, enregistré à NEVERS 1 le 16 mai 2022, dossier 202200013269, référence 5804P01 2022 N00250, M. Pascal PIERRE et Mme Pascale ROY ép PIERRE ont présenté la démission de leurs fonctions de gérants, à compter du 9 mai2022, de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « SCI DESVERGERS », dont le siège social est à VAUX D'AMOGNES, anciennement commune d'OUROUER, lieudit Nyon, immatriculée au RCS de NEVERS et identifiée au SIREN sous le numéro 820694834.
M. Corantin PIERRE a été nommé à compter du même jour, comme nouveau gérant,pour une durée illimitée.
Madame Audrey NIVARD a été agréée en qualité de nouvelle associée par Monsieur Corantin PIERRE aux termes de cet acte.
Les deux seuls associés sont M. Corantin PIERRE et Mme Audrey NIVARD, agréés.
Le siège social est désormais situé à MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130), 46 cheminde Barbery.
Pour avis
Le notaire

AL24013664

COGEP AVOCATS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CHROME AGENCEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 rue du Chapeau Rouge,
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
848 870 747 RCS NEVERS

L'AGE du 29/03/2024, à effet du même jour, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de création et développement de logiciels, programmes informatiques, applications métier et bases de données dans le secteur du bâtiment ou autres, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS le Président

AL24013685

TRANSFORMATION

EARL MALVICHE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 600,00 Euros
Le Vieux Dun –
58230 DUN LES PLACES
RCS de NEVERS n° 480 272 368

Au cours de l'AGE du 23 avril 2024, il a été :
- Acté la nomination à la gérance de Mme Catherine MAC INTYRE épouse MALVICHE, demeurant LE VIEUX DUN – 58230 DUN LES PLACES
- décidé la transformation avec changement de dénomination de l'EARL MALVICHE en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) MALVICHE, bénéficiant d'une décision d'agrément n° 899 signée le 22 avril 2024 par M. le Préfet de la Nièvre, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : GAEC MALVICHE
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Capital : 7 600,00 euros
Nature des apports : numéraires
Siège social : LE VIEUX DUN – 58230 DUN LES PLACES OIRE
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Olivier MALVICHE et Mme Catherine MAC INTYRE épouse MALVICHE, demeurant ensemble LE VIEUX DUN – 58230 DUN LES PLACES
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui –agrément donné par les associés
Pour avis

AL24013690

// GÉRANCE

B & B NOTAIRES

CESSION

Suivant acte reçu par Me Lydie BZIKOT, notaire à MEURSAULT,le 30 avril 2024, avec la participation de Me Laurent BERTHOMIEUX, notaire à AURILLAC,
M. Pascal MERCIER, demeurant à BARBY (73230) 57 allée des Bruyères,
A cédé à la S.A.S.U. VÉLORAILS, au capital de 2.000 euros,dont le siège est à CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) (58120) Avenue de la Gare (925 022 881 RCS Nevers),
L'activité touristique basée sur des conventions d'occupation du domaine public dénommée VELORAIL DU BAZOIS MORVAN OU LE TACOT VELORAIL MORVANDIAU exploitée à CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) (58120) Avenue de la Gare et pour laquelle le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro d'identification851 047 456 RCS AURILLAC,
Moyennant le prix principal de 60.000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixé au jour de la signature.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Me Stéphane SANDELLI,notaire à CHATEAU CHINON (VILLE) (58120) 2 place du Dr Bondoux, où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis
Laurent BERTHOMIEUX
Notaire.

AL24013654

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître André COMPAGNE
Notaire à BESANCON (25000)
135 rue de Dole

VENTE PAR ADJUDICATION

le 18 JUIN 2024 à 14H30

A BESANCON (25000) 22 rue de Trey, à la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté, il sera procédé par Me André COMPAGNE, à la vente aux enchères publiques du bien situé à PELOUSEY (25170), 9 Route de Gray, comprenant une maison composée de :
Au sous-sol : garage, cave, chaufferie,
Au rez-de-chaussée surélevé : cuisine, salon, salle à manger, deux chambres, salle de bains, WC, grenier au-dessus – terrain au joignant
Le tout cadastré section AB n° 17 « 9 Route de Gray » pour 19a76ca.
Classe énergie G (Consommation énergétique : 397 kwh/m²/an ; Émission de gaz à effet de serre : 110 kgco²/m²/an)
Estimation des coûts annuels d'énergie du logement entre 3.270€ et 4.480€ par an (prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)
Sur la mise à prix de CENT DIX MILLE EUROS (110.000€)
Occupation : sans
Le cahier des conditions de la vente, dressé par Me COMPAGNE le 19 mars 2024 est consultable en son étude.
Toute personne désirant enchérir devra, avant les enchères, justifier de son identité à Me COMPAGNE, et verser entre ses mains la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000€), au moyen d'un virement, au plus tard le jour de l'adjudication avant DOUZE HEURES (12H).
Pour tout renseignement et notamment la visite qui aura lieu sur rendez-vous sur place le 7 Juin 2024 de 9H à 12H et de 14H à 17H30, s'adresser à l'étude 03.81.51.72.38 / 06.70.81.39.52 / andre.compagne@notaires.fr
Pour insertion, Me COMPAGNE

AL24013641

// DIVERS

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 25 août 2021, Monsieur Paul ENERIZ, né(e) 64100 Bayonne, le 15 octobre 1932, demeurant à 2 rue Ambroise Croizat, EHPAD Les Colchiques 58700 Premery, veuf(ve) de Madame Gilberte TAPISSIER, décédé(e) à Premery (58) le 16 décembre 2023, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET , 37 ter avenue du Maréchal Leclerc 58400 La Charite sur Loire, N°CRPCEN : 58051, le 26 avril 2024, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 2 mai 2024.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013653

Me Nadia ARCANGELI-ZERR
Notaire
8 Avenue Wilson, BP 116,
25201 MONTBELIARD

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Nadia ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25200), 8 Avenue Wilson, Office notarial n° 25030, le TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Monsieur Guy Lucien Clovis **GIBERT**, retraité, et Madame Jocelyne **CASTILLIANNI**, retraitée, demeurant ensemble à SURGY (58500), 1, rue les Limes, mariés sous le régime de la communauté conventionnelle réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Philippe DUCLOS, alors Notaire à ARPAJON (91290), le 3 juin 1969, préalablement à leur union célébrée à la mairie de PARIS (75010), le 14 juin 1969, ont adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil, avec attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nadia ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25201), 8 Avenue Wilson, BP 116, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance compétent.
Pour avis et mention

AL24013661

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 juin 2019,
Madame Lucienne Josète **PAULY**, en son vivant retraitée, demeurant à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120) 42 Rue Jean Marie Thevenin, née à LANTY (58250), le 4 août 1929, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120), le 28 février 2024,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 23 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013689

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MGN MUSSIER
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 112 960 euros.
Siège social : 4 rue Georges Dufaud ZI SAINT ELOI, 58000 NEVERS.
348376344 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 09/04/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers. La société sera radiée au RCS de Nevers.

AL24013631

DISSOLUTION

CERCY PROMOTION
SARL en liquidation au capital de 7 622.45 €
Siège social : 5, rue des Ecoles
58340 CERCY LA TOUR
338 346 109 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/06/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Jean TERRIER dt à CERCY LA TOUR (58) - 5, rue des Ecoles a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013660

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/02/2024, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ETS TCHOUANSI BRICE. Objet social : La Société a pour objet en France et dans tous pays : De prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité ; D'organiser la transmission au sein de la famille ; L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financier portant intérêt ; L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ; La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ; Siège social : 12 RTE DE LA POUGE 58210 Cuncy lès Varzy. Capital minimum : 20000 €. Capital initial : 20000 € Capital maximum : 2000000 €. Durée : 99 ans. Gérance : Mme TCHOUANSI Marie Louise, demeurant 12 RTE DE LA POUGE 58210 Cuncy lès Varzy. Clause d'agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL24013320

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS
Dénomination : Louemaloc
Siège : 10 Route De L'épine 58220 SAINTE COLOMBE DES BOIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : dix mille euros (10 000,00 €)
Objet : La gestion et l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, et notamment de meublés de tourisme et autres hébergements de courte durée
La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Lou Bauer demeurant 10 Route De L'Epine 58220 SAINTE COLOMBE DES BOIS

AL24013515

IMMATRICULATION SASU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST SAULGE du 1er mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SASU DES ECHENEAUX
Siège : 1326 route de Châtillon en Bazois, 58330 ST SAULGE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 10 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jean-François VACHER, demeurant 1326 route de Châtillon en Bazois, 58330 SAINT SAULGE
POUR AVIS, le Président

AL24013656

YONNE

// MODIFICATION

REDUCTION DU CAPITAL ET DEMISSION DE COGERANT

SCI DU BASSIN
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Bis Route De Rousson
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
822 892 881 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 4 avril 2024, il résulte que :
- Monsieur Thierry CHENAUD a démissionné de ses fonctions de gérant et qu'il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Thierry CHENAUD.
- le retrait d'un associé a été autorisé et le capital social a été réduit de 1 000 euros à 500 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital est fixé à 1 000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 500 euros. Il est divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 50 parts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis - La Gérance

AL24013396

CESSATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par AGO du 22/12/21, de la société JFR-INVEST, SAS au capital de 25000 €. Siège : 41 rue du 19 mars 1962 - 89100 SENS. 807545819 RCS SENS, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats de Gérald PARQUET, CAC Titulaire et Jean LEROUX, CAC suppléant.
Pour avis

AL24013535

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LOGIYONNE
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social
rue du Port au Vin, 89100 GRON
519 680 193 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23 04 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport fluvial de marchandises et activités connexes et complémentaires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, lequel est désormais rédigé ainsi :
La société a pour objet :
-La conception, la promotion, la commercialisation, l'organisation, et l'exécution de tous type de transports intérieurs ou internationaux, principalement par voie fluviale, notamment au départ ou à destination des ports sur l'Yonne, la Seine l'Oise et le canal Nord Europe, ainsi que la réalisation de toutes les opérations annexes, notamment portuaires, induites par cette activité.
-Le transport fluvial de marchandises et activités connexes et complémentaires.
-Le report modal de la route sur le fleuve, notamment par le transport fluvial de containers ou emballages spécialisés
-La réalisation d'opérations de commission de transport, d'affrètement, de location, de manutention portuaire, de stockage, et la mise en œuvre des opérations informatiques de dématérialisation des procédures douanières,
-Toutes opérations de conseils pour le report modal de la route sur la voie d'eau et sur le maritime, la décongestion des trafics routiers, l'amélioration des chaînes logistiques, l'économie d'émission de CO2, la transmission des certificats d'énergie, l'aide à la constitution de dossiers de subventions liés au développement durable.
POUR AVIS. LE PRESIDENT.

AL24013563

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Au terme d'une assemblée générale du 28 avril 2024, la SCI BEACH au capital de 1000 €uros, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 419418843 a décidé du transfert du siège social de la société. Ancien siège : 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin. Nouveau siège : 10 rue du Temple 89000 Auxerre.
Pour avis

AL24013655

TRANSFERT DE SIÈGE

BTEM
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 1 rue de la Place Vézanne
89700 TONNERRE
484 786 504 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 23/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **12 Ruelle des Jardins 89700 EPINEUIL** à compter du 01/11/2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24013610

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC «DE NAPALI»
Capital social variable : 51 512,52 €
Siège social : Route de Cravant –
89290 VINCELOTTES
RCS AUXERRE 402 968 648

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2024 a décidé de transformer le GAEC «DE NAPALI» en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes. En conséquence, l'agrément est retiré à compter de cette date.
Forme : EARL.
Dénomination : «des Petits Loups»
Durée : 51 années.
Siège social : Route de Cravant – 89290 VINCELOTTES
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 51 512,52 €
Gérance : Monsieur Xavier DROTHIER, demeurant Route de Cravant – 89290 VINCELOTTES
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective unanime.
Pour avis,
La Gérance.

AL24013611

S.J.B. Société d'Avocats

FIN DE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENTREPRISE DE PEINTURE J. DELAGNEAU
Société par actions simplifiée
au capital de 151 200 euros
Siège social : 37 Avenue Jean Mermoz,
89000 AUXERRE
426 620 373 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 mars 2024, il résulte que le mandat de la Société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.POUR AVISLe Président

AL24013614

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TONG TONG
SARL au capital de 1.000 €
Siège Social : 20 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS
918 032 418 R.C.S. de Paris

Par AGE du 12/04/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 160 rue Déportés et de la Résistance 89100 SENS, à compter du 12/04/2024.
Gérance : Mme Xiaoxia HUO ép. SAUVADE demeurant 46 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS PERRET.
Radiation au RCS de PARIS et re-immatriculation au RCS de SENS.

AL24013628

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

PH PLANQUETTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Place de la Mairie
89290 VENOY
828 465 302 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2024, l'associée unique a décidé à compter du 1er avril 2024 :
- de transférer le siège social du 3 Place de la Mairie 89290 VENOY au 15 Rue de l'Ancien Château 89290 VENOY ;
- de nommer Monsieur Eric DENIS, demeurant 15 Rue de l'Ancien Château 89290 VENOY en qualité de gérant en remplacement de Madame Sophia PAILLOT, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL24013630

NOMINATION DE GÉRANT

EARL BRISSET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 203 800,00 euros
Siège social : Les Barres -

ANNONCES LÉGALES

89520 SAINPUITS
430 132 878 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2024 a nommé M. Jean-Baptiste BRISSET, demeurant 1 Voie Nouvelle - 89520 SAINPUITS, aux fonctions de gérant.
La gérance

AL24013647

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL BONNIMOND - GRANDET

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Moulin des Roches -
89800 CHABLIS
453 165 839 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2024, il a été décidé :
- de remplacer la dénomination sociale par EARL LA COEURMINE;
- de transférer le siège social du Moulin des Roches 89800 CHABLIS au 11 bis Rue de Valvan 89800 CHABLIS, à compter du même jour ;
- de nommer en qualité de nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 30 avril 2024, Monsieur Romain GRANDET, demeurant 11 bis Rue de Valvan 89800 CHABLIS en remplacement de Madame Anne GRANDET, démissionnaire.
La gérance

AL24013648

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI DU FAYS

Société civile immobilière
Siège social : 2 chemin de Dilo - Le Fays
89320 Cerisiers
RCS Sens 408.750.370.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2023 a été **nommé un nouveau co-gérant :** Madame Magdalena Norberta Alexandra **SCHOLLEN**, née à Anvers (Belgique), le 20 mars 1946,demeurant à Cerisiers (89320) Le Fays, 2 chemin de Dilo. Co-gérante avec Monsieur Jean **LESPINE**.
Mention au RCS de Sens.

AL24013669

NOMINATION DE GÉRANT

DOMAINE DU VAUX DES VIGNES

Société Civile
d'Exploitation Agricole
au capital de 45 570,00 euros
Siège social
81 Grande rue
89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN
415 396 068 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2024 a nommé Mlle Chloé RACE, demeurant à CHEMILLY-SUR-SEREIN (89800), 17 chemin du Montier, aux fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL24013673

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01/03/2024 à SAINT-PRIVE enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 19/04/2024, dossier 2024 00013645, référence 8904P01 2024 A 00488.
Monsieur Mark BLOKKER, demeurant La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVÉ, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 907 438 980, a cédé à la société FESTILUX CAMP dont le siège social est situé La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVÉ, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 987 831 559.
Le fonds de commerce de camping et table d'hôtes, sis La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVÉ, moyennant le prix de quatre-vingt-quatre mille cent neuf euros (84 109,00 €) s'appliquant :
- Aux éléments incorporels pour mille euros (1 000 €),
- Aux éléments corporels pour quatre-vingt-trois mille cent neuf euros (83 109,00 €).
La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2024 et le fonds à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances à La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVÉ.
Pour avis et mention.

AL24013651

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de Joux-la-Ville

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0207 **une enquête publique** relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 100 ha et d'une puissance totale de 85,7MWc sur le territoire de la commune de JOUX-LA-VILLE, déposée par la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX), **sera ouverte du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi2 juillet 2024 (18 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, à la mairie de JOUX-LA-VILLE.
Sont désignés Monsieur André PATIGNIER, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur José JACQUEMAIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier des neuf demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX) et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du jeudi 30 mai 2024 (9 h) au mardi 2juillet 2024 (18 h), à la mairie de JOUX-LA-VILLE**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du jeudi 30 mai2024 au mardi 2 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 hà 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-joux-la-ville@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie deJOUX-LA-VILLE (89440), 3 rue de l'Eglise, ou
- courrier adressé à la mairie de JOUX-LA-VILLE (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de JOUX-LA-VILLE, les :**
- jeudi 30 mai 2024, de 9 h à 12 h,
- samedi 8 juin2024, de 9h à 12h,
- lundi 17 juin 2024, de 14 h à 17 h,
- mardi 2 juillet 2024 de 15 h à 18 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de JOUX-LA-VILLE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Mathieu JULIEN, responsable du projet pour la SAS « Grenier des essences » (Société INNERGEX) - Etoile Part-Dieu - 190 avenue Thiers - 69006 LYON - email : mjulien@innergex.com -
Tel : 06.74.28.06.71/04.26.46.03.96

AL24013472

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques sur surenchère, **le Mercredi 19 juin 2024 à 09 H 30** au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), au Palais de Justice, 5 place André-Mignot

UN ENSEMBLE IMMOBILIER
à SAINT-PERE (89450)
25 Grande Rue

dénommé « **L'Entrevignes** » et « **le Pré des Marguerites** » comprenant 3 zones :
- Zone n° 1 (environ **152,93 m²**) : ancienne blanchisserie avec jardinet,
- Zone n° 2 (environ **765,57 m²**) **L'Entrevignes :** Piscine, Kiosque, Parkings extérieurs, salle de réception, local technique, 2 grandes chaudières, quai de déchargement,
- Zone n° 3 (environ **623,17 m²**) **Le Pré des Marguerites :** 15 chambres avec terrasse et 2 locaux techniques.
LES ZONES SONT LIBRES - locaux abandonnes depuis 2015 - Très dégradés.
MISE A PRIX : 104.500 Euros
Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à la somme de 10.450 Euros en un chèque de banque **libellé à l'ordre du Bâtonnier Séquestre**
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00171, à **Maître Catherine CIZERON** membre de la **SELARL DS L'ORANGERIE**, Avocat à VERSAILLES (78), 12 rue des Tournelles. **Tél : 01 39 20 12 40**, ou à **Maître Elisa GUEILHERS**, membre de la **SELARLU ELISA GUEILHERS**, Avocat à VERSAILLES (78), 21 rue des Etats Généraux - **Tél : 01 88 60 37 37**
AUCUNE VISITE ne sera organisée

AL24013609

Maître André COMPAGNE
Notaire à BESANCON (25000)
135 rue de Dole

VENTE PAR ADJUDICATION

le 18 JUIN 2024 à 14H30

A BESANCON (25000) 22 rue de Trey, à la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté, il sera procédé par Me André COMPAGNE, à la vente aux enchères publiques du bien situé à PELOUSEY (25170), 9 Route de Gray, comprenant une maison composée de :
Au sous-sol : garage, cave, chaufferie,
Au rez-de-chaussée surélevé : cuisine, salon, salle à manger, deux chambres, salle de bains, WC, grenier au-dessus – terrain au joignant
Le tout cadastré section AB n° 17 « 9 Route de Gray » pour 19a76ca.
Classe énergie G (Consommation énergétique : 397 kwh/m²/an ; Émission de gaz à effet de serre : 110 kgco²/m²/an)
Estimation des coûts annuels d'énergie du logement entre 3.270€ et 4.480€ par an (prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)
Sur la mise à prix de CENT DIX MILLE EUROS (110.000€)
Occupation : sans
Le cahier des conditions de la vente, dressé par Me COMPAGNE le 19 mars 2024 est consultable en son étude.
Toute personne désirant enchérir devra, avant les enchères, justifier de son identité à Me COMPAGNE, et verser entre ses mains la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000€), au moyen d'un virement, au plus tard le jour de l'adjudication avant DOUZE HEURES (12H).
Pour tout renseignement et notamment la visite qui aura lieu sur rendez-vous sur place le 7 Juin 2024 de 9H à 12H et de 14H à 17H30, s'adresser à l'étude 03.81.51.72.38 / 06.70.81.39.52 / andre.compagne@notaires.fr
Pour insertion, Me COMPAGNE

AL24013642

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Ancy-le-Libre – terre et bois-taillis - 3 ha 23 a 23 ca - 'LA PREUSE' : D - 0025 - 'LES HERBUELLES' : YC - 0007J -0007K - 0007L – zonage : RNU
Asquins - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 10 a 24 ca - 'LA COME GUERIN' : ZA - 0061 - 'CHAUDON' : ZN - 0019 - zonage : zones N et ZAP du PLU
Champigny - terre et bois - 22 a 59 ca - 'LES ORMES DE LA TUILERIE' : B - 0507 - 'LE RUISSEAU' : C - 1654 - 'LE BAS DU CHENE COTON' : C - 2428 - 'LES CHAUMES' : ZW – 0049 – zonage : RNU
Chaumont - terre et bois - 16 a 40 ca - 'LES CHAUMES' : ZM – 0050 - zonage : zone A du PLU
Diges – terre et pré - fonds occupé en partie - 40 ha 77 a 89 ca - 'LES PETITS BOIS' : F-0587 - 'LES FORTES TERRES DE VAREN' : ZM - 0077 - 'NOYER CORNOT' : ZO – 0037 – 0038 - 0039* - 'CHABLIS' : ZR - 0048 - 'VOLVENT' : ZR - 0132 - 'CHAMP POMMIN' : ZR - 0049* - 'LES PLANTES' : ZR - 0144 - 'EN PRIX' : ZT - 0093 - 'VALLEE NADIN' : ZV - 0026 - 'RUES FROIDES' : ZV -0019* - 'GRANDS CHAMPS' : ZW - 0052 - 'MAILLOT' : ZW - 0017* - 'LES VAUX LARGES' : ZX – 0014 - 0015 – zonage : zones A et N du PLU
Domecy-sur-Cure - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 20 a 63 ca - 'PRES BRIOUT' : ZA - 0020 - zonage : zone N du PLU
Fontenay-près-Vézelay - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 2 ha 73 a 95 ca - 'DERRIERE MONT LIGNON' : A - 0047 - 'MONT LIGNON' : A – 0071 - 0781 - 'BOIS COULONS' : A - 0006 - zonage : zones N et ZAP du PLU
Héry – terre - 16 a 80 ca - 'LES PRES AUX MORTS' : AC - 0015 - 'LES CHATAIGNIERS' : Y – 0033 - zonage : zone Ap du PLU
Leugny - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 37 a 07 ca - 'BOIS DE BALAISEAUX' : C - 0404 - zonage : zone N du PLU.
Lignorelles - bois-taillis - 2 a 15 ca - 'LES CINQUANTAINES' : A – 0210 – 0211 - 0279 – zonage : RNU
Ligny-le-Châtel – bois-taillis - 1 ha 52 a 99 ca - 'LA VOIE DE BRIENON' : YC - 0202 - 'VIGNES DE LA MOUILLERE' : YI – 0063 - 0067 – zonage : zones An et N du PLU
Malay-le-Petit - terre – fonds occupé - 21 ha 21 a 76 ca - 'LE VILLAGE' : AE - 0314 - 'GUENON' : ZB - 0040 - 'LES PRES DU BAS DE L EGLIS' : ZH - 0012 - 'MAUCORTE' : ZI - 0004J - 0004K - 'LES PATURES' : ZI – 0042 – zonage : zones A, AL et NL du PLUi
Noé – terre- fonds occupé - 62 a 75 ca - 'HAUTERRE' : ZH – 0173 – zonage : zone AL du PLUi
Pontigny – bois-taillis - 24 a 00 ca - 'LA FOSSE DES RUS' : D – 0498 - 0499 – zonage : RNU
Saint-Père - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 20 ha 98 a 39 ca - 'SOUS SAINT CHRISTOPHE' : A – 0490 - 0492 - 'GRANDS VERGERS' : AB – 0089 - 0092 - 'LES CAUMES' : AD - 0316 - 'PRES DES MARSAIS' : B – 0769 - 0770 - 'SOUS LES ROCHES' : C - 2162 - 'LE REPLAT' : D - 0705 - 'CHAMPS MOREAU' : D - 0771 - 'SUR LE BOIS DE LA GRENNETE' : H - 0026 - 'LES CLOURS' : ZE - 0018J - 0018K - 'LA CORVEE' : ZE - 0075 - 'LES TERRES DU CHAGNOT' : ZH - 0023AJ - 0023AK - 0023B - 0023C - 0023D – 0023E - 0023F - 'SAINT SEBASTIEN' : ZH – 0048 – 0050 - 0051 - 'LA MOLAISE' : ZI – 0006 – zonage : zones N et ZAP du PLU
Seignelay – bois-taillis - 97 a 67 ca - 'LE GRAND PARC OUEST' : D - 0688 - zonage : zone N du PLU
Tharoiseau - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 1 ha 27 a 07 ca - 'LA GARDE DU TIERS' : ZB - 0052J - 0052J - 0052K - 0052L - 0052M - 0052N – 0108 - 0109J -0109K - zonage : zones N et ZAP du PLU
Vézelay - terre, vigne, lande et bois taillis – fonds occupé en partie - 2 ha 43 a 34 ca - 'LES VIGNES DE PIGEON' : C – 0565 - 0584 - 'LE CLOS' : D - 0216J - 0216K - 'LA COTE DE CHAUFFOUR' : F – 0203 – 0204 – 0205 - zonage : zones N et ZAP du PLU
Villeblevin – terre avec un étang - 1 ha 00 a 19 ca - 'LE BIME' : U – 0405 – 0450 A – 0450 B – zonage : RNU
Villecien - terre - 27 a 92 ca - 'LES REGAINS' : ZH – 0066 – zonage : zone An du PLUi
Villeneuve-sur-Yonne (89) - terre et bois-taillis - 7 ha 13 a 24 ca - '- HAMEAU DES GILTONS' : AY – 0019 – 0032 – 0035 – 0039 – 0068 – 0082 – 0157 – 0225 - 0230J - 0230K - 'LES GUERLETS' : AY - 0144 - 'LES SEIGLIS' : AY – 0104 – 0122 - 0134 - 'LES CHAMPS DE LA GRANGE' : BC - 0283 - 'LE COTAT DES THENOTS' : BD – 0218 - 0239 - 'LES BOIS DE LA VILLE' : BD – 0189 - 0208 - 'LA VALLEE MION' : BD - 0296 - 'LA VALLEE DU CHARME' : BD – 0119 – 0122 - 0124 - 'FROID CUL' : G – 0049 - 0058 - 'BOULEAUX DES GLANDS' : YD - 0100 - 'LE CREUX DES VAUVRILLONS' : ZH - 0164 - 'LE HAUT DE BOTTEREL' : ZM - 0137 - 'VALLEE DES CHENIOTS' : ZN – 0067 – 0068 – 0071 – 0077 - 0157 - 'BEAU REGARD' : ZS - 0166 – zonage : zones A et N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/05/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013682

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Patrick Roger Henri VILAINE, retraité, né à CHATEAU RENARD(45220), le 05 janvier 1956 et Madame Christiane Valentine Emélie GUILLEMIN, retraitée, née à PARIS 9ème arrondissement (75009), le 31 mai 1955, demeurant ensemble à CHAMPIGNELLES (89350), 3 lieudit La Simonerie, LOUESME, mariés àla Mairie de SAINT MAURICE SUR AVEYRON (45230), le 08 mars 2008,initialement sous le régime conventionnel de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me BELLIAU-PINTA Maryse, notaire à CHARNY, le 19 décembre 2007, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE,le 20 avril 2024.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.
Me Maryse BELLIAU

AL24013671

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 29/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl SARL BG SPORT** 60, Rue Guynemer 89000 Auxerre (salle de sport) RCS MELUN 751711458. Date de cessation des paiements : 30/10/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe Ancel 13, Avenue Thiers 77000 MELUN, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013662

AUTRE GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Créteil en date du 24/04/2024 modifiant au 30/11/2022 la date de cessation des paiements dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SAS à associé unique TAZITA DIRECTION NATIONALE** 16 rue de Londres 89470 Monéteau (RCS NANTERRE 919.003.665)

AL24013663

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : DEPANSENONAIS SARLU Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/09/2023 14 rue Edmond Michelet 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 3 mai 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013679

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

R O A D SARL au capital de 7500 € Siège social : 4 RUE PAUL CEZANNE 89240 Villefargeau 449 279 934 RCS d' Auxerre L'AGE du 31/03/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. FLAMENT Hubert, demeurant 4 RUE PAUL CEZANNE 89240 Villefargeau, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS d' Auxerre

AL24013599

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA BERGERIE

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00€
Siège social : 30 rue du Carré
89480 CRAIN
R.C.S. AUXERRE : 503 569 071

L'AGE du 29/04/2024, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/04/2024.
Monsieur Joaquim ADAO DA SILVA, demeurant à CRAIN (89480) 30 rue du Carré, a été nommé liquidateur.
Le lieu où doit être adressé la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Le liquidateur

AL24013617

DISSOLUTION

D COMME…

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : 97 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
R.C.S SENS : 913176319

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2023, les associés de la société D COMME… ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable à compter de cette même date.
Liquidatrice : la société LHLC PRESSE représentée par son gérant Monsieur DENIZE D'ESTREES Laurent ayant son siège social 97 Rue Carnot 89500 VILLENEUVRE SUR YONNE immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 503351561.
Siège de la liquidation au siège social de la société : 97 Rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS
Pour avis et mention
La liquidatrice

AL24013649

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ECO'PERF MOTORS.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : ECO'PERF MOTORS, 89000 AUXERRE.
892038852 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 12 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Lucas WATTECAMPS demeurant 90 Rue BOURNEIL, 89000 AUXERRE et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL24013674

// CONSTITUTION

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 12 avril 2024, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 24/04/2024 Dossier n° 2024 00014114 Référence 8904P01 2024 N 00461, il a été constitué la société civile immobilière suivante : Dénomination : GARE AND BOX. Siège : SEIGNELAY (89250), 14 rue Fernand Poulet. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : 99 ans. Apports en numéraires : 100,00€. Capital social : 100€ divisé en 100 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Alexandre José Maurice CHABIN et Madame Laurène LETOCART, demeurant ensemble à SEIGNELAY, 14 rue Fernand Poulet. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL24013616

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 24 avril 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MFPF.
Siège social : MONETEAU (89470), 47 rue de Seignelay.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (222 300,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Comprenant des apports en numéraires et un apport en nature par Mr et Mme Jean-Laurent FARO d'un ensemble immobilier situé à AUXERRE (YONNE) 89000 11 Bis 13 et 15 Rue Milliaux, cadastré BI 221.
Les statuts comprennent une clause d'agrément en cas de cession de parts.
Premiers Co-Gérants : Mr Michaël FARO, demeurant à HERY (89550) 9 rue Philiponne. Mr Philippe FARO, demeurant à MONETEAU (89470) 47 rue de Seignelay. Mr Frédéric FARO, demeurant à MERRY-LA-VALLEE (89110) 3 rue des Gains.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL24013636

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 30 avril 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :
SCEA MENISSIER
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime
Siège social : 67 B grande rue 89800 MALIGNY
Capital : 124830 €
Gérance : Mr Romain Yves Ferdinand MENISSIER demeurant 67 B grande rue 89800 MALIGNY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre.
Pour insertion. Me BERARDO

AL24013646

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/05/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : O'VIGNES SERVICES
Forme : SASU
Capital social : 1 €
Siège social : 14 Allée Du Belvédère, 89000 AUXERRE
Objet social : Sasu
Président : M. Radoine EL IDRISSI demeurant 14 Allée Du Belvédère, 89000 AUXERRE
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24013678

Notaire

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

SCI «JGD»

Suivant acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 4 mai 2024, a été constituée la société civile dénommée «JGD».
Siège social : PIMELLES (89740), ferme «La Grange aux Moines»
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil,de tout immeuble à usage d'habitation, professionnel,commercial ou agricole.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre.
Capital social de 60.000 euros par apports numéraires exclusivement et intégralement libérés en comptabilité du notaire susnommé
Les gérants nommés statutairement sont:
- Monsieur Damien André Clotaire PIEDALLU, agriculteur, demeurant à PIMELLES (89740), ferme La Grange aux Moines.
- Madame Marie-Geneviève Gabrielle PIEDALLU, retraitée, demeurant à CHATILLON SUR SEINE (21400), 6 rue Victor Hugo.
- Madame Marie-Jeanne Geneviève PIEDALLU, retraitée, demeurant à AUBIGNAN (84810), 971 chemin des Limites de Carpentras.

AL24013688

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Terres de Bourgogne

du lundi au vendredi
dès 8 h

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PORTRAIT

// PIQUETS DE CLÔTURE

Un savoir-faire héréditaire

Entreprise de fabrication de piquets de clôture et d'échalas depuis près de cinquante ans, la Scierie Vallet frères poursuit son développement. À Lens-Lestang dans la Drôme, la troisième génération est désormais aux manettes de la société familiale.

L'histoire commence dans les années 1960. Pierre Vallet est fermier, il a des bêtes et à côté de cela, *« il aimait le bois »*, raconte sa petite-fille, Lucie Vallet. Au départ, il fabriquait des piquets de clôture pour sa ferme, puis pour les voisins et amis agriculteurs. Progressivement, cette activité saisonnière, en parallèle de l'agriculture, prend de l'ampleur. C'est ainsi que naît l'entreprise Vallet Père et fils, une dizaine d'années plus tard, avec Pierre Vallet et ses deux fils. Ces derniers, Jean-Luc et François-Joseph Vallet, reprennent l'affaire en 1992 et donnent un nouveau coup d'accélérateur à l'entreprise, alors renommée Vallet frères. La production est alors assurée par les deux gérants ainsi que cinq salariés. Près de trois décennies plus tard, les enfants de Jean-Luc ont pris la relève. D'abord Lucie, qui est entrée dans l'entreprise en 2018, puis son frère Cyprien, deux ans plus tard.



©AD/PDeDeus

Cyprien et Lucie, les petits enfants du fondateur, sont les deux gérants de Vallet frères.

Un chiffre d'affaires multiplié par deux

Aujourd'hui Jean-Luc est président de l'entreprise transformée en SAS, tandis que Lucie et Cyprien sont devenus associés. Tous deux peuvent profiter de compétences acquises dans leur précédente profession, Lucie a été fonctionnaire au ministère de la Justice et Cyprien était ingénieur pour Alstom. Ensemble, ils développent encore l'entreprise familiale. Entre 2018 et 2024, le nombre de salariés a doublé, passant de 15 à 34 (notamment à la production), et le chiffre d'affaires a suivi la même courbe, passant de 2,7 millions en 2018 à 5 millions en 2023. *« Nous avons acquis la scierie de Paul-Luc Brun, juste en face de la nôtre, au moment de son départ à la retraite. Mais ça ne représente que 500 000 euros supplémentaires sur le chiffre d'affaires,* explique Lucie. *Si on s'est développé c'est surtout parce qu'on a beaucoup investi ».*

Les clôtures ganivelles, un nouveau marché

Ces cinq dernières années, la scierie Vallet frères est partie à la conquête d'un nouveau marché : les clôtures ganivelles, fabriquées avec des échalas et une machine pour les relier. *« On en fait depuis quinze ans, mais ça fait trois ans qu'on a vraiment développé cette partie. Aujourd'hui, c'est notre produit vedette »*, annonce fièrement Lucie Vallet. Ces clôtures, qui représentent 50 % de l'activité de l'entreprise, sont très demandées notamment par les collectivités et les paysagistes. Les débris sont aussi vendus en plaquettes forestières. L'activité historique de l'entreprise, tournée vers l'agriculture, reste également bien présente avec 50 références de piquets de clôture, ainsi que des tuteurs pour la vigne. Pour ce qui est de la commercialisation, Vallet frères passe surtout par des coopératives, dans toute la France, avec notamment un marché important dans le Nord. *« Bizarrement, on a assez peu de clients en Rhône-Alpes pour les piquets de clôture,* remarque Lucie Vallet. *En vigne, là en revanche, il s'agit de viticulteurs de la vallée du Rhône ».*

Du bois de châtaigniers ou de robiniers

Pour ce qui est de la matière première, l'entreprise mise principalement sur le local. Les quelque 20 000 m³ de bois transformés chaque année à la scierie Vallet, sont issus de châtaigniers ou de robiniers, non traités, et récoltés dans un périmètre de 50 kilomètres, notamment dans les massifs de Chambaran et de Bonnevaux. *« L'approvisionnement est un poste stratégique. 80 % du bois est acheté sur pied aux propriétaires et tous les acheteurs se battent pour les bonnes parcelles »*, détaille Lucie Vallet. Outre le morcellement, le travail est aussi compliqué par le contexte actuel, avec des tarifs d'exploitation qui explosent et une pénurie généralisée de personnel. *« Des bûcherons, des débardeurs, des transporteurs… C'est compliqué d'en trouver, mais on dépend d'eux, ce n'est pas notre métier »*, insiste la cogérante. La concurrence à l'achat s'est aussi accrue depuis une dizaine d'années, avec une hausse de la demande en bois-énergie, *« notamment pour alimenter les chaufferies industrielles dans les bassins de Lyon ou Grenoble et pour l'industrie de l'aluminium de la vallée de la Maurienne »*, détaille Jean-Luc Vallet, le président de l'entreprise. *In fine*, le bénéfice de l'entreprise s'en trouve impacté. D'autant plus que les tarifs doivent rester attractifs, dans un secteur où la concurrence est rude. Malgré tous ces défis, les associés se veulent optimistes. Pour Lucie, la force de la scierie Vallet frères réside surtout dans les hommes qui la composent : *« Ce sont des métiers très techniques. Rien ne peut remplacer le savoir-faire ! ».*

Pauline De Deus



©AD/PDeDeus

Aujourd'hui 34 personnes sont employées par Vallet frères, principalement dans l'atelier pour la fabrication.



©AD/PDeDeus

Les clôtures ganivelles représentent désormais 50 % de l'activité de l'entreprise.

Le climat rebat les cartes

Aujourd'hui, la scierie Vallet frères travaille avec 60 % de châtaigniers et 40 % de robiniers. *« Ce sont deux essences qu'on a chez nous et qui sont du bois de classe 4, c'est-à-dire que ces essences sont naturellement résistantes, imputrescibles et leurs repousses se font naturellement sans plantation »*, détaille la gérante, Lucie Vallet. Pourtant, le contexte actuel pourrait rebattre les cartes. *« Le changement climatique interfère beaucoup sur le dépérissement du châtaignier »*, précise Jean-Luc Vallet, président de l'entreprise, chargé de l'approvisionnement. Résultat : les arbres sont moins nombreux et la qualité en est aussi affectée. Pour l'instant, les châtaigniers du secteur peuvent encore répondre aux besoins de la scierie mais les manques pourraient se manifester d'ici deux décennies, d'après les prédictions du président de Vallet frères.

Un bois naturel et local. Actuellement sans solution, l'entreprise cherche toutefois des idées pour remplacer le châtaignier et le robinier. *« Ce qui est recherché en piquets de clôture, c'est une durabilité naturelle grâce aux tanins. Une essence qui pourrait fonctionner pour ça, c'est l'eucalyptus »*, remarque Jean-Luc Vallet. *« On n'en a pas en France, mais on pourrait imaginer l'implanter avec les changements climatiques. Le problème, c'est qu'il s'agit d'un bois très inflammable »*, nuance-t-il. Et si d'autres solutions existent telles que les traitements chimiques du bois pour éviter les dépérissements, Jean-Luc Vallet souhaite, lui, continuer de s'appuyer sur la caractéristique qui fait la renommée de son entreprise : un bois naturel et local.



©AD/PDeDeus

Vallet frères est une importante scierie du territoire, chaque année 20 000 m³ de bois sont transformés dans ses ateliers.

// SOLIDARITÉS

Le Pass colo, pour des vacances au grand air

600 000 familles modestes ou issues des classes moyennes devraient bénéficier du Pass Colo. Un coup de pouce financier pour encourager le départ des enfants en colonies de vacances l'année de leurs 11 ans. Mode d'emploi.



SC

Le gouvernement entend relancer l'engouement pour les colonies de vacances avec un coup de pouce financier.

Extraire les enfants de leurs écrans. Voilà une louable intention que pourrait garantir, au moins momentanément, le retour en grâce des colonies de vacances. C'est en tout cas l'ambition du gouvernement qui, en ce début de printemps, a annoncé la mise place d'un Pass colo.

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, il s'agit d'un dispositif permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une aide financière allant de 200 à 350 €. Le montant du Pass colo, calculé en fonction du quotient familial, est déduit directement du prix du séjour. Selon les calculs du ministère, 80 % des enfants de 11 ans pourraient en bénéficier.

Quels sont les séjours éligibles ?

Les prestations éligibles uniquement en France sont répertoriées sur le site dédié (https://urlz.fr/qt33). Pas moins de 2 300 séjours sont proposés autour de thèmes aussi variés que la glisse, les arts manuels, la découverte de la nature, la randonnée, l'escalade, le foot, le paddle, la danse, l'équitation… mais aussi l'immersion dans la vie d'une ferme. Une quinzaine d'exploitations agricoles est ainsi habilitée pour recevoir une colonie. Le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Il est toutefois cumulable avec les autres aides aux vacances. *«En cas de non-utilisation dans l'année des 11 ans, le Pass colo pourra être reporté une fois, l'année des 12 ans, selon les mêmes modalités »*, précise le site gouvernemental www.service-public.fr. Par ailleurs, il existe des établissements labellisés pour accueillir des enfants handicapés. Pour être référencé Pass colo, les hébergeurs doivent proposer des séjours d'au moins quatre nuitées et cinq jours.



Pixabay_Brahmsee

Avec le Pass colo, vous pouvez bénéficier d'une aide allant de 200 à 350 euros par enfant.



Pixabay_Jarmoluk

Grâce au Pass colo, les enfants de 11 ans pourront s'évader et choisir une destination parmi 2 300 séjours proposés

Les années 1960 : l'âge d'or des colonies

Les colonies de vacances ont connu leur heure de gloire en France dans les années 1960. Elles emmenaient alors jusqu'à quatre millions d'enfants. En 1966, Pierre Perret leur dédie même une chanson « Les jolies colonies de vacances ».

Et pour cause, elles connaissent un boom retentissant. Accueil, repos, activité, vie collective, liberté… sont alors les cinq piliers des structures d'accueil qui naissent de la Bretagne aux Alpes en passant par la Drôme, la Charente-Maritime, l'Auvergne et le Limousin. Elles ne sont pas encore mixtes, mais commencent à se concentrer sur le sport : enfants et ados partent au ski ou en stage de voile pendant deux ou trois semaines. Idéal pour les parents qui travaillent.

Des années quatre-vingt jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, 13 à 14 % des enfants et des adolescents partaient en séjour collectif de plus de cinq nuits: en 2011, ils et elles n'étaient plus que 7,5 %. L'an dernier, 900 000 d'entre eux sont partis en colo… loin des 1,6million recensés en 1995.

Sophie Chatenet

// EN SAVOIR +

Retrouvez la liste de tous les sites éligibles en scannant ce QR Code.

Pass colo: les critères d'éligibilité

Si vous êtes adhérent MSA, vous devez prendre votre quotient familial (QF) de février 2024 disponible sur « Mon espace privé ». La ou les enfant(s) bénéficiaire(s) doivent être né(s) entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013. Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 500 €.

- **QF de 0 à 200 : aide de 350 €**
- **QF de 201 à 700 : aide de 300 €**
- **QF de 701 à 1200 : aide de 250 €**
- **QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €**

Histoire

Aux origines des colos, une mission sanitaire et hygiéniste. C'est en 1883 qu'Edmond Cottinet a créé, en France, l'Œuvre des colonies de vacances du 9e arrondissement de Paris. Il envoie à la campagne dix-huit petits anémiés et dira à leur retour : *« Ils ont engraissé de sept kilos en quatre semaines »*. Jean Macé, qui a lancé la Ligue de l'Enseignement en 1866, ouvre ses propres centres de vacances et de loisirs en 1886 à destination des enfants des classes populaires et moyennes. Il s'agit de sortir les gosses des taudis, de la malnutrition et de la pollution des villes. Il s'agit aussi de lutter contre l'emprise de l'Église et des droites monarchistes sur la jeunesse française. Mais face aux « colos » de la République, l'Église catholique va développer ses patronages d'été. La France va recevoir l'appui du scoutisme naissant. En effet, un général britannique, Baden Powell (1857-1941), lance le mouvement scout international en 1907. Issu du protestantisme, le scoutisme arrive en France deux ans plus tard, et l'Église va le catholiciser. Mais rapidement apparaissent aussi les scouts protestants, orthodoxes, israélites et musulmans. Les laïcs ne se laissent pas déborder et fondent les Éclaireurs de France, mouvement mixte et laïc. Le Front populaire, avec son secrétariat d'État aux sports et aux loisirs, crée une école de formation pour les moniteurs et les directeurs de centre. Ils auront même un diplôme officiel dans les années 1950 (le fameux BAFA d'aujourd'hui).

LOISIRS

// JEUNES AGRICULTEURS

21 À fond la caisse... à savon

Les JA de Bligny-sur-Ouche préparent un événement très original pour le 31 août.

Les courses ont décidément la cote, en ce moment, dans le monde agricole (cyclisme avec l'alliance BFC, C15 à Is-sur-Tille, Agri'Run...). Un nouveau rendez-vous est en train de se greffer sur l'agenda côte-d'orien, avec la course à savon des Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche. *« Nous venons d'avoir les autorisations de la mairie et du Département. C'est désormais officiel, le rendez-vous est donné le 31 août à Bligny! »*, lance Gabriel Papillon, président de l'équipe JA. L'idée d'un tel événement a été soumise par Adrien Parigot, membre des Jeunes agriculteurs du canton. *« Nous l'avons tous suivi, ce type de rendez-vous est très sympa, aussi bien pour les participants que pour les spectateurs. C'était l'occasion pour nous de proposer une manifestation supplémentaire »*, poursuit Gabriel Papillon, qui espère au moins 15 ou 20 pilotes sur la ligne de départ.

Une pente de 800 m!

Le site retenu est la rue de l'église, en plein centre-ville: *« nous avons choisi une très jolie pente, celle-ci doit faire environ 800 mètres de long! L'arrivée se ferait sur la place de la mairie. Tout le monde peut participer, nous communiquerons prochainement sur le règlement »*. Les organisateurs prévoient d'assister à plusieurs courses dans la région ces prochains jours et ces prochaines semaines afin de « prendre » des bonnes idées pour leur propre manifestation. *« Pour rappel, une caisse à savon n'a pas de moteur, elle avance avec la pente du circuit. Il faut l'équiper comme il se doit, notamment de freins! Libre à chacun de faire jouer son imagination pour la conception du bolide, ainsi que sa décoration »*, ajoute l'agriculteur de Santosse. Ce dernier lance un appel aux futurs sponsors de l'évènement: *« nous envisageons d'offrir un lot à chaque participant, tous les donateurs sont donc les bienvenus »*. Cette course sera suivie d'une soirée dansante, à la salle des fêtes de Bligny. *« N'oubliez pas non plus notre bal du 27 juillet, organisé dans le cadre de la fête foraine et des feux d'artifice proposés par la municipalité de Bligny »*, insiste Gabriel Papillon.

AG

Renseignements: 06 32 82 90 55.



Une caisse à savon n'a pas de moteur et se déplace par la seule force de la pesanteur.

// VIEILLES MÉCANIQUES

21 2 CV et Méhari en fête à Brazey-en-Plaine

L'association Deuch' en Brazey organise, jusqu'au 11 mai, un rassemblement consacré à deux icônes de chez Citroën: la 2CV et la Méhari.

La Rencontre nationale des 2CV Clubs de France revient pour une 29e édition. Organisée par l'association « Deuch'en Brazey », elle se tient jusqu'au 11 mai à Brazey-en-Plaine, à quelques kilomètres au sud de Dijon. Ce rassemblement réunit et fédère des milliers de visiteurs passionnés de 2CV qui pourront participer à diverses animations, découvrir des nouveautés et admirer les véhicules présentés. Fidèle de l'évènement, le 2CV Méhari Club Cassis sera présent. Le club de collectionneurs présentera, à cette occasion, en avant-première, son nouveau catalogue de pièces détachées. Des animations seront à retrouver sur le stand du 2CV Méhari Club. Vous pourrez admirer une véritable Méhari modèle US et une Dyane 4 (6 V). De plus, un banc moteur permettant de mesurer la puissance exacte des véhicules sera mis à disposition. Les visiteurs pourront participer à une tombola leur permettant de remporter une 2CV. Refaite à neuf cet hiver, celle-ci se voit reconstruite grâce aux différentes entreprises partenaires de l'événement et notamment grâce aux pièces détachées du club. Au programme également de cette manifestation: une bourse d'échange, de la vente de produits régionaux de Bourgogne-Franche-Comté, des concerts, des jeux pour enfants et adultes. (www.deucheenbrazey.com)

Berty Robert



Des pièces détachées à foison et même une 2CV à gagner: le stand du 2CV Méhari Club sera l'une des attractions de la Nationale organisé par Deuch'en Brazey.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Les 11 et 12 mai

// Les plantes rares se dévoilent à Bézouotte

Les 11 et 12 mai, le village de Bézouotte, en Côte-d'Or, accueillera sa vingt-huitième Foire aux plantes rares. Un événement devenu un classique et qui marque le début de la saison de jardinage.



Infos pratiques: tarifs d'entrée: 5 euros, 4 euros pour les groupes de plus de 20 personnes et gratuite pour les moins de 18 ans. Parking gratuit, restauration et service brouette pour le transport de vos achats. Samedi 11 et dimanche 12 mai de 10 heures à 18 heures.

• De mai à novembre

// Vaisselle d'exception à Arnay-le-Duc

Le meilleur présage d'un dîner réussi ne se trouve-t-il pas dans le regard, admiratif, voire ébloui, posé sur une belle table? Plaisir des formes, des matières: faïence, porcelaine pour les assiettes, cristal pour les verres, argent ou vermeil pour les couverts… mais aussi des décors: la Maison des Arts de la table d'Arnay-le-Duc propose de découvrir sa vaisselle d'exception dans cette exposition qui va s'étendre sur plus de six mois.

Maison des Arts de la table: 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

• Jusqu'au 23 septembre

// Découvrir la peinture germanique à Dijon

Les musées de Dijon s'associent au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et au musée Unterlinden de Colmar pour une exposition consacrée aux peintures germaniques des collections françaises (1370-1550), réalisée en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art à Paris. L'exposition intitulée Maîtres et merveilles valorise l'exceptionnelle collection de peintures médiévales suisses et allemandes du son musée des Beaux-Arts de Dijon. L'exposition est à découvrir jusqu'au 23 septembre.

musee.dijon.fr

Nièvre

• À partir du 14 mai

// Art imprimé

Dans le cadre de la Journée nationale de l'Estampe, le 26 mai, l'association Silexink, en partenariat avec la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, vous convie à découvrir l'art imprimé au travers d'une animation gratuite d'initiation à la gravure sur la place du marché. En plus, du 14 au 31 mai, une quinzaine d'artistes graveurs exposeront leurs estampes chez les commerçants de Cosne-sur-Loire. Un parcours sera proposé au public. Enfin, SilexInk propose une exposition du 29 mai au 9 juin 2024 à Châteauneuf-Val-de-Bargis du mercredi au dimanche, de 14 h à 17 h.

Renseignements: https://www.facebook.com/silexink.lithographie

• du 24 mai au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition: l'art de la dégustation (24 mai), la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscripion jusqu'au jeudi midi précedent la séance. Lieu: CFPPA de Cosne - 66, rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements: cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 26 mai

// Fête de la nature: arts, animaux et hommes

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose de découvrir les liens entre l'art, les animaux et les hommes. Gratuit, réservations obligatoires (places limitées).

Yonne

• Dimanche 19 mai

// Portes ouvertes au Gaec Boutaut

Le Gaec Boutaut, à Moutiers-en-Puisaye (Les Jacquinats), organise une journée portes ouvertes, le dimanche 19 mai, à partir de 11 heures. Un marché de producteurs est prévu, ainsi que diverses activités comme une visite guidée de la ferme à 14 h 30, la traite des vaches à partir de 17 h 45 ou encore une piscine à paille. Restauration sur place. Informations auprès de Valentine Boutaut au 06 85 43 36 51 ou à boutaut.valentine@gmail.com.

• Vendredi 31mai

// Apéro-concert

Le canton du Migennois des JA 89 organise un apéro-concert, le vendredi 31 mai, à partir de 19 h 30, sur le parking de la salle des fêtes de Laroche-Saint-Cydroine. Les groupes de musiques Arc-en-Ciel et G33 se produiront lors de la soirée. Au niveau de la restauration, des saucisses/merguez et des frites seront proposés aux visiteurs. L'entrée est libre et ouverte au grand public.

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

// DÉCOUVERTE

Immersion dans l'univers des vers à soie

Situé à Lagorce en Sud Ardèche, le musée magnanerie Verasoie offre un témoignage vivant de la sériciculture, en disposant du plus important élevage de vers à soie ouvert au public de France. Il met en lumière également l'empreinte culturelle de cette activité quasiment disparue.



Musée magnanerie Verasoie

De début avril à fin septembre, une cinquantaine d'élevages de vers à soie se succèdent au musée magnanerie Verasoie de Lagorce pour que les visiteurs puissent apercevoir le cycle complet d'un élevage.



AAA_AL

Didier Petit, chargé de l'élevage des vers à soie, et Delphine Marguerit, responsable du musée magnanerie Verasoie.



Musée magnanerie Verasoie

Première étape d'élevage dans la chambre d'incubation, où le développement embryonnaire des œufs (graines) de vers à soie est relancé artificiellement.

Si de nombreuses espèces de chenille produisent des cocons avant de se transformer en chrysalide, seule la chenille du papillon Bombyx mori, communément appelée ver à soie, permet d'entreprendre une production de fils suffisamment importante pour fabriquer du textile, en tissant un fil de 800 à 1 500 mètres de long ! Cette espèce, importée de Chine dès le XIII[e] siècle, permettra de développer toute une série de corps de métiers dédiés à l'artisanat de la soie en France, particulièrement dans la première moitié du XIX[e], avant l'arrivée de la soie artificielle qui sonnera le glas de la filière. À Lagorce, cette histoire s'expose chaque année au grand public de manière vivante, avec la tenue d'un authentique élevage de vers à soie au musée magnanerie Verasoie. Les naissances y sont échelonnées de début avril jusqu'à fin septembre, pour que les visiteurs puissent apercevoir le cycle complet d'un élevage. Quant aux travaux pratiques, de grands élevages sont régulièrement organisés pour proposer des journées de décoconnage et faire découvrir les gestes de la collecte aux visiteurs.



AAA_AL

Diverses variétés de mûrier sont entretenues par le musée, dont le Kokuso 21, qui produit des feuilles très nutritives pour les vers à soie.

Le mûrier, élément essentiel d'alimentation

Depuis une vingtaine d'années, Didier Petit est chargé de mener à bien cette activité séricicole avec l'appui de la responsable du musée Delphine Marguerit. Une activité qui allie la reproduction des papillons (grainage), l'élevage des chenilles, mais avant tout la culture des mûriers et la cueillette des feuilles dont ils se nourrissent.

Disposant de quelques plantations aux alentours, le musée entretient également une vingtaine de mûriers de variétés diverses, exposés près de son entrée dans la calade Olivier de Serres. Parmi elles, la variété japonaise Mûrier Kokuso 21, qui produit de grandes feuilles épaisses, très nutritives, sur toutes les saisons d'élevage des vers à soie. Ces derniers réclamant des feuilles en permanence, les mûriers sont conduits en rameaux uniques et basse tige, explique Didier Petit, afin de redémarrer un peu plus vite et faciliter le travail de récolte. « *Cela évite aussi d'avoir des fruits, qui finiraient par salir les feuilles, par attirer les fourmis, qui peuvent causer des problèmes sanitaires pour l'élevage des vers.* » Effectuée en « tirant la rame », la cueillette des feuilles est répartie selon l'âge des vers à soie. Les plus tendres, situées à la pointe des gourmands, sont destinées aux plus jeunes chenilles, mais une attention particulière est apportée à l'ensemble de l'élevage. « *Ce sont de petites bêtes délicates, plus c'est tendre, plus elles mangent facilement.* » Ainsi un mûrier n'est jamais épluché totalement, pour pouvoir apporter des feuilles fraîches de manière régulière.

Les étapes incontournables de l'élevage

Du côté de l'élevage, là aussi, « *nous travaillons un peu comme au XIX[e] siècle* », poursuit Didier Petit. Une chambre d'incubation permet de chauffer les graines pour relancer artificiellement leur développement embryonnaire, tout en veillant à vérifier la santé des œufs. Durant une quinzaine de jours, les chenilles vont éclore et être gardées dans cette nourricerie. Elles rejoignent ensuite des tables d'élevage durant un mois, alimentées 4 à 6 fois par jour de feuilles de mûrier selon leur âge. Idéalement, elles évoluent avec une hygrométrie de 80 % et une température de 24°C. « *Il y a beaucoup d'hygiène et d'observation à respecter car leur alimentation influe sur leur développement et l'homogénéité de l'élevage. Tous les vers doivent être synchronisés pour entrer en mue à la même période, sinon on obtient très peu de rentabilité sur la formation de cocons.* »

Une fois arrivée à maturité, la chenille se déplace sur des rameaux de bruyère (encabanage) ou autres supports, sur lesquels elle grimpe et s'accroche pour filer un cocon durant trois jours. Passé ce délai, les cocons sont détachés (décoconnage) pour en retirer les brindilles de bruyères ainsi que les premiers fils de soie (déblazage ou débourrettage), excrétés par le ver pour s'accrocher aux rameaux. Rapidement, il convient alors d'intervenir sur la chrysalide, avant qu'elle se transforme en papillon et abîme le cocon en cherchant à s'en extraire. « *Historiquement on pouvait intervenir par étouffement, à l'étuvée ou à l'aide d'une chambre à air chaude* », explique Delphine Marguerit, « *en veillant à laisser un certain nombre de chrysalides se transformer en papillon pour la reproduction* » !

A.L.

Le musée ouvre ses portes du 6 mai au 30 septembre 2024. Du lundi au vendredi, des visites guidées sont proposées (sur réservation) de 9h30 à 12h30, puis des visites libres de 14 h à 18 h. Plus d'infos sur www.lagorceardeche.com et au 04 75 88 01 27.

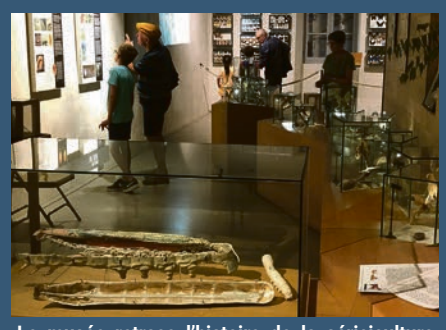
Des cocons vendus en local



AAA_AL

Le musée magnanerie Verasoie met en vente quelques cocons de soie issus de son élevage pour les visiteurs, mais l'essentiel de sa production rejoint une savonnerie artisanale locale (Mas Sophia) où ils sont associés à de la fleur de thym pour la fabrication de savons. Car au-delà de leur utilisation dans le secteur du textile, les cocons de soie peuvent être très prisés en cosmétique, pharmacie et phytothérapie.

Entre patrimoine et entretien des savoirs



Le musée retrace l'histoire de la sériciculture, ses origines en Chine dès le XIII[e] siècle, son implantation en France et les corps de métiers dédiés à l'artisanat de la soie.

Traverser les salles d'exposition du musée, c'est aussi découvrir le monde de la filature, qui consiste à dévider les cocons de soie pour en extraire les fils, celui du moulinage, permettant le tissage, apercevoir les liens historiques entre le Gard, l'Ardèche et le Rhône pour ces trois activités industrielles, mais aussi leur empreinte culturelle sur ces territoires. On y aperçoit le quotidien des « éducateurs » (éleveurs) dans les magnaneries, les protocoles de prévention de Louis Pasteur pour lutter contre l'épidémie de pébrine qui décime les élevages en 1885, l'effervescence des marchés séricicoles… « *Aubenas était le second marché le plus important d'Europe après Milan au XIX[e] siècle* », mentionne la responsable du musée Delphine Marguerit.

Au-delà de l'exposition de ce patrimoine, des élevages qui s'y succèdent, le musée magnanerie Verasoie s'inscrit dans « *la pédagogie, la transmission et l'approfondissement des connaissances* », explique Delphine Marguerit. « *Il y a des manuels techniques mais la pratique et l'observation permettent d'aiguiser ses connaissances. C'est un métier particulier* », ajoute Didier Petit, qui a été formé par un ancien sériciculteur ardéchois en activité dans les années 1990. Le musée accueille ainsi des professionnels ou porteurs de projet, comme en février dernier où une rencontre centrée sur la relance de la filière a été organisée avec des sériciculteurs et techniciens de la soie en activité dans le Gard.